L'HEBDO D'INFORMATION AGRICOLE ET RURALE DE BOURGOGNE

Terres de Bourgogne

N° 1422 - VENDREDI 28 AVRIL 2017 — 2,10 €

www.agribourgogne.fr — ISSN 1969-8232

Sylvain THEVENIAUD
Courtier en assurances
Grêle sur céréales - vignes
Aléas climatiques
Dépt. 18-58-89
Professionnel depuis 35 ans
Tél. 06 75 47 39 94
agi18@orange.fr
N°Orias 14003400

VIGNES
Le gel a encore frappé



Le triste scénario de 2016 est-il en passe de se répéter ? Les gelées enregistrées la semaine dernière dans la région ont d'ores et déjà hypothéqué la prochaine récolte pour nombre de viticulteurs.

Pages 10, 12, 13, 22

Côte d'Or

› Fête du Bœuf

Le Gaec de Pensière rafle la mise



Nièvre

› Assemblée générale de la FDSEA

«Faites confiance à nos agriculteurs !»



Yonne

› MFR de Gron

Distinction aux «Meilleurs apprentis de France»



Sur TOUTE la GAMME FENAISON ET PRESSES





Financement
5 campagnes à 0%*
dans la limite
des stocks disponibles

KUHN

* Sous réserve d'acceptation du dossier.

G. BUCHEZ
Corbigny - Luzy - Autun
Moulins Engilbert
03 86 20 17 38
www.gbuchez.fr

VOTRE ASSUREUR AGRICOLE
PROCHE DE CHEZ VOUS !

Tarifs compétitifs - Disponibilité importante
Suivi et proximité

Julien LOMBAERT
1 avenue Joffre
21400 CHATILLON SUR SEINE
Tél.: 03.80.91.19.15
Fax : 03.80.91.06.95
Mail : chatillon-theatre@gan.fr
Orias n°14 007 262

gan ASSURANCES

Sommaire

Côte d'Or
04 • Fête du Bœuf: Le Gaec de Pensière rafle la mise
05 • Châtillon-sur-Seine: Ils ont fait le taf'
06 • Scolarité: La fin d'année est vite arrivée
07 • Amoma21: Suzanne Ferrand à l'honneur

Nièvre
08 • Assemblée générale de la FDSEA: «Faites confiance à nos agriculteurs !»
09 • FDSEA: Un point sur les différentes sections
10 • Viticulture: Vers une nouvelle année noire ?

Yonne
11 • Forum des opportunités: Créer de la valeur ajoutée avec un atelier élevage !
12-13 • Viticulture: Le gel a encore frappé

Région et ailleurs
14 • Agrobiologistes de Bourgogne: La dynamique des conversions se poursuit

Dossier
15-18 • Dossier Spécial fenaison

Filières
20 • Cultures Contrôler l'ascochytose du pois
21 • Viticulture CAVB: Dix ans de régionalisation
22 • Viticulture Système D contre les gelées

Infos Services
23 • Firmes & Machinisme
24-25 • Analyses et tendances
26-27 • Petites annonces
28-31 • Annonces légales

L'élection présidentielle en images



Photo: Réussir/T. Michel

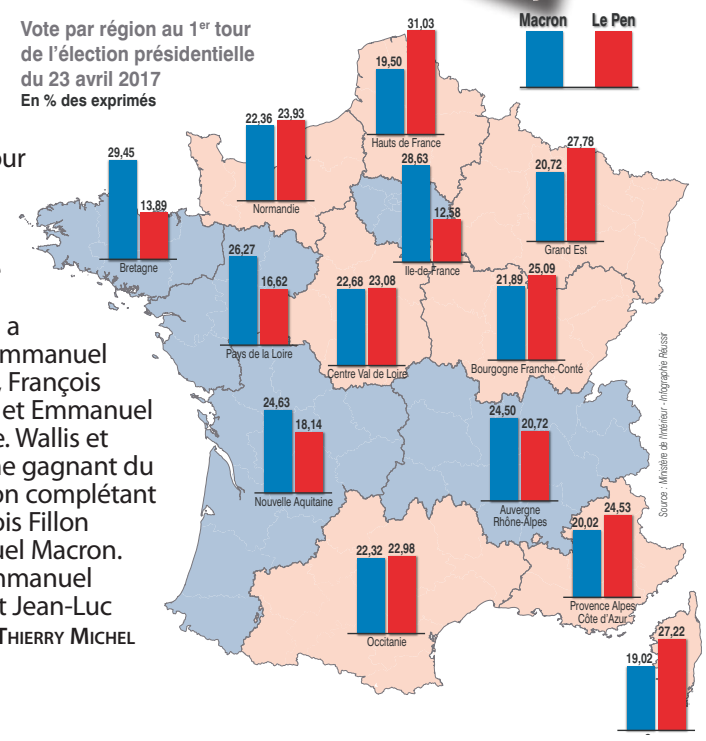


Emmanuel Macron et Marine Le Pen (ici à Brest fin mars pendant le grand oral organisé lors du congrès de la FNSEA) sont arrivés en tête du premier tour avec respectivement 24,01 % et 21,30 % des voix.»

Le vote des régions

Dans les outremers, le vote s'est réparti de la façon suivante : La Guadeloupe a placé Emmanuel Macron en tête devant Jean-Luc Mélenchon et François Fillon alors que la Martinique a voté majoritairement et par ordre décroissant pour Jean-Luc Mélenchon, Emmanuel Macron et François Fillon. Le candidat de la France Insoumise l'a emporté en Guyane devant Marine Le Pen et Emmanuel Macron. Même tiercé dans le même ordre pour La Réunion et à Saint-Pierre et Miquelon. François Fillon a gagné à Mayotte devant Marine Le Pen et Emmanuel Macron. À Saint-Martin et Saint-Barthélemy, François Fillon arrive premier, suivi de Marine Le Pen et Emmanuel Macron tout comme en Nouvelle-Calédonie. Wallis et Futuna a désigné Emmanuel Macron comme gagnant du premier tour, François Fillon et Benoît Hamon complétant le trio de tête. En Polynésie française, François Fillon l'emporte devant Marine Le Pen et Emmanuel Macron. Les Français de l'étranger ont fait gagner Emmanuel Macron, François Fillon arrivant deuxième et Jean-Luc Mélenchon troisième.

THIERRY MICHEL



à Noter

PAC 2017 La télédéclaration est ouverte jusqu'au 15 mai

Au-delà du 15 mai 2017, la télédéclaration sera possible avec 1 % de pénalité par jour de retard.
Il est conseillé aux agriculteurs de ne pas attendre les derniers jours pour faire leurs télédéclarations, et pouvoir bénéficier, en cas de besoin, d'un appui de la DDT ou d'un autre organisme.
Pour toute demande de renseignements auprès de la DDT, afin d'assurer un meilleur service, il est impératif de prendre un rendez-vous préalablement.
Un Numéro Vert est à disposition des agriculteurs pendant toute la période de télédéclaration : 0800 221 371

COMMUNIQUÉ DDT

Terres de Bourgogne
1 rue des Coulots - CS 80075
21110 Bretenière
Tél. 03 80 78 90 40 - Fax. 03 80 70 08 02

Éditeur : SEP DE BOURGOGNE (Société d'édition et de publication de Bourgogne).
SARL au capital de 139 231 E (Création 1989, pour une durée de 99 années) RCS B. 351 475 504
• Associés principaux : FDSEA Côte d'Or ; FDSEA Nièvre ; FDSEA Yonne •
• Gérante et Directrice de publication : Mauricette Besançon •

Rédaction mail: redaction@terres-de-bourgogne.net
• Rédactrice en chef : Anne-Marie Klein - am.klein@terres-de-bourgogne.net
• Secrétaire de rédaction : Frédéric Duclos - f.duclos@terres-de-bourgogne.net
Publicité mail: pub@terres-de-bourgogne.net
• Locale et régionale: Jean-Yves Blondat - mail: pub@terres-de-bourgogne.net
• Nationale: SAS Réussir 75683 Paris cedex 14 - Tél. 01 49 84 03 30
AgrBourgogne.fr

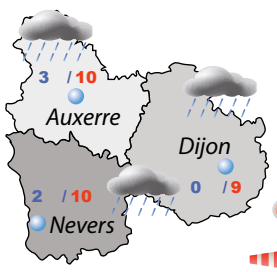
Commission paritaire des journaux et publication 0521 T 88045 - ISSN : 1969-8232
Dépôt légal : à parution - Tirage moyen par numéro : 6 200 ex.
Prix de l'abonnement annuel : 103 € - Prix au numéro : 2,10 €
Imprimeries: Roto Centre - 348 rue Marcel Paul, 45770 Saran
Origine du papier : France / Belgique - Taux de fibres recyclées : 91 %
Certification : PEFC/FSC - «Eutrophisation» : 0,01 kg/tonne

Dijon Céréales vous présente la météo de la Bourgogne du 28 avril au 7 mai 2017

Météo de la Bourgogne

Prévisions Météo à 8 jours
0892 46 38 36
0,34€ ttc/min
www.agate-france.com

Vendredi 28 Avril

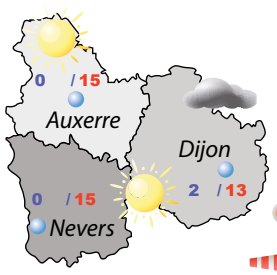


Pluvieux
Ce vendredi se déroulera sous un ciel menaçant et de nombreuses précipitations.

T° mini : -1 à 1 °C
T° maxi : 9 à 11 °C
Vents : Ouest-Nord-Ouest 20 km/h

Ste Valérie
Soleil : 06:34 - 20:54
Lune : 08:17 - 23:25

Samedi 29 Avril

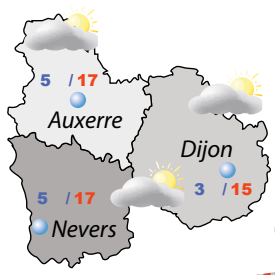


Beau temps
Le soleil sera bien présent mais quelques nuages persisteront très localement.

T° mini : -1 à 1 °C
T° maxi : 14 à 16 °C
Vents : Est 20 km/h

Ste Cath. de S
Soleil : 06:33 - 20:55
Lune : 09:05 - N.C.

Dimanche 30 Avril



Variable
Passages nuageux et timides éclaircies se partageront le ciel. Les vents souffleront modérément.

T° mini : 2 à 4 °C
T° maxi : 16 à 18 °C
Vents : Sud 30 km/h

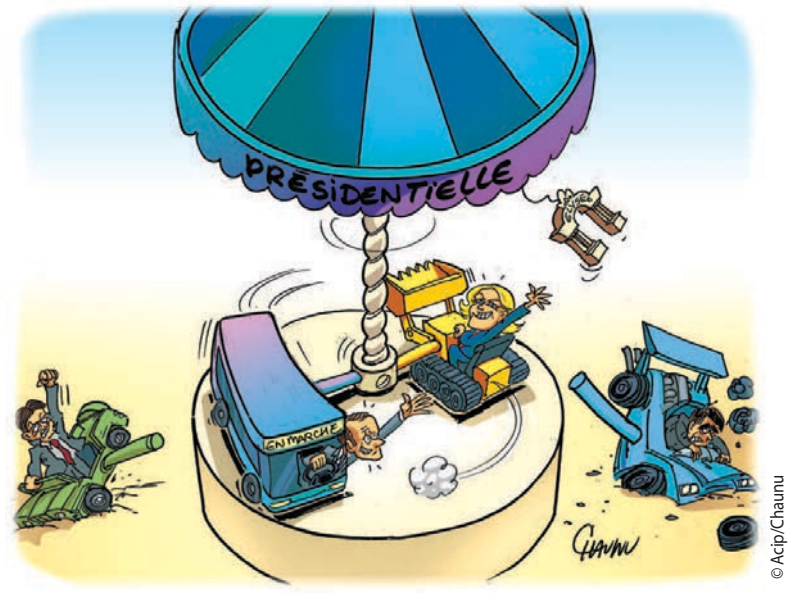
St Robert
Soleil : 06:31 - 20:57
Lune : 10:00 - 00:34

Prévisions à 7 jours

Lundi 1er au Mercredi 3 Mai :
Un peu de bruine et de belles éclaircies.
Vents : Est-Nord-Est à 20 km/h
T° mini. : 4 à 11 °C T° maxi. : 21 à 23 °C

Jeudi 4 au Dimanche 7 Mai :
Un temps agréable et bien ensoleillé s'annonce.
Vents : Nord-Est à 30 km/h
T° mini. : 7 à 14 °C T° maxi. : 19 à 21 °C

clin d'œil



© Acip/Chaunu

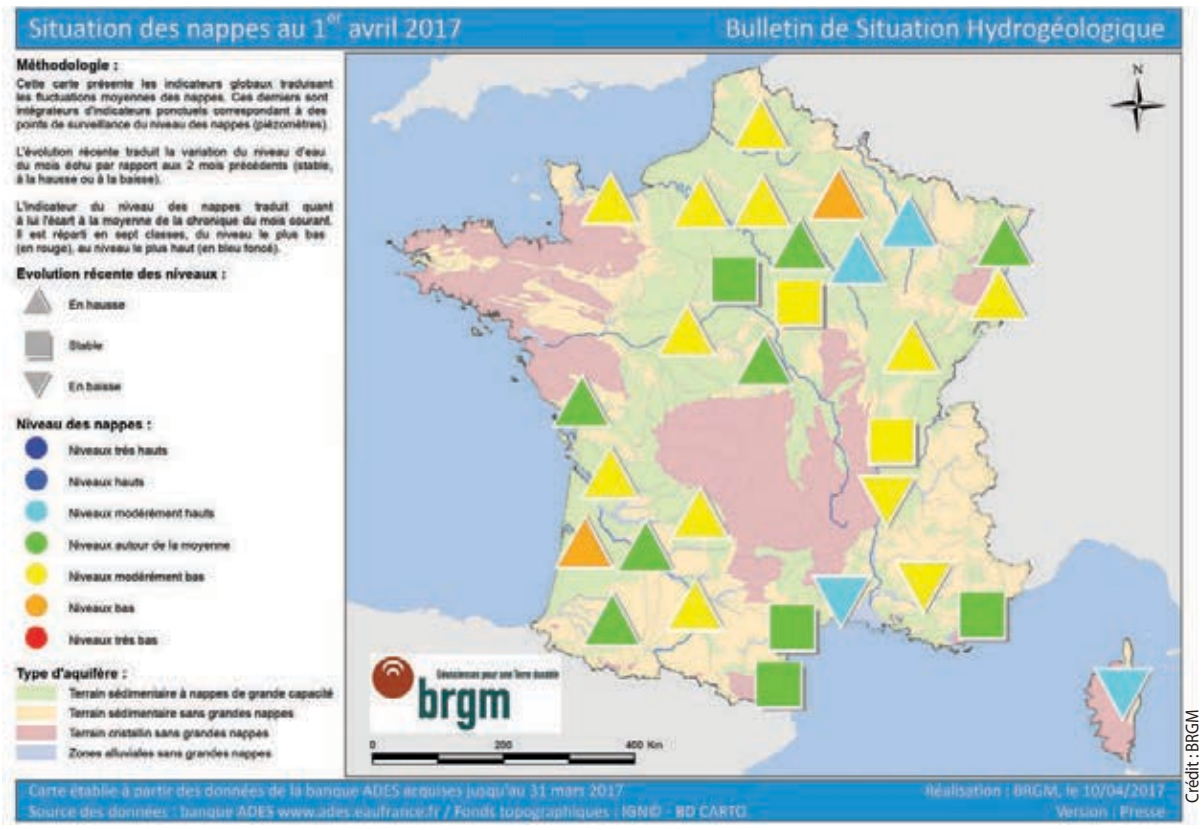
DÉVELOPPEZ VOTRE VENTE DIRECTE
1 abattoir volaille CE avec services sur mesure
Ferme du Luteau

Notre métier, un poulet de qualité
Contactez-nous :
Abattoir Péricat - 02 38 34 94 17 - BEAUNE LA ROLANDE

Sols

Pas de bascule de printemps pour les eaux souterraines

Le BRGM vient de livrer sa dernière édition de l'état des nappes d'eaux souterraines. Tour d'horizon.



Crédit : BRGM

Traditionnellement, les nappes d'eaux souterraines se rechargent entre septembre-octobre et mars-avril. Lorsqu'arrive le printemps, on parle alors de bascule entre la période hivernale et la période estivale. En 2017, ce moment précis, qui donne une bonne indication du fonctionnement de la pluviométrie et des températures pendant l'hiver et le printemps, n'a pas encore été atteint et la recharge se poursuit. Rien de catastrophique et cette bascule peut encore intervenir pendant ce mois de mai.

Cependant, le Bureau de recherche géologique et minière (BRGM), en charge de ces mesures sur les nappes d'eaux souterraines, attire l'attention sur *«une recharge hivernale insuffisante»*, à la date du 1er avril. *«Moins de la moitié des nappes (46 %) affiche un niveau moyen ou plus haut que la moyenne. La situation montre qu'à peine la moitié du territoire a, pour l'instant, commencé à bénéficier de la recharge hivernale attendue pour cette période de l'année. Seuls quelques rares secteurs présentent des niveaux autour de la moyenne voire modérément hauts comme la Lorraine, le sud du Bassin parisien ou la plus grande partie du pourtour méditerranéen. Le reste du territoire présente des niveaux modérément bas voire bas»* peut-on lire dans la présentation publiée ce 20 avril. L'explication générale est assez simple : les pluies normalement attendues en période hivernale se sont fait attendre, jusqu'en février. Et si mars a été relativement pluvieux, il a aussi été assez chaud (en moyenne, le plus chaud depuis 1900 d'après Météo France).

Normal ?

La grande question, dès lors, est de savoir si cette situation est anormale. Difficile de trancher : oui, la situation est moins favorable que l'an passé quand 76 % des réservoirs affichaient un niveau normal ou supérieur à la moyenne ; non, la situation n'est pas comparable à 2012, une période de bascule très déficitaire, quand 11 % seulement des points observés présentaient un remplissage égal ou supérieur à la moyenne. Et surtout, précise le BRGM, la *«situation n'est pas comparable aux déficits historiques rencontrés par exemple en 2003-2004»*.

Un aspect apparaît, en tout état de cause, positif à ce jour : *«la tendance d'évolution du niveau des nappes traduit, en fin de période de recharge hivernale, une phase de bascule tardive qui s'accélère. Le phénomène est lent mais désormais assez marqué avec les deux tiers (66 %) des points orientés à la hausse et un nombre de points stables (16 %) constant par rapport au mois précédent»*. En revanche, le nombre de points orientés à la baisse (18 %) est encore très important.

Géographie des nappes

Parmi les nappes qui présentent les situations les plus favorables en cette fin de période de recharge hivernale, avec des niveaux autour de la moyenne et plus hauts que la moyenne, on peut citer : les nappes de la plaine du Roussillon qui présentent des niveaux relativement stables, moyens voire plus hauts que la moyenne. La situation s'est globalement améliorée excepté dans les secteurs *«bordure côtière Nord»* et *«Aspres-Réart»* du pliocène qui restent toujours déficitaires ; les nappes des calcaires du Jurassique de Lorraine dont les pluies du mois de mars, efficaces, ont permis une recharge notable. Les niveaux sont ainsi tous en hausse et globalement au-dessus des valeurs moyennes et les nappes alluviales de l'Adour et du Gave de Pau qui poursuivent leur hausse entamée début 2017. Dans la partie amont de la nappe de l'Adour, les niveaux sont stabilisés après la forte hausse de février, ils sont désormais modérément hauts pour la plupart.

De nombreux secteurs présentent des situations moins favorables, avec des niveaux bas voire très bas par rapport aux moyennes, on peut citer par exemple : la nappe de la craie normande et picarde dont les points sont certes majoritairement orientés à la hausse (les deux-tiers), mais qui présentent des niveaux encore modérément bas ; une grande partie des nappes du bassin Adour-Garonne qui présentent des niveaux plus bas que la moyenne à cause d'une recharge hivernale assez réduite.

Les niveaux repartent sensiblement tous à la hausse; les aquifères de la vallée du Rhône, amont et aval, qui présentent des niveaux qui tardent à s'orienter à la hausse et qui, globalement, sont plus bas que la moyenne dans un contexte de recharge hivernale déficitaire et les nappes alluviales, et les réservoirs calcaires des secteurs amont de la région Paca qui n'ont pas connu d'épisode de crue et dont la tendance globale est à la baisse. Les niveaux observés sont globalement plus bas que la moyenne.

Pour Philippe Vigouroux, hydrogéologue au BRGM, *«s'il pleut normalement en mai et en juin, il n'y aura a priori pas de problème»* pour terminer la période de recharge et donc a priori pour attaquer la saison estivale d'utilisation des nappes et d'évaporation plus importante.

THIERRY MICHEL

Arrêts préfectoraux

À la date du 25 avril, aucun arrêté préfectoral n'a été pris concernant des restrictions d'usage concernant les eaux souterraines. En revanche, 10 départements sont concernés par au moins un arrêté préfectoral en vigueur et limitant certains usages de l'eau (de surface) et 6 départements sont en vigilance. Il existe une alerte renforcée dans une région de l'Eure (Bassin de l'Eure aval) et trois petits bassins en Charente (Bassin du Bief), Charente-Maritime (Bassin des Fleuves) et Vienne (Clain-Clouere-Rozeau) sont déclarés en crise.

Sécheresse Les sols sont secs

La France manque d'eau, faut-il craindre une grande sécheresse ? *(20minutes.fr* le 25 avril) ; Un risque sérieux de sécheresse est à craindre sur la Nouvelle-Aquitaine *(20minutes.fr* le 22 avril) ; Pourquoi peut-on craindre un épisode de sécheresse dès avril ? *(Europe1* le 25 avril) et la liste est longue, ces derniers jours, sur ce phénomène de sécheresse constatée depuis quelques semaines. Des articles ou des reportages radios ont été publiés concernant la situation en Alsace, en Normandie, dans le Nord-Ouest... Et bien sûr, dans ces cas-là resurgit la menace suprême : *«Sécheresse en France : la menace de 1976 ?»* titrait *La Chaîne Météo* le 21 avril. Si *France Info* relevait, il y a quelques jours, l'inquiétude de certains agriculteurs, Philippe Pinta, le président des producteurs de blé (AGPB), précisait ce sentiment le 20 avril en affirmant qu'il existe un déficit hydrique important dans les cultures. De son côté, le même jour, la société experte en stratégie de marché *Agritel* alertait sur une double problématique : d'un côté la sécheresse, de l'autre le froid. À un manque de pluie évident succède donc une vague de températures basses inhabituelles pour cette période de l'année. Pour son directeur général, Michel Portier, *«la situation est à surveiller de près : nous traversons une période de sécheresse et de froid sur la majeure partie de l'Hexagone»*. Également agriculteur dans l'Oise, il constate un ralentissement des cultures, un jaunissement des plantes et un retard dans l'assimilation de l'azote nécessaire à la croissance des blés. Pour d'autres cultures, il s'agit de problèmes concernant la floraison ou le manque d'homogénéité dans la levée.

Si les alternances chaud/froid, avec notamment le retour du gel dans certaines régions, pénalisent les blés, elles sont également une gêne importante pour les producteurs de fruits et légumes.

Même s'il est encore trop tôt pour tirer des conclusions définitives et notamment pour estimer une perte potentielle de rendement, il n'en demeure pas moins vrai que la pluie est fortement attendue pour éviter le retour du spectre de la campagne précédente.

T. M.

POUR TOUTES CONSTRUCTIONS CONÇUES POUR DURER
BÂTIMENTS BOIS • MÉTALLIQUE • MIXTE
FOSSES BÉTON LISIER & MÉTHANISATION
ZI - CS 10507 - 67480 Leutenheim
Tél. 03 88 53 08 70 - Fax 03 88 86 26 20
www.systeme-wolf.fr - siege@systeme-wolf.fr
wolf SYSTEME
Agent Régional : GUINCHARD SARL
Arc-Sous-Montenot - 25270 Levier
Tél. 03 81 49 30 12 - Guinchard.wolf@wanadoo.fr

Fête du Bœuf

Le Gaec de Pensière rafle la mise



David et Jean-Paul Gérard, avec les deux meilleurs bœufs du concours.



Le grand prix d'excellence femelle a été remporté par Pierre Desloire.



Le Gaec Jacquenet remporte le prix spécial du jury, décerné à la meilleure femelle toute race du concours.



Le Gaec Dupaquier, avec ici Arnaud Dupaquier, a remporté un super prix d'honneur chez les ovins, dans les races charollaise/berrichone.



Mireille Menissier Lefebvre, éleveuse à Noiron-sur-Bèze, a tout raflé dans la race Ile-de-France en remportant un premier prix, le prix d'honneur et le super prix d'honneur.



Didier Blandin, éleveur à Saint-Prix-lès-Arnay, était présent comme tous les ans : *«Je présente une ou deux bêtes chaque année. Cette fois-ci, c'était une charolaise. Je vais la vendre probablement entre 4,50 et 4,70€/kg. C'est une légère plus-value car chez moi, je l'aurais vendue aux alentours de 4€/kg. Nous sommes encore loin du compte car il nous faudrait au minimum 6€/kg».*

L'élevage d'Alligny-en-Morvan a remporté le prix Vallée, récompense la plus prestigieuse du concours de boucherie de Pouilly-en-Auxois.

La Fête du Boeuf fêtait sa troisième édition samedi dernier. Pour sa toute première participation, le Gaec de Pensière, d'Alligny-en-Morvan a réussi la très belle performance de remporter le prix Vallée, distinction saluant le meilleur bœuf du concours. Jean-Paul et David Gérard ont même réalisé le doublé chez les mâles avec un second animal qui a enlevé le grand prix d'honneur. *«C'est une belle surprise pour nous, nous ne nous y attendions pas car il y avait deux belles rangées de bœufs»* confie David Gérard, habitué à prendre part à la Fête du Charolais de Saulieu. Les trois animaux présentés par le Gaec de Pensière ont tous été vendus à la Triperie dijonnaise. Jean-Louis Brazey, président de l'association pour la promotion des animaux de boucherie de haute qualité, dressait un bilan positif de cette édition, malgré des effectifs en baisse (99 bovins) : *«Pratiquement tous les animaux ont été vendus, le taux de vente se situe probablement entre 90 et 95%. Je tiens à remercier les exposants de leur participation, de même que les acheteurs avec notamment les chevillards Cialyn, Bigard, Sicavyl, Raze, Clavière, Feder, la SVA et quelques bouchers des régions dijonnaise et parisienne. Les prix étaient à la baisse, mais c'est malheureusement ce qui est constaté sur l'ensemble des concours de printemps».* A. GENEST

Le palmarès

Bovins • Prix spéciaux Prix Vallée (meilleur bœuf ou culard) : Gaec de Pensière (Alligny-en-Morvan, 58). Grand prix d'excellence femelle, prix Interbev National: Pierre Desloire (Maligny). Grand prix d'honneur mâle (décerné au deuxième meilleur bœuf) : Gaec de Pensière. Prix d'honneur vache charolaise : Brigitte Blanchard (Marigny, 71). Prix spécial du jury (décerné à la meilleure femelle toute race : Gaec Jacquenet (Uncey-le-Franc). Grand prix d'honneur culardе (décerné à la troisième meilleure femelle) : Charles Guedjou (La Comelle, 71). Grand prix d'honneur génisse (décerné à la quatrième meilleure génisse) : Gaec Brazey (Saint-Sernin-du-Plain, 71). Prix de la ville de Pouilly-en-Auxois (décerné à la deuxième meilleure femelle) : Charles Guedjou. • Prix d'honneurs Bœuf charolais : Gaec Garchery (Charbonnat, 71) et Charles Guedjou. Culardes charolaises 2 ans : EARL Tursin (Villargoix). Culardes charolaises 3 ans : Gaec Brazey. Génisses charolaises 3 ans : Gaec Brazey, Gaec Berthiot et fils (Diancey), Anne-Marie Bondoux (Couches, 71), Gaec de la Petite Drée (Molinot). Vaches Blanc Bleu : Gaec Jacquenet. Vaches charolaises : Charles Guedjou, Gaec Laupetre (Dompierre-sous-Sanvignes, 71)

Ovins Race Charollaise/Berrichone. Super prix d'honneur : Gaec Dupaquier (Posanges), prix d'honneur : Gaec du Pré du moulin (Mesvres, 71). Ile-de-France. Super prix d'honneur et prix d'honneur: Mireille Menissier Lefebvre (Noiron-sur-Bèze). Race croisée. Super prix d'honneur : Gaec Desplantes (Beurey Bauguay et EARL de Roche Fontaine (Braux) ; prix d'honneur : Gaec Desplantes.

Châtillon-sur-Seine

Ils ont fait le taf'

Quatre étudiants du Lycée La Barotte viennent de communiquer sur le semis direct.





Edouard Persillet, Guy Roger, Fabien Lebreton et Valentin Forey ont remercié tous les partenaires de l'évènement.





Bien joué les Barottins ! Innov'barotte, évènement initié par quatre étudiants de BTS ACSE, a attiré près de 200 personnes jeudi 13 avril. Valentin Forey, Fabien Lebreton, Edouard Persillet et Guy Roger avaient dédié cette grande journée à la technique du semis direct. Les visiteurs ont pu apprécier différentes démonstrations de matériels et assister à différents exposés. Pour commencer Florent Sauvadet, technicien de la Chambre d'agriculture à proposé une conférence sur le semis direct, suivi d'une intervention de Philippe Houdan, agriculteur à Marigny, venu partager son expérience en agriculture de conservation, technique mise en place en 2005, suivi et accompagné de semis direct depuis 2009.

Un niveau de produits semblable

Des rencontres marquantes telles que Claude et Lydia Bourguignon, Frédéric Thomas (agriculteur fondateur de la revue TCS) et Eric Petiot ont incité Philippe Houdan à se pencher sur son sol. Redonner de la vie à ses sols passe par un minimum de travail du sol. Un choix que le paysan côte-d'orien ne saurait regretter aujourd'hui: *«Le carbone est stocké dans nos sols, la vie microbienne se trouve être relancée : c'est à mes yeux le principal avantage de cette technique. Nous évoluons dans ce que nous pensons être une agriculture durable. La conservation de la matière organique diminue les à-coups du changement climatique. En ce qui concerne les rendements et les résultats de l'exploitation, nous avons exactement le même niveau de produits qu'avant, en raisonnant sur la moyenne de l'exploitation. Nos parcelles sont elles plus sales avec le semis direct ? Non, bien au contraire, car c'est en déstabilisant le sol que les graines des mauvaises herbes se mettent à germer».*



Philippe Houdan, exploitant à Marigny, a témoigné sur le semis direct qu'il utilise depuis près d'une dizaine d'années.

Moins de mécanisation mais plus d'observation

Le témoignage de Philippe Houdan a permis de se donner une idée sur le gain de temps de travail réalisé lors du passage en semis direct. Plus que considérable, celui-ci avoisine les 70% en terme d'heures de tracteur. Aujourd'hui, il comptabilise approximativement 220 heures de tracteur pour une superficie de 375 hectares, contre à peu près 1000 auparavant. En revanche, il passe plus de temps en terme d'observation et de formation : *«j'ai troqué ma grosse mécanique contre une bêche ! Je prends maintenant plaisir à aller dans mes champs, à observer l'évolution de mes cultures»* confie l'agriculteur. Concernant l'aspect économique, le Gaec Houdan indique n'avoir perdu de l'argent qu'en 2016, à l'issue d'une campagne catastrophique sur tous les plans : *«nous étions positifs en 2014 et 2015. Et si l'on prend la moyenne du centre de gestion, en huit ans nous avons réalisé l'équivalent de onze années d'EBE. Mais au delà du côté économique, ce qui me pousse à continuer dans cette voie, c'est l'impact écologique de la technique. Produire le plus sainement possible tout en respectant la vie du sol»*. Philippe Houdan reste persuadé que le semis direct peut être réalisé sur n'importe quel type de sol.

Allongement des rotations

Tout n'est malheureusement pas parfait avec le semis direct, comme le reconnaît Philippe Houdan : *«les campagnols et les limaces représentent le principal inconvénient. En effet, les prédateurs ont du mal à les réguler car la paille en limite l'accès. Le sol étant constamment recouvert par les couverts, introduits entre deux cultures»*. D'un point de vue technique, le semis direct implique certains changements et notamment un allongement des rotations. Celles du Gaec Houdan sont passées de quatre à neuf ans avec l'introduction de féverole, pois, sarrasin, soja, vesce, trèfle et luzerne : *«il a fallu se débrouiller pour valoriser nos produits. Je pense notamment au sarrasin : nous avons dû contacter un meunier en Bretagne car, à l'époque, personne n'en voulait. Ce n'est plus le cas aujourd'hui car nos coopératives se sont ouvertes au marché. D'un point de vue global, pour passer en agriculture de conservation, il ne faut pas hésiter à se faire aider, aller voir ailleurs, échanger... Aujourd'hui mon but n'est pas de convaincre mais de démontrer qu'il est possible de cultiver autrement. C'est pourquoi j'ai répondu avec plaisir à l'invitation de ces élèves. Je les en remercie et leur souhaite une belle évolution dans l'agriculture»*.

AG

MAZERON
Mazeronsas.com
Za bonjuan 89200 MAGNY
03 86 33 17 70
Constructeur en matériel d'élevage
à 2 min Sortie 22 sur A6
Portes ouvertes Le 28 avril, et les 2/3/4/5 mai 2017
Nouveautés Promotions Buffet

Bacs à eau / contention / bétaillère / plateau fourrager

▸ Agenda

20-21/05 Portes-ouvertes du comice de Baigneux

Désireux de se relancer et de montrer la richesse de l'économie de son canton, le comice agricole de Baigneux-les-Juifs organise un grand week-end portes-ouvertes les samedi 20 et dimanche 21 mai. Plusieurs exploitations agricoles et entreprises artisanales recevront le public l'espace d'un week-end. Le Gaec des Ouches à Chaume-les-Baigneux, dans les colonnes de notre dernière édition, participera à l'opération samedi 20 mai.

11/05 Nouvelle formation campagnols à la Fredon Bourgogne

La Fédération régionale de défense contre les organismes nuisibles de Bourgogne (FREDON) organise une journée de formation «Régulation des Campagnols» jeudi 11 mai à Beaune. Cette journée de formation vise à acquérir des connaissances solides sur les campagnols, sur la réglementation en vigueur et sur les différentes méthodes de lutte. Une attestation de participation sera remise à chaque stagiaire. Cette attestation donne le droit de commander et d'appliquer de la bromadiolone, seule molécule homologuée actuellement pour lutter chimiquement contre les campagnols. Inscriptions au 03 80 25 95 45 ou 07 80 01 14 25.

23/05 Formation éleveurs en conversion

Bio bourgogne, en partenariat avec Éleveurs Bio de Bourgogne, propose une formation "Engraisser ses bovins pour la filière bio" aux éleveurs de bovins bio ou en projet de conversion mardi 23 mai de 9 heures à 17h30 au pôle agricole de Pouilly-en-Auxois. A l'issue de cette formation, les participants connaîtront les besoins de la filière viande bio et seront capables d'évaluer si l'engraissement de leurs bovins pour cette filière est une plus-value pour leur exploitation (rentabilité économique, temps de travail, satisfaction personnelle...). Ils auront également revu les bases techniques permettant de faire évoluer leur système vers plus d'autonomie et d'efficacité économique. Infos complémentaires et inscriptions auprès d'Aurélie Billon (06 80 43 16 97 ou aurelie.billon@biobourgogne.org)

Scolarité

La fin d'année est vite arrivée

Les examens se profilent pour les étudiants. Rencontre avec un élève de la MFR de Quetigny.



Clément Tassin, ici aux côtés de la formatrice Aurélie Sirot, est fils d'agriculteur à Dampierre-et-Fley près de Mirebeau-sur-Bèze.

Mine de rien, ça approche vite. *«Toute la classe commence d'y penser sérieusement»* reconnaît Clément Tassin, apprenti en Terminale option Systèmes à dominantes cultures (SDC) à la MFR de Quetigny. Ce jeune Côte-d'orien de 17 ans termine actuellement sa série de contrôles en cours de formation (CCF) : *«Au total, il y en a dix-huit sur deux ans. La moyenne compte pour l'obtention du Bac. À ces notes s'ajouteront celles des épreuves orales qui auront lieu du 7 au 9 juin à Vesoul et celles des épreuves écrites des 13 et 14 juin au lycée de Quetigny»*.

Rapport de stage à terminer

Clément Tassin s'est accordé *«un peu de marge»* pour les examens, avec une note de CCF avoisinant pour l'instant la moyenne de 13 sur 20. *«Tout se passe assez bien pour le moment mais il ne faut rien lâcher pour ne pas avoir de mauvaises surprises à la fin»* confie l'apprenti qui envisage de s'orienter vers un BTS *«productions végétales»* au lycée de Fontaines.

Ayant choisi la voie de l'alternance, Clément Tassin aura passé la moitié des deux dernières années chez son maître de stage Fabrice Clair, exploitant agricole à Renève. À ce titre, le jeune doit rédiger un rapport de stage qui fera l'objet de questions orales du jury. *«Je termine actuellement le rapport, notamment avec la mise en forme qui prend pas mal de temps. Le document doit être rendu pour le 2 mai»* note Clément Tassin. Tout comme ses 19 camarades de classe, Clément Tassin bénéficie de l'aide inconditionnelle des formateurs de la MFR : le personnel de l'établissement est d'ailleurs très mobilisé à l'approche des examens avec plusieurs *«temps forts»* consacrés à l'individualisation de chaque apprenti. La MFR de Quetigny, appréciée pour son accueil et ses étroites relations avec le monde professionnel, connaît une bonne dynamique de ses effectifs avec une soixantaine de stagiaires et d'apprentis répartis de la classe de Seconde à la Terminale. L'établissement prépare déjà l'an prochain avec l'organisation d'une troisième et dernière porte ouverte le samedi 21 mai de 9 heures à 14 heures. Renseignements : page Facebook *«MFR Quetigny»*.

AURÉLIEN GENEST

Trait Auxois

Un cheval qui se porte bien

L'Union nationale du cheval Trait Auxois dresse un bilan plutôt positif de l'année écoulée.



Les naissances ont été relativement nombreuses en 2016. Le Trait Auxois est la race qui obtient les meilleurs résultats français dans la catégorie des faibles effectifs.

C'est assez rare pour le souligner : un secteur agricole de Côte-d'Or s'est plutôt bien comporté l'an passé, il s'agit des Traits Auxois. Réunie en assemblée générale le 8 avril à Beaune, l'Union nationale du cheval Trait Auxois a indiqué que sa race favorite avait obtenu les meilleurs résultats français en terme de naissances en 2016, parmi les chevaux de trait en faibles effectifs. *«En ce qui concerne les juments mises à la reproduction, nous sommes à +7% quand la moyenne de la filière chute à -7%. Ce sont des signes plutôt encourageants. Nous espérons que cela va continuer, l'Union travaille sans cesse pour cela»* signale Jean-Paul Bureau. Une autre priorité a été définie lors de cette assemblée comme l'indique le président: *«nous avons décidé de mettre l'accent sur l'utilisation. Nous voulons encourager les éleveurs à devenir utilisateurs. Leur nombre diminue constamment avec les années, notamment en Côte-d'Or. Un meneur devant être formé au même titre que son cheval, nous allons les aider dans les formations, tout comme dans le débourrage pour l'attelage et éventuellement le travail. Une aide financière leur sera octroyée, moyennant des participations sur des concours»*.

Rendez-vous le 21 mai à Saulieu

Un concours d'utilisation départemental sera justement organisé au centre équestre de Saulieu dimanche 21 mai à partir de 10 heures. Les dates des concours modèles et allures ont également été décidées lors de cette assemblée et auront lieu, pour la Côte-d'Or, le 5 août à Liernais, le 12 août à Vitteaux, le 19 août à Meursanges et le 21 octobre à Saulieu pour les poulains. Le Spécial Auxois se déroulera quant à lui le week-end des 9 et 10 septembre à Semur. Un autre dossier d'actualité a été évoqué au cours de cette réunion : celui de la viande. La demande est encore sur une bonne dynamique sur le marché français mais aussi le marché extérieur avec l'Espagne, l'Italie et surtout le Japon qui tire les prix vers le haut. Sur le plan promotionnel, Jean-Paul Bureau s'est également réjoui de la bonne image reflétée par ses troupes lors du dernier concours international de l'agriculture à Paris : *«nous nous étions déplacés avec plusieurs éleveurs bourguignons et auvergnats. Il y a vraiment une bonne ambiance dans toutes les races de trait confondues, cela mérite d'être souligné»*. Le président a tenu à féliciter l'ensemble des éleveurs assurant la promotion et la valorisation des chevaux tout au long de l'année. Un partenariat avec la Maison familiale de l'Auxois Sud Morvan a également été salué : *«des jeunes de la MFR nous aident à chaque Salon de l'agriculture. En plus, cette année, une équipe de cinq jeunes a été constituée pour participer à Équi-trait jeunes. Différentes épreuves auront lieu au cours de l'année et la finale se déroulera dans le cadre du prochain Salon de l'agriculture»*.

AURÉLIEN GENEST

Amoma21

Suzanne Ferrand à l'honneur

L'Association des Membres de l'Ordre du Mérite agricole de Côte-d'Or (Amoma 21) organisait son assemblée générale jeudi 13 avril dans les locaux du CFA de la Noue. Pour la première fois dans le département, une femme, Suzanne Ferrand, accède au grade de Commandeur du Mérite agricole.


A bientôt 73 ans, la native de Dijon est une figure reconnue et appréciée du monde agricole côte-d'orien.

L'Amoma 21 a franchi, au cours de son dernier exercice, le cap des 200 adhérents ce qui satisfait grandement son président Robert Vandroux. Gilles Moindrot est ce 200ème membre (ils sont 22 à avoir adhéré lors de l'année 2016), le président de l'association apicole beaunoise a été élevé récemment au grade de Chevalier de l'Ordre du Mérite agricole. Au-delà des remises de décorations (7 en 2016), l'association se veut active et inscrite dans la vie du monde agricole. Elle a organisé plusieurs activités dont sa sortie annuelle à Salives, sur l'exploitation agricole du Gaec Schneider, une entreprise familiale agricole qui traverse les générations (Jacques, Charles et aujourd'hui Victor) avec à chaque fois son lot d'innovations pour diversifier l'activité (méthanisation pour le dernier projet). L'occasion aussi, ce jour-là, d'une conférence sur le CEA de Valduc donnée par son directeur François Bugaut. L'Amoma 21 a été conviée, comme tous les ans, à la remise des prix du Concours Défense et Illustration Française de l'Association des Membres des Palmes Académiques Section de la Côte-d'Or. Elle a également collaboré aux Entrepreneuriales 2016-2017 en Côte-d'Or en partenariat avec l'Association Réseau Entreprendre Bourgogne. L'Amoma 21 a participé au parrainage de trois équipes autour de projets à connotation agricole: un aliment innovant pour lutter contre l'obésité, la création d'une ferme urbaine, un potager sur votre toit. Partage d'expériences entre générations, ouverture des réseaux, cette opération rencontre un vaste succès (30 projets tutorés portés par 145 étudiants).

Une militante de la formation

Avec 84,5% d'hommes et 15,5% de femmes dans ses rangs, l'Amoma 21 mesure encore l'écart qui la sépare de la parité parfaite. Néanmoins, ce 13 avril a été l'occasion de mettre à l'honneur une femme bien connue du monde agricole. Suzanne Ferrand a été décorée ce jour au grade de Commandeur, une première dans notre département, distinction remise par le député-maire de Saint-Apollinaire Rémi Delatte devant de nombreux invités. Formée au métier sur la ferme familiale (avec un BEP agricole obtenu en formation continue), salariée depuis 1966 avant d'être installée en tant que conjointe sur la ferme céréalière et betteravière de son mari Lucien, Suzanne Ferrand a parcouru un long chapitre de l'évolution du monde agricole...tout en y contribuant. Elle a surtout beaucoup œuvré pour la formation pour tous mais aussi pour la place des femmes dans le milieu agricole. Une volonté qui s'est traduite par de nombreux mandats et actions au sein des organisations professionnelles agricoles, au premier rang desquelles la FDSEA de Côte-d'Or (membre du conseil d'administration de 1982 à 1999, présidente de la section des Anciens exploitants depuis 2011) ou encore la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or et de Bourgogne plus récemment. Elle a aussi occupé des mandats locaux pour la MSA Côte-d'Or et Groupama. Toujours dans son secteur de prédilection, la formation des jeunes, Suzanne Ferrand a occupé de 1986 à 2010 la présidence du conseil d'administration du lycée agro-alimentaire de Plombières-lès-Dijon (EPLEA Félix Kir), et celle du site de Plombières depuis le rapprochement avec le lycée agricole de Quetigny en 2010. Mais Suzanne Ferrand ne s'est pas réalisée que dans son milieu professionnel. Son investissement dans sa commune de Varois-et-Chaignot (conseillère municipale depuis 1989 et adjointe depuis 2009) a toujours été important, comme sa présence dans le monde associatif local. Ce grade de commandeur (chevalier en 1999, officier en 2007), le premier en date pour une femme dans notre département, vient saluer à juste titre une carrière et des engagements au service de toute la profession...et en particulier des femmes au sein du monde agricole.

Jeunes agriculteurs

L'agriculture, la vraie

JA21 vient d'organiser un café débat dans un lycée d'enseignement général.


Échanges avec des Terminales du lycée Saint-Cœur à Beaune.

Dans la même démarche que la dernière Tournée des Popottes (voir notre édition du 31 mars), plusieurs adhérents JA21 ont souhaité communiquer eux-mêmes sur les métiers de l'agriculture. La raison ? Ne pas laisser cette tâche à certains médias ne relayant pas toujours une bonne image de la profession. Cinq exploitants se sont rendus à Beaune pour échanger avec un jeune public ne connaissant pas forcément le milieu. La viande, l'étiquetage des produits, le prix des produits et du foncier, l'impact des prochaines élections sur l'agriculture, le quotidien des exploitants, les questions fiscales, l'agriculture biologique, les nouvelles technologies, l'azote dans le sol et bien d'autres sujets ont été abordés avec une soixantaine d'élèves de Terminales de filières S et ES. *«Les retours ont été très positifs»* assurent les JA, *«certains élèves avaient un cliché de l'agriculteur bouseux et ont finalement rencontré des jeunes dynamiques, qui aiment la terre, qui sont ouverts et passionnés par leur métier et qui ont envie de le défendre. Ils ont pu se rendre compte de l'évolution du métier et de la réalité du terrain. Nous sommes bien loin de l'image de l'agriculteur qui ne fait que donner à manger à ses vaches et conduire des tracteurs !»*.
Cette rencontre a permis aux élèves de découvrir d'autres productions que la viticulture qui fait partie de leur paysage. Les professeurs ont également été enthousiasmés par l'intervention et se sont dits partants pour la renouveler.

► *A noter*

PAC 2017 La télédéclaration est ouverte jusqu'au 15 mai

Au-delà du 15 mai 2017, la télédéclaration sera possible avec 1 % de pénalité par jour de retard.
Il est conseillé aux agriculteurs de ne pas attendre les derniers jours pour faire leurs télédéclarations, et pouvoir bénéficier, en cas de besoin, d'un appui de la DDT ou d'un autre organisme.
Pour toute demande de renseignements auprès de la DDT, afin d'assurer un meilleur service, il est impératif de prendre un rendez-vous préalablement.
Un Numéro Vert est à disposition des agriculteurs pendant toute la période de télédéclaration : 0800 221 371

COMMUNIQUÉ DDT

NODIMAT GROUPE OUVRARD

NEW HOLLAND AGRICULTURE

www.nodimat.com
Recherche
TECHNICIEN Maintenance Matériels Agricoles h/f
Poste basé à Longeault (21)

Vos missions: Vous assurez la réparation des machines agricoles et réalisez les opérations de diagnostic, d'entretien et de réparation.
Vous préparez et mettez en service les matériels neufs, en effectuez les réglages en vue de leur utilisation optimale.
Vous mettez en état les matériels d'occasion, procédez à leur mise en conformité et à leur mise en service.
Profil recherché: issu d'une formation maintenance agricole, titulaire d'un bac pro maintenance des matériels agricoles ou BTS agroéquipement ou techniques et services en matériels agricoles avec expérience.
Merci d'adresser lettre de motivation et CV à :
NODIMAT- NV, Monsieur Pascal VAUTHIER, Route de Langres 52000 CHAUMONT ou recrutement@nodimat.com

Assemblée générale de la FDSEA

«Faites confiance à nos agriculteurs !»

La FDSEA de la Nièvre a tenu jeudi 20 avril son assemblée générale. Devant un parterre de 130 personnes, les dirigeants ont tiré la sonnette d'alarme sur une crise structurelle, économique et morale dont les agriculteurs paient toujours les frais.



De gauche à droite : Michel Loison, vice-président de la FDSEA, Stéphane Lafranchise, directeur FDSEA, Stéphane Aurousseau, président FDSEA, Luc Smessaert, vice-président de la FNSEA, Cyrille Forest, vice-président de la FDSEA, Didier Ramé, secrétaire général et Benoît Mathé, trésorier.

«Notre métier ne fait pas de nous des salauds ! Alors nous allons riposter par la convivialité, l'accueil, la transparence, la pédagogie et le respect. Nous ne devons pas laisser le doute s'installer sur nos pratiques. L'activité d'agriculteur s'exerce en plein air, à la vue de tous !». C'est un véritable plaidoyer pour l'agriculture qu'a offert Stéphane Aurousseau, président de la FDSEA de la Nièvre à ses adhérents, lors de l'assemblée générale du syndicat. Environ 130 agriculteurs avaient répondu présents. Réunis dans la salle des fêtes de Saint-Benin d'Azy, ils ont suivi avec attention le déroulement d'une assemblée générale assombrie par le climat de crise actuelle et la défiance grandissante à l'égard de l'agriculture française.

Une crise de confiance

C'est bien cette crise de confiance, et avec elle son lot d'amertume, de découragement et de ressentiment, qui était à l'ordre du jour. La FDSEA avait d'ailleurs organisé une table ronde sur le thème : *«Agriculteurs la parole est à nous!»*, invitant les différents protagonistes à s'exprimer sur le sujet. Animé par Lucie Lecointe, animatrice FDSEA, le débat a tenu toutes ses promesses. Réunis autour de la table: Daniel Barbier, vice-président du Conseil départemental, Sylvain Mathieu, vice-président du Conseil régional, Christian Perceau, président d'Amognes Coeur en Nivernais, Didier Guyon, président de la section grandes cultures de la FDSEA, Emmanuel Bernard, président de la section bovine et Clément Blandin, président des Jeunes Agriculteurs. C'est Emmanuel Bernard qui donnait le ton du débat : «*Nous sommes souvent mis en cause sur nos pratiques en général : l'attache des animaux, l'écornage, le bruit...mais ce sont des idées reçues ! On le vit très mal individuellement parce qu'il y a des situations que l'on maîtrise et sur lesquelles on est pourtant mis en doute*». Le doute, permanent, sur des pratiques pourtant respectueuses de l'environnement et du bien-être animal, c'est aussi ce qu'a relevé Clément Blandin : *«quand des animaux se sauvent, c'est de notre faute, comme toujours, les gens sont de moins en moins patients»*. De son côté, Didier Guyon évoquait la défiance à l'égard des produits phytosanitaires et l'agressivité qui en découle : «*Il n'y a pas une journée sans que l'on subisse des remarques, des coups de klaxon. On est en permanence obligés de se justifier et ça devient très pénible*».

Amertume et exaspération

Un climat délétère favorisé et amplifié par les médias. *«85 émissions télévisées à charge contre l'agriculture, c'est ce que la FNSEA a relevé pour 2016»* devait souligner Lucie Lecointe. Les lendemains de diffusion, les choses se compliquent encore pour les agriculteurs. Et pourtant *«nous agriculteurs, travaillons à ciel ouvert»*, soulignait Luc Smessaert, vice-président de la FNSEA. Sans secret, sans mystère, et pourtant exposés aux critiques les plus virulentes : *«Les Vegan veulent convaincre 98% de la population à rattacher leur cause et utilisent à l'excès les images chocs, violant le droit de propriété et employant des méthodes de terroristes»*. *«C'est notre métier, il faut que les gens comprennent ça»*, enchaînait Didier Guyon, tandis que Lucie Lecointe relevait, chiffres à l'appui, un paradoxe : *«Les français sont plutôt attachés à leur agriculture»*. Et en effet d'après les sondages, 51% des citoyens mangent de la viande et soutiennent la diversité des pratiques. Paradoxe bien français, qui aime, bien châtie bien...

Quid de la restauration collective ?

C'était ensuite au tour des élus de prendre la parole : *«C'est un problème de vivre ensemble»* pour Daniel Barbier. Les gens ne sont tout simplement *«pas assez tolérants»*, *«la société est individualiste»* et *«radio Caniveau émet 24h/24»*. Et pourtant *«l'alimentation est si variée, la gastronomie française si jalousée»* devait souligner plus que l'élu, le bon vivant: *«les repas sont aussi des moments de partage, de convivialité»*. Et Sylvain Mathieu de s'engager à son tour : *«personnellement je défends le bio, l'environnement mais j'ai toujours mangé des animaux. J'en ai vu abattre à la ferme et abattu moi-même»*. Tous ralliés aux côtés des agriculteurs visiblement. Cela n'a pourtant pas empêché le débat de s'échauder, quand il en est venu à la restauration collective. *«L'objectif est 50% d'approvisionnement local d'ici 2020»*. Un objectif moyennement acceptable pour certains.

«La responsabilité plutôt que le principe de précaution»

«On devrait imposer 100% de produits français dans les restaurants collectifs», soulignait Stéphane Aurousseau dans son rapport moral, évoquant notamment l'opération *«manger français»*. *«Sur le prix de la viande, notre stratégie c'est le cœur de gamme et il nous faut développer nos débouchés sur le sol français. Dans toutes les cantines de France on veut des produits français»*. Avec en toile de fond la crise économique, météorologique et sanitaire, Stéphane Aurousseau a rappelé l'urgence de *«donner aux agriculteurs les outils afin de réagir et de faire face»*, préconisant la mise en place d'une réserve de précaution. *«Il faut aussi que nos compétences progressent et que les travaux scientifiques, sur l'agronomie et la génétique, retrouvent leurs lettres de noblesse. Nous refusons d'être cantonnés à une agriculture de paysage, nous devons d'abord garantir une capacité à nourrir»*. Evoquant enfin les relations avec le monde de la chasse, le président de la FDSEA rappelait que l'agriculture devait *«rester l'activité prioritaire sur nos territoires»*. Invitant la population à *«faire confiance aux agriculteurs»* et ceux-ci à appliquer *«la responsabilité plutôt que le principe de précaution»*.

CÉLINE CLÉMENT


L'assemblée générale de la FDSEA de la Nièvre a rassemblé quelque 130 adhérents.

Une activité dense en 2016

L'activité de la FDSEA de la Nièvre a été riche et dense en 2016, marquée par de nombreuses interventions et actions sur le territoire. Le syndicat a travaillé sur la reconnaissance des zones calamités dans le département. Un vaste chantier pour lequel 7 M€ ont pu être obtenus pour la Nièvre, dont 1M€ pour faire face au blocage des animaux du à la FCO. Le dossier chasse a également mobilisé les animateurs, tout comme les actions de communication. Fermes ouvertes, interventions dans les collèges, fête de la Moisson, participation au Téléthon et campagne de communication sur le Manger français.

Une pensée pour Xavier Beulin

L'émotion était également au rendez-vous lorsqu'a été évoquée la mémoire de Xavier Beulin. « Qu'une organisation comme la nôtre perde son leader est un vrai traumatisme. Xavier avait une conception très intelligente de la responsabilité », notait Stéphane Aurousseau, rejoint dans son hommage par Luc Smessaert, vice-président de la FNSEA : « C'est une chance d'avoir travaillé avec un visionnaire comme Xavier. C'était quelqu'un qui déléguait et faisait confiance, un vrai capitaine. » Avant d'évoquer la mémoire de Bernard Martin, entré en 1972 à la FNSEA, ancien membre de Chambre, président de la Safer et agriculteur à Saint-Agnan, « un homme de valeur, toujours disponible, dont la stature en inspirait aux autres ».

Assemblée générale de la FDSEA

Un point sur les différentes sections

Focus sur les différentes sections de la FDSEA, qui ont présenté chacune leur rapport d'activité.

PAR CÉLINE CLÉMENT

Emmanuel Bernard *Section bovine*



«L'année 2016 a été très particulière, avec la préparation du Congrès FNB, qui a d'ailleurs tenu toutes ses promesses. Notre premier combat reste le prix, c'est quelque chose qui nous est dû par rapport aux contraintes que l'on a et tous les efforts que l'on fait. Côté aléas climatiques et contraintes réglementaires ça va mieux. Parmi les actions 2016, on aimerait passer un pacte Coeur de Gamme avec la grande distribution. Il faut que les producteurs reprennent en main la destinée de leur produit. Nous continuerons aussi de rencontrer distributeur après distributeur pour avancer vers des prix plus rémunérateurs».

Yves Delfolie *Section des anciens exploitants*



«Le gouvernement n'a pas tenu l'intégralité de ses engagements et le montant de nos retraites agricoles n'a pas évolué d'un centime. La moyenne actuellement est de 831€ RCO comprise. Notre objectif est la mise en place d'une retraite calculée sur les 25 meilleures années. Devant la baisse immuable du pouvoir d'achat des chefs d'exploitation retraités, il est temps d'engager une réforme structurelle».

Vincent Giraud *Section des fermiers métayers*



«Au 1er janvier 2018, les représentants des tribunaux paritaires seront nommés par le Préfet. Nous avons en projet des réunions de travail avec la section des bailleurs».

Didier Guyon *Section grandes cultures*



«Un paramètre important auquel on est confronté reste la météo. 2016 a été une année catastrophique avec 50% de récolte en moins, une qualité inexistante et des prix très bas. Il faut trouver des solutions. Nous avons rencontré Stéphane Le Foll à Paris et demandons que le système assurance climatique soit amélioré. Mais beaucoup de travail reste à faire».

Chantal Pelletier *Section des agricultrices*



«Cette année a été rythmée par les interventions dans les collèges, afin d'apporter une image différente aux jeunes. Nous avons aussi organisé une soirée théâtre sur les risques psychosociaux et le stress, « le stress est dans le pré » car il est important de rendre le travail moins oppressant. Nous avons aussi participé à une journée détente et contact avec d'autres univers».

Marcel Cottin *Section ovine*



«En 2016, 301 éleveurs ont fait une demande d'aide ovine et on a perdu 12 éleveurs. Nous avons peu d'activité sur la section ovine et déplorons peu de participants. Notre objectif est toujours d'atteindre 10% d'agneaux de plus d'ici 2020, dans le cadre du programme Innovin de relance ovine dans le département. En 2014 et 2015 le certificat de spécialisation ovin viande avait bien fonctionné mais en 2016 il n'a pas pu faute de financement. On a un potentiel de jeunes, il faut accompagner le financement de cette formation».

Mathilde Lafaye *Section des employeurs*



«L'activité de la section tourne autour de trois axes : la mise en place de formations, la communication autour des métiers et la représentativité. Nous sommes très soutenus au niveau régional dans les négociations collectives et la participation aux forums et enquêtes GPE. Le gros sujet qui va nous occuper cette année est la nouvelle loi travail qui instaure l'obligation d'avoir une convention par branche».

Conseil d'administration FDSEA **24 élus pour les trois prochaines années**

24 administrateurs ont été élus par les délégués des syndicats FDSEA à l'occasion de l'assemblée générale de la semaine passée. Ils siègeront pendant trois ans au conseil d'administration du syndicat :

• Arrondissement de Château-Chinon : Stéphane Aurousseau (Charrin), Marie-Bernard Benoist (Alluy), Éric Boucher (Moux en Morvan), Fréderic Cyrille (Chiddes), Emilie Dupuis (Saint-Léger de Fougeret), Olivier Laporte (Maux), Pascal Lebel (Dommartin), Michel Loison (Saint-Agnan), Fabrice Prévotat (Montigny en Morvan), Philippe Rault (Moulins-Engilbert)

• Arrondissement de Clamecy : Denis Beugnon (Dun les Places), Didier Bonnotte (Clamecy), Romaric Gobillot (Asnois), Jean-Bernard Pouchain (Ouagne), Régis Taupin (Saizy)

• Arrondissement de Cosne sur Loire : Cyrille Forest (Cosne), Julie Nérot (Saint-Père), Nicolas Saillard (Cosne), Jean-Charles Zwaenpoel (Raveau)

• Arrondissement de Nevers : Alain Bertin (Montapas), Didier Championnat (Tintury), Guillaume Colmont (Langeron), Benoît Mathé (Saint-Benin d'Azy), Didier Ramet (Limon)

Ces 24 représentants des territoires siègeront par ailleurs aux côtés des 10 représentants des sections et commissions spécialisées de la FDSEA, désignés par leur conseil d'administration :

• Section bovine : Emmanuel Bernard (Cercy la Tour), René Gonnet (Cossaye)
• Section ovine : Marcel Cottin (Isenay)
• Section grandes cultures : Didier Guyon (Mesves sur Loire)
• Section employeurs : Mathilde Lafaye (Sauvigny les Bois)
• Section des fermiers et métayers : Jean-Louis Bazot (Saint-Péreuse)
• Section des anciens exploitants : Yves Delfolie (Oisy)
• Section des bailleurs : Bernard Roy (Saint-Benin d'Azy)
• Commission des agricultrices : Chantal Pelletier (Lucenay les Aix)
• Commission fiscale : Vincent Giraud (Lurcy le Bourg)

Trois présidents d'honneur seront également conviés aux réunions de conseil d'administration : Jean-Pierre Condamine (Suilly la Tour), François Torcol (Bulcy), Lucien Blaudier (Saint-Benin d'Azy)
Enfin, deux représentants JA siègeront au conseil d'administration de la FDSEA : Clément Blandin (Saint-Péreuse) et Jean-Charles SEUTIN (Saint-Germain des Bois)
Le conseil d'administration se réunira le vendredi 28 avril pour élire le nouveau bureau de la FDSEA qui siègera sur la période 2017 – 2020.

Terres de Bourgogne
Retrouvez toutes nos vidéos sur
YouTube

► Agenda

10/05 Agir pour l'emploi agricole

Le service emploi de la FDSEA organise une soirée pour l'emploi agricole!
Le 10 mai prochain une soirée «Agir pour l'emploi agricole !»se tiendra à St Saulge, avec l'intervention de Jérome Volle, président de la commission nationale emploi de la FNSEA.
Avec au programme : des échanges sur le coût du travail, la complémentaire santé, la pénibilité, la représentativité....
RDV à 18h30 à la salle des fêtes de Saint Saulge, nous comptons sur votre présence !

03/05 Une marche expérimentale avec les légionnaires

Mercredi 3 mai, à la Maison du Parc à Saint-Brisson, de 15h à 17h, le Parc naturel régional du Morvan accueille la Légion VIII Augusta, pour la marche expérimentale *«Vézelay - Autun»*. Ces légionnaires hors du temps pratiquent *«l'histoire vivante»* et *«l'archéologie expérimentale»*. Ils voyagent comme à l'époque et reconstituent le déplacement des Gallo-Romains.
En partenariat avec le Parc, ils viennent à la rencontre du public, de 15h à 17h, pour expliquer leur expérience et transporteront les visiteurs, les promeneurs et les habitants de Saint-Brisson et des alentours, dans une grande aventure humaine de l'époque Gallo-Romaine !

► Formations

Autonomie fourragère

L'autonomie fourragère est le socle de la réussite technique et économique des élevages herbivores, notamment en agriculture biologique, c'est pourquoi Bio Bourgogne propose aux éleveurs une session de formation: *«Améliorer l'autonomie alimentaire de son élevage grâce aux prairies temporaires à flore variée»* le mercredi 17 mai de 9h à 17h30 à Colméry.
Programme: intérêts des prairies à flore variée ; conception d'une prairie à flore variée adaptée à son système ; visite d'une ou plusieurs parcelles de PTFV ; Implantation et gestion d'une prairie à flore variée...
Informations complémentaires et inscriptions avant le 10 mai: Aurélie Billon (Bio Bourgogne), 06 80 43 16 97, aurelie.billon@biobourgogne.org

CUMA HYDRAULIQUE AGRICOLE DU BERRY NIVERNAIS



Zone d'activités sur la Nièvre
18 350 NÉRONDES
cuma.hydraulique18@wanadoo.fr

DRAINAGE - IRRIGATION
TRAVAUX de PELLE
TRAVAUX FORESTIERS
ÉLAGAGE au LAMIER
et GRAPPIN COUPEUR

Visite conseil gratuite :
Port. : 06 43 24 92 50
Tél : 02 48 74 11 90

Viticulture

Vers une nouvelle année noire ?

Le gel a de nouveau sévi la semaine dernière. Les viticulteurs des Coteaux du Giennois sont particulièrement touchés : des dégâts sont à déplorer sur 15 à 50% des superficies de l'appellation.

A Saint-Martin-sur-Nohain, Emmanuel Charrier a l'œil rivé sur l'écran de son téléphone. Non pas pour y guetter un message mais plutôt la météo. Le gel a de nouveau sévi sur ses vignes à trois reprises la semaine dernière. Après une année 2016 épouvantable, pour le viticulteur c'est la menace d'une véritable catastrophe climatique. *«Ça va être catastrophique si ça se reproduit. Nos vins sont de bonne qualité, on commençait à se faire un nom, on arrivait à fidéliser une clientèle et le manque de produits va vraiment nous pénaliser»*. Comme bon nombre de ses collègues vignerons, Emmanuel a dû puiser l'an dernier dans ses réserves pour fournir les clients. Des réserves qu'il avaient constituées grâce aux deux bonnes récoltes 2014 et 2015. Mais cette année, la situation est grave. Si les pertes sont aussi considérables, les réserves, elles, seront à sec. *«J'avais des réserves l'an dernier mais là je suis en rupture de rouge»*. Sur sept hectares Emmanuel Charrier produit en moyenne quelque 65 hl à l'année, dont 40 hl sont revendus en bouteille, le reste en négoce. L'an dernier, le vigneron, qui est aussi président de l'Interprofession des vins du Centre, n'a récolté que 15 hl en rouge et 20 hL en blanc, sur les appellations Coteaux du Giennois et Pouilly Fumé. Comme bon nombre de ses collègues, il se retrouve aussi démuni cette année bien qu'il refuse de rester chez lui les bras croisés.



Le vigneron s'est muni d'un canon chauffant, qui tourne à 360° et dont le rayon d'action s'étend jusqu'à 60m.

Bottes de paille et canon chauffant

Sa réponse face au gel : des bottes de paille qu'il fait brûler afin de créer un écran protecteur au dessus des parcelles. Et un canon chauffant, dont le rayon d'action de 60 m et la température de 90°, pourront, espère-t-il, protéger ses vignes des températures négatives. Il voulait se munir de bougies chauffantes mais celles-ci étaient en rupture de stock. *«Je ne sais pas si tout cela va porter ses fruits mais il est hors de question pour moi de rester à la maison à faire brûler des cierges. Faire du vin cette année pour moi, c'est vital»*. Vital... Emmanuel Charrier s'est installé il y a seulement cinq ans. Une première année blanche, deux bonnes récoltes et voilà le gel qui sévit. Sur ces parcelles, il évalue déjà à 40% les pertes possibles. Et c'est sans compter les possibles retours de gel, qui additionnés à l'humidité, seraient catastrophiques. *«Si ça continue, je vais perdre des clients alors que je me développais à l'export depuis trois ans. Et il n'est pas exclu que je mette la clef sous la porte»*. Alarmiste ? Pas tant que cela. Les Coteaux du Giennois restent une petite appellation, dont la notoriété n'est pas suffisamment développée pour se prémunir de tels aléas. Les vignerons espèrent encore une aide des Pouvoirs publics, pourquoi pas de l'Interprofession des Vins du Centre. En attendant, Emmanuel Charrier devrait de nouveau mettre son réveil à 2h du matin dès ce soir, pour faire brûler des bottes de paille si les températures descendent en dessous de 0.


Avec la grande douceur de ce début de printemps, les premiers bourgeons étaient sortis. Certains ont été touchés par le gel *«et la deuxième génération ne portera pas forcément du raisin»*, explique Emmanuel Charrier.

CÉLINE CLÉMENT

Dérogations second pilier - PAC 2016

Attention, date butoir au 2 mai 2017 !

Alors que plus d'un an s'est écoulé depuis la dernière campagne PAC 2016, alors qu'il serait grand temps que le temps administratif se recale sur le temps des exploitations, alors que le bazar est tel que plus personne ne s'y retrouve, une nouvelle surenchère de complexité voit le jour : les possibles dérogations aux conditions d'éligibilité aux aides du second pilier (MAEC, ICHN) pour le compte de la campagne PAC 2016. Courage ! La FDSEA tente de vous résumer et de vous éclaircir la situation.

1 - Des dérogations pour qui ?

Les éléments exposés ci-après s'appliquent aux agriculteurs :
· qui ont dernièrement été destinataires d'un courrier les informant de leur éligibilité aux MAEC SHP (Systèmes Herbagers et Pastoraux).
· qui ont demandé à bénéficier au titre de la campagne PAC 2016 du versement des Indemnités Compensatoires de Handicaps Naturels (ICHN).

2 - Que précisent les arrêtés pris par le Conseil Régional désormais gestionnaire des fonds du second pilier ?

Deux arrêtés ont été signés par la présidente de région BFC, Marie-Guite DUFAY en date du 4 avril 2017.
Le premier relatif à des dérogations au non-respect du taux de chargement maximal des aides en raison de l'épizootie de FCO de la fin d'année 2015.
Le second relatif à la reconnaissance des cas de force majeure pour humidité ayant empêché l'implantation des cultures principales au titre de la PAC 2016 et pouvant impacter vos aides du second pilier.

3 - En synthèse : Que dois-je faire et pour quelle aide ?

	ICHN	MAEC
Arrêté Fco		
Dérogation accordée	Reconnaissance du cas de force majeure pour épizootie Fco et ayant entraîné le dépassement du taux de chargement maximal en 2016 en raison du blocage d'animaux du 1er septembre au 31 octobre 2015	
Conséquence de la dérogation	Autorisation de paiement de l'aide à taux plein sous conditions	
Conditions à respecter	Faire une demande écrite à la DDT, datée au maximum du 2 mai 2017 et réceptionnée par l'administration au plus tard le 3 mai 2017, justifiant de l'impossibilité de respecter le cahier des charges en terme de chargement *Exemple : le taux maximal de chargement de la MAEC est fixé à 1,4 UGB/Ha* *Le maintien d'animaux sur mon exploitation, en raison de la Fco, me fait dépasser ce niveau de chargement sur la campagne.* *Si mon taux de chargement n'excède pas 1,5 UGB/Ha, le seul courrier de demande déposé à la DDT suffit à justifier la dérogation.* *En revanche, si mon taux de chargement excède les 1,5 UGB/Ha, il sera nécessaire de joindre les justificatifs à mon courrier afin de prouver que le dépassement de chargement est uniquement lié à l'épizootie Fco.*	
Rappel sur les conditions de chargement liées au cahier des charges	ICHN non modulée si chargement compris entre : Zone de montagne = 0,1 à 1,2 UGB/Ha Zone de piémont = 1 UGB à 1,4 UGB/Ha ZDS = 1 à 1,55 UGB/Ha	Plafond à 1,4 UGB/Ha

	ICHN	MAEC
Arrêté « intempéries »		
Dérogation accordée	Reconnaissance du cas de force majeure pour non implantation des cultures principales au titre de la campagne PAC 2016	
Conséquence de la dérogation	Paiement des aides à taux plein sans application de sanction pour les parcelles sinistrées et n'ayant pu être emblavées	
Conditions à respecter pour bénéficier de la dérogation	• Si l'exploitant à solliciter cette reconnaissance en 2016 pour pouvoir être payé de ces DPB, il n'a pas de démarche à envisager. • Si l'exploitant n'a pas sollicité de reconnaissance pour ses aides du premier pilier en 2016, il doit faire parvenir à la DDT un courrier de demande de dérogation avant le 3 mai 2017.	

La FDSEA tient à votre disposition des modèles de courrier type à adresser à la DDT.

FDSEA 58

Forum des opportunités

Créer de la valeur ajoutée avec un atelier élevage !



Dans un contexte de recherche de sources de revenus complémentaires, le forum des opportunités est un rendez-vous incontournable. Il se tiendra le mardi 16 mai prochain à Auxerre et accueillera une vingtaine de partenaires présentant de nouvelles opportunités de productions sur des marchés porteurs, riches d'une évolution haussière.

Vous cherchez à créer davantage de valeur ajoutée sur votre exploitation en complétant les sources de revenus de votre exploitation ? Saisissez l'opportunité de ce forum pour rencontrer, échanger et vous informer auprès des agriculteurs-témoins et des entreprises en quête de nouveaux producteurs.
Autour d'ateliers, de conférences et d'une table-ronde, cette journée présentera une trentaine d'opportunités répartie en cinq pôles : production végétale, production animale, agriculture biologique, diversification et énergie.
Cette semaine, place est faite au pôle «*production animale*».

La production d'œufs

La société CDPO, premier intervenant privé dans cette filière en France, commercialise 50 % d'œufs issus du mode d'élevage hors cage (sol, plein air, bio et Label Rouge). Il nous faut pas moins de 600 000 poules par an en mode alternatif pour répondre aux besoins de marché. À la recherche de nouveaux producteurs sur le territoire icaunais, Philippe Lapie, responsable Développement chez CDPO et un producteur, présenteront techniquement et financièrement cet atelier hors sol à l'occasion du forum.

La production de jeunes bovins et génisses

La Cialyn, coopérative de producteurs bovins et ovins, regroupe quelques 3 450 adhérents sur 16 départements. Présents également au forum, elle abordera le développement de l'engraissement sur notre département : 6 000 places d'engraissement sont à créer afin de répondre au marché. Quels sont les éléments technico-économiques de cet atelier d'engraissement ? Quelles marges brutes ? Quelle organisation de travail ?... Autant de questions auxquelles répondront Odile Deck, responsable technique à la Cialyn accompagnée d'un éleveur icaunais.

La production de porcs

Coopérative inter-régionale de porcs, Cirhyo produit, grâce à ces 600 adhérents, 65 000 truies par an et leurs 1,3 millions de porcs. Le développement de la filière porc de qualité et notamment bio conduit la coopérative à rechercher de nouveaux producteurs par la création d'atelier voire l'installation d'un nouvel associer. «*La production de porcs bio est une véritable opportunité de marché. Pour répondre à cette dernière, nous recherchons 10 000 porcs supplémentaires par an, soit 500 truies supplémentaires*» précise Paul Poncelet, responsable du Site d'Appoigny et de la Zone Nord (Centre Bourgogne Franche-Comté et Grand Est). «*Malgré le poids administratif, la conversion au bio, et la meilleure valorisation qui en a découlé, nous a permis de réduire le cheptel et donc les besoins en main d'œuvre. C'est aussi agréable de ne plus utiliser de produits de synthèse et de raisonner les interventions à l'animal et non plus au troupeau*» témoigne Florian, éleveur icaunais.

La production de poulets

Leader européen du poulet certifié, Duc développe depuis quelques années, des poulets biologiques et des poulets sortant à l'extérieur. Qu'il soit bio, standard, sortant à l'extérieur ou certifié, le poulet évolue sur un marché en extension. Duc recherche de nouveaux producteurs pour développer ses poulets de qualité. Présent au forum des opportunités, Duc développera les besoins de marché, la taille minimale de création de l'atelier et la rentabilité notamment avec Christian Bousselier, chargé du développement.

Le Point Info Bâtiment

La Chambre d'agriculture et Alysé feront un point d'information particulier sur les bâtiments agricoles et ce, quelle que soit la filière. Quels sont les points réglementaires afférents à un bâtiment agricole ? Quelle évaluation d'un bâtiment ou comment concevoir mon bâtiment avec des installations fonctionnelles jusqu'au permis de construire, quelles sont les aides possibles…
Une approche globale et particulière de tout projet lié à votre activité actuelle ou à la création d'un nouvel atelier.
Pour tout renseignement, contactez Élodie Joudelat, Chambre d'agriculture de l'Yonne, au 03 86 94 22 07.

Rendez-vous sur www.yonne.chambagri.fr pour découvrir le programme complet du Forum des opportunités – Mardi 16 mai 2017 de 9h30 à 17h30, au Conseil départemental, boulevard de la Marne à Auxerre. Ce forum est organisé dans le cadre des journées Innov'action, création des Chambres d'agriculture.

MFR de Gron

Primés au concours des «Meilleurs apprentis de France »

Quatre jeunes en formation paysagiste à la MFR de Gron ont participé au concours des «Meilleur apprentis de France», tous médaillés à l'issue de l'épreuve

Le concours de «*Meilleurs apprentis de France*» a été créé il y a une trentaine d'années, à l'initiative de Paul Labourier, un enseignant breton, lui même «*Meilleur Ouvrier de France*». Départemental dans un premier temps, il s'est ensuite décliné à la région, pour devenir national en 2001. Et depuis, ce sont chaque années, plus de 6 000 candidats qui s'inscrivent au concours, dans plus de 90 métiers différents.
Réservé aux jeunes de moins de 21 ans, en formation initiale (CAP, BEP et Bac Pro), provenant d'établissements publics ou privés, sous statut scolaire ou d'apprentissage, il est organisé par la Société Nationale des «*Meilleurs Ouvriers de France*», sous l'égide du Sénat et du Ministère du Travail. Une façon de mettre en lumière l'excellence du travail manuel, tout en facilitant l'employabilité des jeunes primés.
C'est dans le cadre de la catégorie « Travaux Paysagers », que la MFR de Gron, seul établissement de Bourgogne Franche-Comté à le faire, a organisé le 13 avril dernier, le concours départemental des «*Meilleurs apprentis de France*». Quatre candidats en lice, tous en classe Terminale «*Aménagements paysagers*» à la Maison Familiale du Sénonais, pour un concours constitué d'un chantier de 16 m2, à réaliser dans un temps défini et chronométré, ainsi qu'une épreuve théorique, portant sur la reconnaissance de plantes. Muret en moellons, pavage, dallage en pas japonais, terrasse, plantation d'arbustes, de massifs, d'une haie, couverture en écorce de bois… Le tout à réaliser en huit heures maximum. Pas de quoi s'ennuyer ! Mais il faut croire que l'ampleur du travail à réaliser n'a pas effrayé les candidats, puisqu'au final, tous ont décroché une médaille : médaille de bronze départementale pour Jérémy Richard et Maxime Letellier, médaille d'argent départementale pour Alexis Dorat et médaille d'or régionale pour Corentin Vincent. Véritable «*passeport pour l'emploi*», selon Stéphane Pérennes, directeur de la MFR de Gron, pour qui : «*c'est une carte de visite qui pourra les aider dans leur recherche future d'employeur et les valoriser, car ces récompenses sont une forme de «grade», qui peut être un plus en terme de recrutement et d'orientation…*»

DOMINIQUE BERNERD


Un chantier d'envergure, à réaliser en 8 heures


Les quatre jeunes lauréats, à l'issue de l'épreuve

►Agenda

28/04 Portes Ouvertes dans un élevage porcin

La coopérative CIRHYO a le plaisir de vous inviter à la porte Ouvertes du GAEC Montputois, hameau de Montputois, à Ouanne, vendredi 28 avril, de 14 h à 18 h. Elevage de 110 truies naisseur-engarisseur et bâtiment de post sevrage engraissement. Verre de l'amitié.

03/05 Rallye méteils à Saint-Privé

Dans le cadre d'Innov'Action, Alysé organise une journée d'information pour aider les éleveurs à maîtriser la culture des méteils et sécuriser les choix, mercredi 3 mai, à Saint-Privé. Rendez-vous à 9 h 45 devant la poste. Au programme: Visite d'un méteil «personnalisé», à l'EARL Carbon, à Champcevrais, avec zoom sur les «méteils, pratique d'anticipation à court terme pour sécuriser son système fourrager», par Jean-Louis Deck, d'Alysé
Visite d'un méteil «rendement» au GAEC Legrand, à Villeneuve les Genets, avec zoom sur «les essais réalisés en région Centre Val de Loire», par Philippe Cochet, de la Chambre d'agriculture du Loiret
Visite d'un méteil «protégé» chez Philippe Vanneste et au GAEC Rozan, à Saint-Privé, avec zoom sur «la récolte des méteils et sa valeur alimentaire», par Jean-Claude Chupin d'Alysé.
A 12 h 30, casse croute et échanges chez Philippe vanneste
Contact et renseignements au : 06 66 39 74 53

17/05 AG du Syndicat Betteravier de l'Yonne

L'Assemblée Générale du Syndicat Betteravier de l'Yonne se déroulera mercredi 17 mai, à partir de 9 h, Ferme de la Margottière, à Vallery



Pris dans sa coque de glace, le bourgeon est protégé, sous une température à 0° C

Viticulture

Le gel a enc

Le triste scénario de 2016 est-il en passe de se répéter ? Les gelées blanches enregistrées la semaine dernière en Chablisien et dans l'Auxerrois ont d'ores et déjà hypothéqué la prochaine récolte pour nombre de viticulteurs.



Le thermomètre n'en finit pas de chuter en ce jeudi matin et les chaufferettes sont allumées depuis déjà plusieurs heures sur cette parcelle de chablis grand cru…

Il est cinq heures en ce jeudi matin. Dans la noirceur de la nuit chablisienne, les coteaux scintillent de lucioles enflammées. Quelques silhouettes s'activent encore dans les rangs, finissant d'installer chaufferettes et bougies au pied des vignes, pour prendre de vitesse les températures glaciales du petit matin. La nuit aura une fois encore été courte pour nombre de viticulteurs du Chablisien, alertés dès 2 heures du matin pour mettre en branle le dispositif. Un scénario qui s'est répété trois jours durant, ravivant les inquiétudes, notamment chez ceux qui avaient déjà tout perdu l'an passé, suite aux gelées noire ayant touché le vignoble dans la nuit du 26 au 27 avril 2016. D'autant qu'une petite partie seulement des 5 500 ha de chablis est protégée, comme le rappelle le président de la Fédération de Défense de l'Appellation, Frédéric Gueguen : *«à peine 10 % de la totalité, soit environ 300 à 400 ha, avec les chaufferettes et guère plus de 220 ha par aspersion. Quant à l'efficacité, tout dépend de l'intensité du gel. Pour ma part, ce matin (ndlr : vendredi matin 21 avril), je n'ai pas réussi à remonter, suis resté bloqué à - 2° C. Le seuil de température limite que tolère la plante»*. Difficile encore de faire un chiffrage, même si l'on sait déjà que certains secteurs ont été plus touchés que d'autres : *«tout ce qu'on peut dire, c'est qu'aucune commune ne s'est trouvée épargnée, contrairement à l'an passé. Particulièrement touché, le secteur englobant Maligny, Ligny-le-Châtel, Lignorelles, une partie de Beine aussi…»* Vigneron à Maligny, Régis Segault a fait le tour de ses parcelles : *«c'est très disparate, allant de 5 % à 80 % selon les secteurs. En fait, comme toujours, ce sont les bourgeons les plus beaux et les plus avancés, en bout de baguettes, qui ont morflé !»* Ses vignes ne sont pas assurées, préfèrant miser sur l'hétérogénéité géographique avec un parcellaire réparti sur plusieurs communes. Viticulteur à Quenne Jean-Baptiste Thibaut a lui aussi déjà fait une croix sur une partie de sa récolte : *«on peut espérer en rattraper un peu avec les contre-bourgeons qui heureusement, n'ont pas encore démarré et faire une demi-récolte, mais pour cela, encore faut-il un beau mois de mai et que derrière, tout aille bien !»*. Entre 5 et 10% du vignoble d'Irancy touché par le gel, selon le président de l'appellation, Christophe Ferrari. La sérénité reste de mise, mais la prudence aussi : *«faut que ça s'arrête !»*. D'autant, rappelle son collègue Thierry Richoux, qu'ici, point de chaufferettes ou d'aspersion : *«tout système a ses limites, mais la première d'entre elles, c'est quand même le prix. Des bouteilles vendues 40 ou 50 €, tu peux te permettre d'investir, à 10 €, tu ne fais que dépenser ce que tu n'as pas gagné !»*.

«La messe est dite !»

Résigné, Alain Duruz a cette formulaire lapidaire : *«la messe est dite !»*. Le président de la section fruits à la FDSEA de l'Yonne a organisé une réunion de crise ce



ore frappé



Les deux systèmes en action : aspersion et chaufferettes

samedi : *«tout le canton du grand Coulangeois est touché, avec des coins à 100 % de pertes. En terme de surfaces, c'est même plus important que l'an passé…»*. Une fois encore, c'est toute l'arboriculture du secteur qui va devoir payer un lourd tribut à Dame nature. Sur la seule commune de Jussy, le bilan est déjà très lourd : *«sur 90 ha, 60 ha gelés à 100 %, plus de 20 ha à 70 % et le reste entre 40 et 50 %. Les variétés tardives de cerises ont morflé le plus car elles mettent en fleurs avant les autres et les fruits étaient déjà formés, sans espoir de se rattraper…»*. La pilule est amère et certains producteurs se disent prêts à mettre la clé sous la porte : *«ils ont déjà tiré le diable par la queue pour démarrer la saison et sans aide extérieure de l'Etat ou de la région, ils ne repartiront pas ! Avec déjà un court terme en cours, les banques ne vont plus suivre…»*. L'urgence va être de faire remonter au plus vite les infos, par le biais de l'instance syndicale, auprès de la DDT, afin qu'une visite terrain soit organisée pour chiffrer les dégâts. Alain Duruz souhaitant profiter de la période électorale qui s'annonce, pour alerter députés ou candidats à la fonction, de l'importance que joue l'arboriculture dans le secteur : *«bien sûr, les dégâts dans le Chablisien sont importants, mais il ne faut quand même pas oublier que sur l'ensemble du canton, tous producteurs regroupés, en temps normal, ce sont plus de 300 personnes qui travaillent pendant deux mois dans les vergers…»*.



Sous l'effet du gel et de l'aspersion, les paysages du côté de Beine, ont pris une allure hivernale…



Les gelées blanches sont passées par là…

Côté grandes cultures, la météo est également source d'inquiétudes, du fait d'une végétation en avance et de certaines céréales comme les orges d'hiver particulièrement sensibles au gel. D'autant qu'à la vague de froid s'ajoute un début de sécheresse, pénalisant d'autant le développement des cultures de printemps. Avec là aussi, le souvenir douloureux des rendements catastrophiques de l'été dernier et la crainte de voir le scénario se répéter… Combien seront-ils alors, à pouvoir franchir un nouveau cap ?

DOMINIQUE BERNERD

► Agenda

28/04 Les marchés à la ferme font leur retour

Premier marché à la ferme de la saison, vendredi 28 avril, de 16 h à 20 h, à l'EARL de la Maiterie (Famille Boname), 6 rue des Valots, à Villiers sur Tholon. renseignements au : 06 61 09 44 45

30/04 Foire de «Bacchus» à Migé

La Foire aux vins et produits régionaux dite «Foire de Bacchus», se déroulera sur la place de Migé, dimanche 30 avril, de 10 h à 19 h (accès libre). Seront présents une trentaine de vignerons, d'artisans et de commerçants sur le thème du vin, de la gastronomie et des métiers de l'artisanat. possibilité de se restaurer sur place: charcuteries, fromages, macarons, frites, pizzas, pains, escargots. Renseignements au : 03 86 41 67 79

► Formation

05/05 Premiers secours (PSC1)

Formation «Premiers Secours» (PSC1), organisée par la FDSEA de l'Yonne, vendredi 5 mai, de 8 h 30 à 17 h 30. Objectif: savoir réagir à un accident. Public : agriculteurs, viticulteurs du département de l'Yonne et salariés. Intervenants : les pompiers. Lieu : siège de la FDSEA, au 37 rue de la Maladière, à Auxerre. Renseignements et réservations (au plus tard le 21 avril) : tél 03 86 49 48 10

06/05 Formation sur le greffage des pommiers

Les Jardins de la Croisière à Sens, vous proposent samedi 6 mai, une formation sur le greffage des pommiers. Au programme : partie théorique (pourquoi greffer? Les différents porte-greffe ; Les points importants pour un greffage réussi ; Les différentes méthodes de greffage). Partie pratique (Préparation du greffon et du porte greffe ; greffe en couronne de pommiers sur un porte greffe peu vigoureux, le porte greffe M9). Matériel nécessaire : un greffoir (non fourni. Un bon cutter peut faire l'affaire). Lieu : 5 Chemin de la croisière à Sens. Tarif : 30 € pour 2 pommiers (+ 5 € par pommier supplémentaire). Inscription obligatoire. Renseignements au 06 81 61 97 21 ou jardinsdelacroisiere@wanadoo.fr

▶ Formations

Formations Bio Bourgogne

• Améliorer l'autonomie alimentaire de son élevage grâce aux prairies temporaires à flore variée

- Mercredi 17 mai 2017 de 9h à 17h30 à Colméry (58)
- Vendredi 19 mai 2017 de 9h à 17h30 dans l'Yonne ou en Côte d'Or (lieu à préciser selon l'origine des stagiaires)

Programme
- Les intérêts des prairies à flore variée
- Conception d'une prairie à flore variée adaptée à son système
- Visite d'une ou plusieurs parcelles de PTFV
- Implantation et gestion d'une prairie à flore variée

Informations complémentaires et inscriptions (avant le 10 mai) :
Aurélie Billon (BIO Bourgogne), 06 80 43 16 97, aurelie.billon@biobourgogne.org

• Engraisser ses bovins pour la filière bio ?

Mardis 9 et 23 mai 2017 de 9 h à 17 h 30 à Pouilly en Auxois Pôle Agricole, route d'Arnay le Duc, à Créancey (21)
A l'issue de cette formation, les participants connaîtront les besoins de la filière viande bio et seront capables d'évaluer si l'engraissement de leurs bovins pour cette filière est une plus-value pour leur exploitation (rentabilité économique, temps de travail, satisfaction personnelle...). Ils auront également revu les bases techniques permettant de faire évoluer leur système vers plus d'autonomie et d'efficacité économique.
Programme :
- Les besoins de la filière viande bio (marché, attentes des filières en termes de qualité et de quantité).
- Auto-diagnostic du système d'élevage actuel des participants : points forts, points faibles et pistes d'amélioration dans l'optique de développer l'engraissement.
- Comment engraisser ses animaux en bio ? Valorisation de l'herbe et de la pâture. Faire mieux avec moins de concentrés. Modifier son assolement pour améliorer son autonomie (fourrages et concentrés).
- Chiffrage de l'impact technico-économique de la mise en place (ou du développement) de l'engraissement dans son élevage.

Intervenants : Aurélie Billon (Bio Bourgogne), conseillers techniques et commercialisation des Éleveurs Bio de Bourgogne.
Infos complémentaires et inscriptions au : 06 80 43 16 97 - aurelie.billon@biobourgogne.org

Agrobiologistes de Bourgogne

La dynamique des conversions se poursuit

Si la dynamique des conversions ne faiblit pas, en revanche tout ne va pas pour le mieux dans le meilleur des mondes bio, car les moyens budgétaires restent très contraints et insuffisants pour répondre au fort besoin d'accompagnement de ces nouveaux producteurs.



Le nombre des conversions s'est encore accru en 2016, Bio Bourgogne et les GAB entendent leur apporter le meilleur accompagnement possible et un conseil de qualité, en dépit d'un contexte difficile du fait d'une baisse significative des soutiens.

L'objectif du Plan Ambition Bio 2012-2017 est atteint et les surfaces bio ont bel et bien doublé en cinq ans. Mais au prix de nombreuses difficultés dues au grand écart entre les besoins réels et les moyens budgétaires alloués en forte diminution. Lors de l'assemblée générale de Bio Bourgogne, Bernard Krempp n'a donc pas manqué de souligner la grande implication des salariés de la structure, qui ont rempli leur mission envers et contre tout, en assurant l'instruction et le suivi des nombreux dossiers de conversion.
En 2017, la dynamique des conversions s'est donc poursuivie, bien qu'avec un léger ralentissement, du fait notamment de l'incertitude sur le niveau des aides disponibles et les délais de paiement. Les exploitations bio représentent désormais 6% des exploitations de Bourgogne, avec 11 151 ha de plus qu'en 2016. Ce qui permet d'atteindre près de 70 000 ha de surfaces bio et en conversion. La Côte d'Or enregistre la plus forte dynamique en nombre de conversions, suivie par l'Yonne, la Saône-et-Loire et la Nièvre. 128 nouvelles fermes se sont ouvertes au bio en 2016.
Si les temps sont rudes pour le suivi et l'installation de nouvelles structures agricoles bio, l'entrée en conversion ne se fait pas toujours dans les meilleures conditions, a également souligné le président de Bio bourgogne, évoquant les retards de paiement des aides à la conversion, lourds de conséquences pour les trésoreries des exploitations.
Il n'a pas manqué de dénoncer le paradoxe d'une situation qui voit, d'une part des agriculteurs de plus en plus nombreux à vouloir sauter le pas de l'agrobiologie et des consommateurs plébiscitant ce mode de production et, d'autre part, «*une politique budgétaire restrictive des Pouvoirs publics et des collectivités territoriales*» .
La bio change d'échelle, au plan régional comme au plan national, ce changement de paradygme concerne toutes les productions et nécessite pour les GAB (Groupement d'agriculteurs biologiques) de faire évoluer les modalités d'adhésion et de cotisations afin d'ouvrir leur offre à un maximum de nouveaux producteurs bio. Le challenge étant d'accueillir le plus grand nombre de producteurs bio sans renoncer aux valeurs fondatrices de la charte du réseau FNA et tout en conservant un rôle moteur et fédérateur de réseau. Autre point d'actualité, le rapprochement avec Interbio Franche-Comté. Dans la perspective de la rédaction d'un «*Programme commun*» Ambition Bio 2017-2021 (en partenariat avec la Chambre régionale), les deux structures vont devoir répondre à la nécessité de fusionner d'ici 2018.
La création d'une «*association de préfiguration*» va permettre de préparer cette fusion entre Bio Bourgogne et Interbio Franche-Comté. **AMK**

Le bio à l'épreuve de l'épuisement des subventions

Lors de l'assemblée générale de la FNAB (Fédération nationale de l'agriculture biologique) qui se tenait à Strasbourg les 4 et 5 avril dernier, les producteurs se sont inquiétés du manque de budgets pour la bio. Les crédits Feader 2014-2020 sont quasiment épuisés. La FNAB propose d'activer la possibilité d'un transfert du premier vers le deuxième pilier de la PAC, en s'appuyant sur la possibilité pour la France de disposer d'une marge de transfert jusqu'à 3%. Une proposition diversement accueillie en fonction des syndicats agricoles. A plus long terme, les instances bio voudraient aboutir à un modèle de rémunération des services fournis à la collectivité par les agriculteurs bio, sous forme -par exemple- de soutiens complémentaires permettant de couvrir des besoins en conseil agricole, en développement et structuration de filières, etc.

La viande bio en plein essor

La commission bio d'Interbev a présenté les conclusions de son sondage en ligne sur la viande bio réalisé entre le 3 et le 6 avril, en partenariat avec IFOP, sur un échantillon de 1001Français :
sept personnes sur dix en consomment. Un résultat très satisfaisant qui montre que le cahier des charges bio européen qui s'impose aux éleveurs, rassure le consommateurs. Pour 79% des personnes interrogées, le bien-être animal s'impose comme un atout essentiel de l'élevage bio, viennent ensuite l'impact sur la santé et le bénéfice pour l'environnement. Enfin, permettre que les producteurs soient rémunérés au juste prix figure également en tête des préoccupations, puisque six Français sur dix trouvent légitime de payer la viande bio plus chère. Un surcoût compensé en partie par le fait que les viandes bio «*rendent moins d'eau*».
La commission technique d'Interbev bio relève aussi l'importance de la contractualisation auprès des éleveurs. C'est un élément de sécurisation. Maintenant, il est tout aussi important que le consommateur soit conscient que la viande achetée en circuit court peut cacher des réalités différentes, ainsi un animal peut avoir été nourri avec de l'aliment importé, soumis à des normes moindre qu'en France, ou qu'au sein de l'Union européenne. Au-delà du label, la production bio répond aussi à un objectif d'autonomie -en céréales, en protéines...- qui doit également être valorisé auprès de la clientèle.



Photo: Réussir

Les andaineurs à double rotor ratissent de près

Le suivi du sol et le réglage de la hauteur de travail conditionnent la qualité de travail des imposants andaineurs à deux rotors.

Regrouper un maximum de fourrage avec un minimum de terre, telle peut se résumer la mission d'un andaineur. La tâche paraît simple, mais avec des appareils à deux rotors dépassant parfois les neuf mètres de large, elle peut s'avérer délicate quand le terrain est parsemé d'irrégularités et quand la vitesse de travail est soutenue. Face à ce constat, les constructeurs ont fait évoluer leurs appareils, afin d'optimiser le suivi du sol et d'offrir les réglages appropriés. L'adaptation au terrain est assurée à la fois par une mobilité des rotors dans les trois dimensions et par un contact au sol maîtrisé à l'aide d'un train de roues plus ou moins évolué. Le suivi dans les trois dimensions exige un minimum de trois roues, placées au plus près des fourches. C'est souvent le cas sur les plus petits modèles, mais dès lors que le diamètre des rotors augmente, les constructeurs recommandent des roues en tandem, à l'arrière et parfois à l'avant, aboutissant à des essieux à 4, 5, ou 6 roues. Le train roulant est ainsi moins perturbé par les trous. Pöttinger se démarque avec une roue de jauge placée à l'avant des fourches de manière à anticiper les irrégularités du terrain.

Des rotors mobiles et bien guidés

La mobilité des rotors est essentielle pour les andaineurs semi-portés, dont les éléments rotatifs sont suspendus à un châssis. La plupart des constructeurs ont ainsi fait le choix de la suspension cardanique qui garantit une grande liberté de mouvement du rotor. Celle-ci s'accompagne chez plusieurs marques d'un relevage à «effet jet» qui consiste, lors des manœuvres en bout de champ, à relever l'avant du rotor puis l'arrière. Et inversement, d'abaisser l'arrière du rotor puis l'avant.
Autre élément essentiel dans la qualité de ratissage, la conception des dents est spécifique à chaque appareil. La courbure, la longueur, le nombre de doubles dents doit tenir compte de la géométrie et du mouvement des bras du rotor. Pour que les dents soient efficaces, le réglage de l'aplomb et de la hauteur du rotor est un préalable à ne pas négliger. Sur le terrain, ces réglages sont effectués à la mise en route de l'appareil et sont trop rarement modifiés par la suite.

Adapter la hauteur de travail aux conditions

L'ajustement de la hauteur de travail peut pourtant se justifier lorsque les conditions de récolte sont très différentes (volume de fourrage, qualité de fauche, humidité..). De là à s'équiper dans un dispositif optionnel de réglage hydraulique ou électrique, l'investissement peut paraître superflu, le système à manivelle étant peu contraignant au regard du nombre d'interventions.
De récents développements pourraient participer à l'amélioration de la qualité de travail. Présenté sous la forme de prototype par Pöttinger, il y a quelques années, et plus récemment par Fendt, l'andaineur à entraînement électrique offre la possibilité de réguler la vitesse de rotation des rotors indépendamment de la vitesse d'avancement et du régime moteur du tracteur. Quant au concept ProConnect présenté l'an dernier par Fella sur un andaineur à 4 rotors, celui-ci assure une adaptation automatique de la hauteur de travail en fonction de la vitesse d'avancement.

MICHEL PORTIER



Photo: Kuhn

La stabilité des rotors est assurée par des essieux multipliant les roues au plus près des dents.



Photo: Claas

Les articulations cardaniques garantissent un bon suivi du sol par le rotor, dont les mouvements sont indépendants de ceux du châssis.



Une autochargeuse pour l'affouragement, l'ensilage et le foin

Investir dans une combinaison faucheuse frontale – remorque autochargeuse pour l'affouragement en vert peut se justifier lorsque ces deux outils sont par ailleurs utilisés à la récolte de l'ensilage et/ou du foin.



Photo: Pöttinger

La distribution de l'herbe avec l'autochargeuse impose une porte avec démêleurs et tapis et conditionne le gabarit de la machine à la configuration des bâtiments.

Deux solutions d'équipement s'offrent à l'éleveur qui souhaite mettre en place l'affouragement en vert sur son exploitation, afin de valoriser l'herbe et de réduire son coût alimentaire. Soit il s'équipe d'une remorque faucheuse-autochargeuse spécifiquement dédiée, intégrant une barre de coupe à tambours et un attelage déporté. Soit il utilise une remorque autochargeuse en combinaison avec une faucheuse frontale à l'avant du tracteur. Si la première solution peut séduire par son plus faible coût d'investissement, la seconde offre un niveau de performance supérieur et une polyvalence qui peut justifier son surcoût. La combinaison d'une autochargeuse et d'une faucheuse frontale permet en effet de dédier chaque matériel à d'autres tâches et de les renouveler indépendamment l'un de l'autre. La faucheuse frontale sert à la fauche de l'herbe pour l'ensilage et le foin, avec la possibilité de la combiner à une faucheuse arrière. L'autochargeuse seule peut également servir à l'ensilage et au foin. Son coût élevé peut s'amortir sur une longue période, sachant que sur une exploitation, ce matériel peut durer une vingtaine d'années, sans gros soucis.

Une faucheuse frontale de 3 mètres

Reste à définir les critères de choix de la faucheuse et de l'autochargeuse pour coller aux besoins de l'exploitation. La première qualité d'une faucheuse frontale est sa capacité à bien suivre les dénivellations du terrain, afin de limiter l'incorporation de terre dans le fourrage et l'usure de la machine. Son système de suspension doit offrir un maximum de débattement latéral et longitudinal, avec une pression au sol constante. Cela conditionne également la régularité de la hauteur de fauche, dont l'optimal se situe à 6-7 centimètres. La largeur de travail a aussi son importance. « 3 mètres est le bon compromis, assure Antony Lepeltier chez Pöttinger. En-dessous, la remorque risque de rouler sur l'herbe non coupée et au-dessus, la faucheuse est encombrante sur route et dans les couloirs d'alimentation. » Dernier point, la faucheuse doit pouvoir créer un andain de largeur variable. Ce dernier sera le plus étroit possible lors de l'affouragement pour ne pas rouler dessus et tout ramasser dans les courbes, tandis qu'il sera le plus large possible à l'ensilage pour faire un préfanage.



Photo: Lely

La taille de l'autochargeuse dépend de la quantité d'herbe à récolter en une seule fois pour l'affouragement. Pour l'ensilage, c'est la distance des chantiers et la puissance du tracteur qui guident le choix.

Un rotor pour la polyvalence

Concernant le choix de la remorque autochargeuse, le premier critère est le système d'amenage : à peignes ou à rotor. Le premier se destine principalement aux exploitations qui ne font que du foin en plus de l'affouragement, le plus souvent en zones AOC. Lorsque l'autochargeuse est utilisée pour l'ensilage, mais aussi pour du foin séché en grange, le rotor offre à la fois un meilleur débit de chantier, une capacité de compression supérieure et une meilleure finesse de coupe. La définition du volume de la caisse va dépendre de la quantité d'herbe à distribuer chaque jour, de manière à ne faire qu'un seul tour, tout en tenant compte des contraintes de gabarit pour la distribution dans les bâtiments. Le type de caisse (entièrement rigides ou à structure à câbles repliable) peut avoir un impact sur l'encombrement. À noter que les caisses renforcées, sans arceaux ni câbles, permettent d'utiliser la remorque comme distributrice en les remplissant au télescopique. Concernant l'ensilage, le volume sera d'autant plus important que les chantiers sont éloignés, avec comme principale limite la puissance du tracteur. Attention également, lorsque la taille de la machine est conséquente, son poids devient une contrainte pour le tassement des sols. Le choix des pneumatiques s'avère primordial pour éviter de trop marquer les prairies. Enfin, pour la distribution, l'arrière de la caisse doit être équipé de démêleurs et d'un tapis transversal.

MICHEL PORTIER

fendt.fr
FENDT
Nouvelle gamme fenaison Fendt :
Rentabilité déclinée, récolte en Vert assurée !
Prolongement naturel de nos tracteurs, notre gamme de fenaison, conçue et fabriquée sur notre site de production de Feucht en Bavière, comprend un large panel de matériels de récolte des fourrages qui vous assurera une efficacité et une rentabilité d'utilisation égales aux tracteurs. Des faucheuses à disques ou à tambours, des faneuses, des andaineurs en passant par des presses ou des ensileuses, la gamme fenaison Fendt compte aujourd'hui plus de 120 modèles.
BOUCHERON SAS
89 Lézinnes 03 86 75 63 22
21 Vénarey-les-Laumes 03 80 97 01 50
et son agent :
BSA 89 Cussy les Forges 03 86 33 11 24
ETS DE BRUIN
89 Cerisiers 03 86 96 20 08
89 Charny 03 86 63 09 13
58 Chateauneuf Val de Bargis 03 86 59 31 26
et ses agents :
OUANNE AGRI 89 Ouanne 03 86 47 65 87
AGRITECH 18 St. Germain du Puy 02 48 30 84 11
AGCO Your Agriculture Company
FENDT est une marque déposée d'AGCO Corporation
PLUS D'INFOS

• LES **NOUVEAUTÉS** • LES **NOUVEAUTÉS** • LES **NOUVEAUTÉS** • LES **NOUVEAUTÉS** •

Agram Vérin double chambre sur la faucheuse

Les nouvelles faucheuses pendulaires Jet Cut P 2287 et 2328 combinent un pivot hydraulique à une articulation du groupe de fauche s'appuyant sur un vérin à double chambre : l'une sert à la suspension sur boule d'azote, l'autre sert au relevage. Portées, ces faucheuses se replient vers l'arrière, à la verticale vers l'arrière et à la verticale sur le côté.


Photo: L.Vimond

Claas Nouvelle génération de Variant

Remplaçant les 300, les Variant 400 disposent d'un double rouleau tasse-andain suspendu (4 positions mécaniques), d'un nouveau rotor formant une hélice à 360° (180° auparavant) et d'un fond de coupe à suspension hydropneumatique sur les versions Pro (rotor et transmission renforcés) s'abaissant automatiquement en cas de bourrage. Le pick-up est équipé de deux roues de jauge pivotantes rabattables en option. Pour le liage, une tôle facilite la prise de filet. Des spires permettent d'étirer le filet de chaque côté pour un recouvrement bord à bord. En option, le compartiment de liage peut recevoir des filets de 130 cm pour offrir des bords arrondis. La cinématique d'éjection a été revue pour évacuer au plus vite la balle. Pour l'entretien, la lubrification automatique s'appuie sur des brosses qui huilent les chaînes, y compris celles du pick-up. En option, un graissage automatique centralisé électrique est proposé.



Photo: Claas

Fella La faucheuse Ramos disponible en pré-série

La faucheuse frontale poussée Ramos 3060 FP se décline désormais en trois versions : SL, KC et RC. La première est disponible avec un guide fourrage pour confectionner des andains inférieurs à 1,10 m. La seconde bénéficie d'un conditionneur à doigts. Enfin, la troisième se dote d'un conditionneur à rouleaux. Fella a fait le choix d'un entraînement direct du conditionneur, faisant l'impasse sur un système à courroies. Le mouvement pendulaire de la faucheuse lui autorise un débattement latéral de +/- 6,5°. Enfin, la Ramos accède au dispositif de changement rapide des couteaux.
Modèles : Ramos 3060 FP SL, Ramos 3060 FP KC et Ramos 3060 FP RC
Largeur de travail : 3,00 m


Photo: Fella

Fendt La Katana 65 aux dernières normes

La gamme d'ensileuses Fendt connaît quelques évolutions. La Katana 65 abandonne son moteur V8 pour un 6 cylindres de 15,6 l signé MTU dépollué à l'AdBlue. La Katana 85 adopte quant à elle un nouveau châssis à la fois plus léger et plus rigide. Toutes ces machines disposent désormais d'un réglage automatique des contre-couteaux, d'un détecteur de pierres et, en option, d'optiques à leds.


Photo: Fendt

John Deere Les chambres fixes s'étoffent

L'offre de presses à balles rondes à chambre fixe s'agrandit avec quatre nouveaux modèles : F441M MultiCrop, F441M Silage Special, F441R et C441R (presse-enrubanneuse). Ceux-ci se caractérisent par une chambre de pressage plus large (1,21 m) et par un pick-up de 2,20 m en alternative à la version de 2 m. Le Multicrop est conçu pour des fourrages humides à très secs. Comme son nom l'indique, le Silage Special s'adresse plus spécifiquement aux fourrages très humides. Les modèles M bénéficient en option du rotor haute capacité MaxiCut à 13 couteaux, un équipement de série sur les déclinaisons R, qui peuvent également recevoir une version à 25 couteaux. Sur toutes ces machines, la cinématique a été renforcée, notamment au niveau du ramasseur, des rouleaux, des roulements et des chaînes d'entraînement. À l'aise aussi bien dans les fourrages très humides que très secs, les F441R et C441R adoptent en outre un 18ème rouleau. Par ailleurs, la C441R se dote d'un bras tournant à 40 tr/min, soit 15 % de vitesse en plus, et d'un essieu tandem optionnel.


Photo: John Deere

Krone Une faneuse traînée de 13 mètres

Dotée de 12 rotors à 6 bras, la faneuse Krone KWT 1300 propose un réglage de l'angle de piquage des dents selon quatre positions. Elle reçoit les dents Super-C de 9,5 mm à 5 spires. La transmission dans les articulations est assurée par l'accouplement à doigts Octo-Link. En version Confort, la KWT 1300 Plus est équipée d'un allégement hydraulique de l'essieu de transport placé à l'avant de la faneuse, permettant un report de charge pour limiter l'impact sur la couche d'herbe. Par ailleurs, un ressort sur la chape d'attelage permet un report de charge sur le relevage du tracteur. Une toile de bordure est disponible en option.
Largeur : 13 m **Diamètre des rotors :** 1,53 m


Photo: Krone

Kuhn Des innovations en faucheuses

Les gammes des faucheuses à disques GMD 1011 Lift Control et conditionneuses à disques FC 104 Lift Control se démarquent par leur nouveau design avec un point de pivot le plus loin possible du groupe de fauche en cas d'obstacle. Leur suspension Lift Control permet une pression moindre au sol à l'aide d'un pseudo-parallélogramme, composé d'un vérin qui tire sur une potence pour réduire la résistance de la machine au sol en fonction du relief. En cas d'obstacle, la machine se soulève et pivote vers l'arrière. L'attelage au tracteur est simplifié : plus besoin de compenser avec les longueurs des chandelles. La position de hauteur de coupe moyenne est elle aussi automatisée, sans avoir besoin de jouer avec le troisième point du tracteur. Au travail, la course du déport transversal est augmentée pour atteindre 19 cm, afin d'adapter facilement le lamier à la trace de roue du tracteur. Les modèles FC bénéficient d'un conditionneur à doigts polyuréthane en V ou à doigts acier et d'un boîtier à deux vitesses.
Modèle : GMD 2811, 3111, 3511, 4011 et 4411 **Largeur de travail :** 2,67, 3,10, 3,50, 3,95 et 4,35 m **Modèle :** FC 244, FC 284 et FC 314 **Largeur de travail :** 2,40, 2,80 et 3,10 m


Photo: Kuhn

Kverneland Une enrubanneuse à table tournante haut débit

Le constructeur annonce un débit de chantier équivalent à une enrubanneuse à satellites en équipant ses modèles à table tournante de l'High Speed Pack. Ce dernier comprend le double extenseur de film Duowrap, ainsi que la régulation automatique de la vitesse de rotation de la table Optispeed. Basé sur les mesures d'un accéléromètre estimant la stabilité de l'enrubanneuse, le dispositif régule la vitesse de la table en visant en permanence la valeur maximale, sans risque d'éjection de la balle.


Photo: Kverneland

• LES **NOUVEAUTÉS** • LES **NOUVEAUTÉS** • LES **NOUVEAUTÉS** • LES **NOUVEAUTÉS** •

Lely Une autochargeuse grand volume



Photo: Lely

Destinée à la récolte du foin en vrac, la remorque autochargeuse Tigo MR 100 Profi s'illustre par son volume DIN de 52 m3 et son PTAC de 12 t (17 t en option). Son pick-up de 1,80 m, galvanisé et sans chemin de cames, alimente un rotor équipé de 31 couteaux en option. Sa paroi frontale mobile se déplace en fonction du remplissage de la caisse pour gérer la compression du foin. En fin de chargement, elle se positionne vers l'avant de la caisse pour libérer un espace de 6 m3. Au déchargement, la paroi frontale recule pour accompagner le fond mouvant. La Tigo MR 100 Profi dispose en option d'un toit tôlé.

Maschio Faucheuses, faneuses et andaineurs à la gamme

L'Italien se dote d'une gamme fenaison avec les faucheuses Debora Pro. Elles se déclinent en versions à suspension latérale (Debora Pro), à suspension centrale (Debora H Pro), frontale (Debora Pro F) ou encore traînée (Debora Pro T). Le conditionneur à fléaux ou à rouleaux est proposé en option sur la Debora Pro de 2,60 m (uniquement fléaux), les Debora Pro H de 2,60 et 3 m, ainsi que les Debora Pro F et Debora Pro T de 3 et 3,40 m.


Photo: G. Coisel

La gamme de faneuses se compose de deux modèles à 4 et 6 rotors offrant une largeur respective de 5,30 et 6,50 m. Les Elia Pro R4 et R6 disposent d'un réglage de hauteur de travail grâce à quatre positons sur chaque roue.
Enfin, les andaineurs Golia Pro sont proposés en cinq modèles portés simple rotor (3 à 4,70 m), un modèle semi-porté double rotor à andainage central (Golia Pro 2C) avec largeur variable de 7,20 à 7,80 m et de deux modèles traînés Golia Pro 2 capables de réaliser un ou deux andains (largeur maxi de 6,80 et 7,40 m).

Massey Ferguson Premier anniversaire pour les équipements de fenaison

Présentée au dernier Salon de l'Herbe, la gamme fenaison Massey Ferguson est composée de 9 modèles de faucheuses à tambour baptisées M (5 portées arrière de 1,85 à 3,06 m et 4 frontales de 2,86 à 3,26 m) et 30 modèles de faucheuses à disques et conditionneurs DM, dont 15 portées de 1,66 m à 4,50 m de largeur de travail, 2 semi-portées 3 et 4 m, 3 trainées et 5 frontales. Pour les gros débits de chantier, 5 combinaisons de faucheuses en 8,30 M et 9,30 m sont disponibles.


Photo: DR

Côté faneuses, 12 modèles TD sont proposés : 5 portées en 4, 6 et 8 rotors, 4 semi-portées et 3 trainées en 6, 8 et 10 rotors. Enfin, 20 andaineurs RK complètent l'offre : 8 portés simple rotor de 3,4 à 4,5 m, 11 double-rotor avec andain latéral ou central jusqu'à 10 m et 1 modèle quadri rotor disponible en 3 versions de 12,50 m. Toute cette gamme est conçue et fabriquée dans l'usine de Feucht en Allemagne.

McHale Liage au film sur la F5600 +

La presse à balles rondes à chambre fixe F5600 se décline en version "+" intégrant le liage au film pouvant se mettre en lieu et place du liage filet.
Par ailleurs, la presse-enrubanneuse Fusion Vario hérite du même système de liage (d'une largeur de 118 cm) que la Fusion 3 +. Le pressage est dorénavant réalisé par une monocourroie.
Comme les presses à balles rondes à chambre variable, elle reçoit un nouvel éjecteur, un rotor d'alimentation dont le diamètre est accru de 40 mm, une nouvelle vis de recentrage et un second rouleau décrotteur.



Photo: L.Vimond

New Holland Des presses à chambre fixe économiques

Fruit de l'accord passé avec le constructeur italien Mascar, la gamme BR100 complète l'offre en presses à chambre fixe de New Holland qui se limitait jusqu'à présent aux machines haut de gamme Roll Baler.
Les deux modèles Utility disposent d'un ameneur alternatif, tandis que la BR155 donne le choix entre un ameneur rotatif sans ou avec système de coupe (14 couteaux). La chambre de pressage est constituée de chaînes et barrettes, la BR155 se différenciant par ses 7 rouleaux supplémentaires.
Le boîtier de commande des modèles Utility offre une activation manuelle du liage par ficelle ou filet. Celui de la BR155 propose une mise en route automatique du liage et un écran numérique dédié au compteur de balle.
Modèle : BR120 Utility, BR150 Utility, BR155
Largeur du pick-up (DIN) : 1,72 ; 1,72 ; 2 m
Diamètre de balle : 120, 150, 155 cm



Photo: M. Portier

Pöttinger Un andaineur double grande largeur

L'andaineur à dépose centrale TOP 962 C s'affiche comme le plus large de la gamme. Ses deux rotors à 15 bras équipés de quatre doubles dents, offrent un diamètre de 4,3 mètres.
La largeur de travail réglable hydrauliquement varie de 8,9 à 9,6 m. La hauteur de ratissage s'ajuste manuellement à l'aide d'une manivelle. Les deux rotors reposent sur 6 roues avec essieu tandem. Au transport, l'andaineur TOP 962 C limite sa largeur à 2,95 m, sa hauteur à 3,85 m, bras démontés.


Photo: Pöttinger

Vicon Distribuer avec l'autochargeuse

L'autochargeuse Rotex 402, de Vicon, se distingue par son système de distribution pour l'affouragement en vert. Un tapis à déchargement latéral droite/gauche prend alors place à l'arrière de la machine. Ce dernier coulisse sous la caisse lorsqu'il n'est pas sollicité ou pour un déchargement traditionnel.


Photo: G. Coisel

Pour initier les consommateurs aux plaisirs des viandes racées, rien ne vaut

UNE BELLE CAMPAGNE.



AUBRAC BAZADAISE BLANC BLEU BLONDE D'AQUITAINE CHAROLAISE GASCONNE LIMOUSINE PARTHENAISE ROUGE DES PRES SALERS

2017 marque un tournant avec la fin de «Race à viande».
Place aux «Viandes Racées», la nouvelle campagne de valorisation des viandes issues du troupeau allaitant* !
Communication pédagogique dans les grands medias, temps forts dans les points de vente : les viandes racées seront à l'honneur cette année.

Les 24 avril, 2 et 9 mai

DES PARUTIONS DANS LA PRESSE

3 annonces dans la presse régionale et nationale.

C NEWS · 366 · Aujourd'hui en France · Le Monde · LE FIGARO · Le Journal du Dimanche







Du 24 avril au 11 mai

DES CHRONIQUES SUR LES PRINCIPALES STATIONS RADIO



bleu · inter · info · RTL · Europe 1 · RTL2 · RMC · RIRE · nova

Un important dispositif en points de vente

9 000 POINTS DE VENTE mettront en place un kit de PLV permanente aux couleurs des Viandes Racées. Des temps forts dédiés, avec des mécaniques adaptées aux enseignes et aux boucheries artisanales seront mises en place aux beaux jours et à l'automne.

*Il y a 14 ans, la démarche Race à Viande a été créée pour désigner cet élevage, et permettre aux magasins signataires du cahier des charges associé de communiquer sur les races, en respectant les contraintes réglementaires imposées par l'Europe. La réglementation ayant évolué, laissant à chaque distributeur la responsabilité de ses engagements et de sa communication auprès des clients, la démarche Race à Viande a perdu son sens : l'interprofession INTERBEV, et l'ensemble des organisations qui la composent, ont donc décidé de la stopper. En 2017, INTERBEV lance «Les Viandes Racées», une nouvelle campagne de communication non soumise à un cahier des charges.

laViande de bœuf DES MÉTIERS, UNE PASSION

LES VIANDES RACÉES
Initiez-vous aux plaisirs racés.

Avec le soutien de FranceAgriMer

BOVINS interbev INTERPROFESSION BÉTAIL & VIANDE

RCS Paris B 337 934 483 - INTERBEV BOVINS. Crédit photos : Raphaël Auvray, Getty Images, Interbev, iStock, Laurent Rouvrais Studio des Planètes.

Protéagineux

Contrôler l'ascochytose du pois

L'anthracnose, également appelée ascochytose, est la principale maladie foliaire du pois.





La maladie se manifeste en bas de plante sur tige et feuillage. On observe des nécroses brunes violacées sur tige ainsi que des ponctuations noires sur feuilles et gousses. Ce champignon peut progresser rapidement en cas de pluies répétées sur les étages supérieurs (effet splashing).
En cas de forte pression, la maladie a un impact à la fois sur le nombre grains/m² (réduction du nombre d'étages mis en place) et sur le PMG (jusqu'à 20% de pertes).

Observation

Il faut observer à partir de 8-10 feuilles pour les pois d'hiver, avec un risque accru si l'hiver a été rigoureux et à partir de début floraison jusqu'à fin floraison pour les pois de printemps.

Stratégie à mettre en œuvre

Au printemps la lutte contre l'ascochytose repose sur l'application d'un premier fongicide en préventif à début floraison (ou plus tôt si des symptômes sont présents, notamment en pois d'hiver), relayé une quinzaine de jours plus tard si les conditions sont favorables à la maladie.
Dans le cas de conditions très sèches, le 1er traitement peut être retardé jusqu'à une dizaine de jours, tout en maintenant la surveillance de ses parcelles
En complément, le niveau de risque doit être évalué à la parcelle, selon :
la densité de semis (les semis denses étant plus favorables).
la durée de la floraison.
le climat durant la période de floraison : pluie importante (>20 mm) et/ou répétée.

Fabienne Boizet,
Delphine de Fornel,
Terres Inovia

Les fongicides autorisés sur pois

Sources : Terres Inovia, Arvalis - Institut du végétal
www.terresinovia.fr - Mars 2017

			Usage graines protéagineuses - TPA				Nombres d'applications maximum	Mention d'avertissement	Mentions de danger (règlement CLP)	DAR (jours)	ZNT aquatique	DVP	ZNCA	Coût (€ HT /ha)
			Pourriture grise et sclérotiniose	Ascochytose (anthracnose)	Rouille	Oïdium								
			Cible											
Spécialités commerciales	Second nom commercial	Substance actives	Botrytis	Ascochytose	Rouille	Oïdium								
AMISTAR (1)	ORTIVA GOLD, ZOXIS, AZOXYSTAR	azoxystrobine 250 g/l	0,8 l/ha	0,8 l/ha	1 l/ha	1 l/ha	2	ATTENTION	H410	42	5	-	-	29-36
AMISTAR OPTI	VERTIK OPTI	azoxystrobine 80 g/l + chlorothalonil 400 g/l	2,5 l/ha (2)	2,5 l/ha (2)	2,5 l/ha (2)	2,5 l/ha (2)	1	DANGER	H317 - H318 - H332 - H335 - H351 - H410	35	20	-	5	34
BALMORA (1)	ABNAKIS, BALTAZAR	tébuconazole 250 g/l			0,8 l/ha		-	DANGER	H302 - H318 - H332 - H361d - H410	42	5	-	-	18
BANKO 500	CHLOROSTAR, DOJO	chlorothalonil 500 g/l	2 l/ha	2 l/ha			1 (3)	DANGER	H317 - H318 - H335 - H351 - H410	35	20	-	5	18
chlorothalonil (1)	FUNGISTOP FL, DORIMAT, FUNGIL FL	chlorothalonil 500 g/l	2 l/ha (2)	2 l/ha (2)			1	DANGER	H315 - H317 - H318 - H332 - H335 - H351 - H410	35	20	-	5	21
BARKY		mancozèbe 80 %		2 kg/ha			-	ATTENTION	H317 - H335 - H361d - H400 - H410	3	5	-	-	-
BRAVO ELITE	CITADELLE, MARATHON, PIXEL	chlorothalonil 375 g/l + cyproconazole 40 g/l	1,75 l/ha	1,75 l/ha	1,75 l/ha		2	DANGER	H317 - H318 - H332 - H335 - H351 - H361d - H410	30	5	-	-	33
IBEX	OPERA, BAUXIT	époxiconazole 50 g/l + pyraclostrobine 133 g/l	0,75 l/ha	0,75 l/ha	0,75 l/ha	0,75 l/ha	2 (4)	DANGER	H301 - H332 - H351 - H360Df - H400 - H410	35	5	5	-	33
IMPACT 125 FL		flutriafol 125 g/l		1 l/ha			-	ATTENTION	H317 - H411	3	5	-	-	17
MAORI		pyriméthanil 150 g/l + chlorothalonil 375 g/l	2 l/ha (2)	2 l/ha (2)			1	ATTENTION	H317 - H319 - H335 - H351 - H400 - H410	35	5	-	-	45
PRIORI XTRA	AMISTAR XTRA	azoxystrobine 200 g/l + cyproconazole 80 g/l		1 l/ha	1 l/ha	1 l/ha	2	ATTENTION	H302 - H332 - H361d - H410	28	5	-	-	46
PROSARO	PIANO	prothioconazole 125 g/l + tébuconazole 125 g/l		1 l/ha	1 l/ha	1 l/ha	2 (5)	ATTENTION	H315 - H319 - H361d - H410	35	5	-	5	52
SCALA	TOUCAN	pyriméthanil 400 g/l	1,5 l/ha	1,5 l/ha			2	ATTENTION	H412	28	5	-	-	55
SUNORG PRO	CARAMBA STAR, METCOSTAR90	métconazole 90 g/l	0,8 l/ha	0,8 l/ha	0,8 l/ha		2	ATTENTION	H319 - H335 - H361d - H373 - H411	20	5	-	5	28

Efficacité d'après références
- Bonne efficacité
- Efficacité moyenne
- Efficacité insuffisante
- Non homologué pour cet usage
- \- Références peu nombreuses

La réglementation sur les produits phytosanitaires évolue (retraits, délai de commercialisation, etc.). Pour en savoir plus, consulter www.terresinovia.fr
AMM : Autorisation de mise sur le marché
Règlement CLP (Classification labelling packaging) : règlement européen qui met en œuvre les recommandations internationales du SGH (Système général harmonisé).
Avant tout mélange s'assurer du respect de la réglementation. Consultez l'outil "mélange de produits phytosanitaires" sur www.terresinovia.fr

(1) Il existe d'autres produits génériques. Lire attentivement l'étiquette car les données règlementaires peuvent être différentes (AMM, mentions de danger, etc.).
(2) Limite à 1000 g/ha/an la dose de chlorotalonil sur la culture pour AMISTAR OPTI, FUNGISTOP FL et trades mark, à 750 g/ha/an pour MAORI (quel que soit le produit).
(3) Applicable à partir de début floraison.
(4) Applicable à partir de début floraison. Respecter un délai minimum de 21 jours entre deux applications.
(5) Respecter un délai minimum de 14 jours entre deux applications.

Confédération des appellations et vignerons de Bourgogne

Dix ans de régionalisation

En assemblée générale le 14 avril à Beaune, la CAVB a fêté discrètement ses dix ans d'existence au service de la défense des vins de Bourgogne et des viticulteurs dans un second temps. Née en 2007 de la réforme des signes officiels d'identification et d'origine de la qualité, sa volonté de mutualisation et harmonisation régionale s'est doublée - plus que jamais en 2016 - de «solidarité et du sens du collectif» entre vignerons.



Jean-Hugues Goisot, Jérôme Chevalier et Jean-Michel Aubinel travaillent à simplifier les règles et normes… y compris internes à la filière.

Dans la dernière année de son second mandat, le président de la Confédération des appellations et vignerons de Bourgogne (CAVB), Jean-Michel Aubinel a fait la preuve - tout au long des présentations du travail des commissions - que l'organisation est bien aujourd'hui *«incontournable des services de l'État et des collectivités locales»*. Par ailleurs vice-président de la Cnaoc, *«notre instance nationale»*, il rappelait qu'en une décennie la CAVB était devenue une *«vraie fédération au budget important»*, sans toutefois *«augmenter les cotisations»* de départ. La confédération compte désormais huit salariés, dont un nouveau directeur, Thomas Nicolet, arrivé l'an dernier. Surtout, Jean-Michel Aubinel tirait un *«bilan très positif»* des «compromi » qui ont été nécessaires pour que les vignobles de Bourgogne - aussi proches mais aussi différents de par leurs *«cultures et histoires»* - travaillent ensemble, de Mâcon à Chablis, en passant par la Côte-d'Or. Vigneron à Prissé, il aurait presque pu ajouter à cette énumération le vignoble Beaujolais, tant la *«défense de nos appellations doit nous rapprocher»*, insistait-il.

Annus horribilis 2016

Si la filière vitivinicole continue de *«peser dans l'activité économique de la région»*, la récolte 2016 restera synonyme de *«catastrophe»* pour une majorité de vignerons de l'Yonne et de Côte-d'Or, comme au nord de la Côte chalonnaise et dans le Couchois, suite à la gelée noire dans la nuit du 26 au 27 avril. Sans oublier l'épisode de grêle du 13 avril sur le sud Mâconnais ou celui du 27 mai dans le Beaujolais. Les chiffres définitifs de la récolte 2016 font état d'une production de 1,22 million d'hectolitres (Mhl) de vins de Bourgogne, *«y compris avec ceux produits sur le secteur du Beaujolais»*, contre 1,5 Mhl en année normale. Sans conséquence sur la qualité finale, cette *«baisse drastique des rendements»* s'inscrit pour certaines exploitations dans un phénomène malheureux de *«répétition»*, amplifiant encore les difficultés financières. La CAVB invitait ces dernières à s'inscrire aux audits d'exploitation, financés par la Région, *«pour une approche pragmatique au cas par cas»* des solutions à prendre. Jean-Michel Aubinel répétait alors à plusieurs reprises la nécessité que la MSA *«flèche des enveloppes d'aides»*, comprenant toutefois que de nombreuses crises agricoles touchent en même temps de nombreuses filières.

Les VCI rassurent les marchés de Chablis

De son côté, la CAVB travaille à *«faire avancer»* les dossiers des Volumes complémentaires individuels (VCI) et des assurances récoltes, actuellement jugées *«inadaptées»*. Seules 25 % des surfaces sont pour l'heure assurées. La CAVB se bat auprès des services de l'État (Directe, INAO…) pour permettre le conditionnement de ces VCI, interdit pour l'heure. La famille Viticulture ne peut compter sur le soutien des négociants sur ce dossier. *«C'est là un désaccord entre nos familles. Le VCI a un rôle en terme d'assurance. Le négoce l'interprète comme une forme de régulation du marché. Pourtant, Chablis a vu sa récolte divisée de moitié cette année avec 150.000 hl mais avec 40.000 hl de VCI, ces volumes permettent d'amortir le choc»*, tant pour les marchés finaux que pour le marché vrac, faisait comprendre Jean-Michel Aubinel.

Une Bourgogne *«exemplaire»*

Au-delà de cette horrible année, la Bourgogne a su, malgré tout, se montrer *«exemplaire»* dans bien des domaines. Source d'emplois et de richesse, la viticulture est citée en exemple pour sa lutte collective contre la flavescence dorée, notamment dans sa phase de prospection, dernière preuve en date de son engagement pour diminuer les traitements. Jean-Hugues Goisot demandait néanmoins à nouveau *«la mobilisation des professionnels»* pour ne pas perdre les avancées durement acquises. Car, de cette image *«fédératrice»* du respect des milieux biologiques dépend aussi la perception des touristes ayant envie de découvrir les magnifiques paysages viticoles bourguignons. Pour développer ce tourisme, Jean-Michel Aubinel appelait aussi à respecter le *«verdict»* du vote lors de la dernière assemblée générale du BIVB qui a approuvé le projet « ambitieux » de Cités des vins. Au sujet de la Fête des grands vins de Bourgogne, *«seule occasion»* de déguster les cent appellations du vignoble en un seul lieu, l'événement a connu une légère baisse de fréquentation (6.133 visiteurs ; -8 %), une baisse liée aux attentats meurtriers qui avaient marqué la semaine précédente. *«Rien de catastrophique»* donc, en comparaison de la tendance nationale, rassurait Michel Prunier, en charge de ce dossier. Et toujours en matière d'œnotourisme, l'assemblée générale se terminait en mettant à l'honneur l'appellation Saint-Véran, laquelle célèbrera en 2018, la prochaine Grande Saint-Vincent tournante de Bourgogne.

CÉDRIC MICHELIN

FOCUS

Contrôle interne **Difficile de simplifier**

***«Mutualisé le plus souvent au sein de la CAVB»*, le contrôle interne aura représenté 5.916 hectares visités sur l'ensemble des appellations de Bourgogne et près de 226 audits de cuveries. Si 140 opérateurs ont fait un sans faute, 102 défauts mineurs ont été corrigés la majorité du temps. Un travail *«lourd»* pour tous, et notamment les 68 commissions accompagnées par les techniciens de la CAVB. *«Depuis dix ans et Icone, on a constaté la mise en place de beaucoup de règles. On regarde pour les alléger et pour travailler sereinement entre nous tous : négoce, viticulture, Beaujolais, Bourgogne… Nous évaluons donc la pertinence du système actuel. C'est un long travail avant de faire un point auprès de l'INAO. Les ODG peuvent nous remonter leurs remarques»*, confiait le responsable de la commission, Jérôme Chevalier. A noter également, la première transmission à Siqocert, organisme certificateur, pour présence d'un clone interdit par le cahier des charges de l'AOC.**

Commission accompagnement **Des fermages plus réalistes**

***«Particulièrement occupée par l'activation de la cellule de crise régionale»* suite au gel et à la grêle, la commission accompagnement a débuté par une estimation précise des dégâts, avec l'aide du BIVB. Par contre, la demande de reconnaissance en catastrophe naturelle est *«quasi restée sans suite car ce sont des risques assurables»*. La CAVB a obtenu des *«assouplissements des conditions»* en matière d'autorisation et d'indemnisation d'activité partielle pour les domaines en difficulté, ayant des salariés. Mais pour vraiment soulager les trésoreries immédiatement, c'est surtout le *«travail novateur»* autour de la difficile question du calcul des fermages en Côte-d'Or qui pourrait faire du bien. Ce calcul doit prendre en compte *«la totalité de la récolte, davantage en adéquation avec la réalité»*. *«J'espère que ce calcul fera tâche d'huile»*, glissait Jean-Michel Aubinel. Il évoquait également *«l'harmonisation»* en cours sur le sujet *«sensible»* du foncier, marquée cette année par la vente record du Domaine Bonneau du Martray (21). «Nous travaillons avec la Safer Bourgogne Franche-Comté» *pour favoriser une «viticulture plutôt familiale qui, par son nombre, est dynamique»* avec ses 4 000 domaines bourguignons.**

Commission main-d'œuvre **«Pas d'avantage» avec la DSN**

DSN et TESA. Si ce dernier était une source de simplification au départ, la dématérialisation l'a replongé dans la double complexité administrative et informatique. Quant à la DSN, obligatoire depuis le 1er avril pour toutes les entreprises, Nicolas Rossignol n'y voit « pas d'avantage » pour la profession qui avait déjà le guichet unique à la MSA.

Procédure **Lourd !**

Si la CAVB espère voir Pro.dou@nes être *«opérationnel le plus rapidement possible»*, les *«évolutions informatiques sont assez lourdes»*, mais pas seulement. La récente réforme concernant les capsules CRD *«va vers une usine à gaz »*. *«On est là bien dans la sur-administration»* dénoncée par la CAVB cette année, via une pétition en ligne.

Matériel végétal **Enjeu d'une génération**

***«Véritable enjeu pour une génération de viticulteur»*, le sujet du matériel végétal a fait l'objet d'une réflexion commune entre CAVB, BIVB et le Comité viticole de la chambre d'Agriculture régionale, a expliqué son représentant, Robert Martin. Les pertes sont estimées en moyenne à 4,7 hl/ha depuis dix ans, en raison des maladies de dépérissement et autres manquants. Le projet à terme doit permettre de trouver *«des plants sains, adaptés et venant de chez nous»*. Président délégué du BIVB, Claude Chevalier rappelait que *«pour faire de bons vins, il faut de bons plants»*, lui qui veut imposer aux pépiniéristes cette *«qualité de plants bourguignons»*.**

Météo

Système D contre les gelées

Les viticulteurs ont fait preuve d'imagination la semaine dernière pour limiter l'impact des basses températures.



Des bougies ont été installées dans certains domaines. Du jus à base de pectine de pomme a également été utilisé pour protéger les vignes.

Comme l'an passé à la même époque, une vague de froid vient de sévir dans le département. La nuit du mercredi 19 au jeudi 20 avril a été la plus froide avec certaines températures négatives recensées dans la région viticole beaunoise. Prévenus plusieurs jours auparavant, certains domaines ont pris des dispositions quelque peu innovantes en installant de grandes bougies dans leurs parcelles. L'opération a été parfois couplée d'une pulvérisation de jus à base de pectine de pomme, censé protéger les plantes actuellement au stade 4ème feuille étalée.

Un investissement à réfléchir

«Les futures grappes commençaient d'apparaître. À ce stade, le gel n'est vraiment pas le bienvenu» signale Benoît Lahaye, viticulteur à Pommard et membre du conseil d'administration de JA21. Le producteur côte-d'orien revient sur cette parade de la semaine dernière : *«Seule une poignée de domaines ont disposé des bougies, principalement dans les Grands crus et les Premiers crus. Ce dispositif, déjà utilisé il y a une trentaine d'années, représente un coût important, de l'ordre de 3500 euros à l'hectare. Après cinq années de résultats particulièrement difficiles dans les vignes, dus à des aléas climatiques, mieux vaut réfléchir plus d'une fois avant de se lancer dans ce genre d'investissement, même si celui-ci peut s'avérer payant. Ces bougies sont en réalité de gros pots métalliques qui consument un produit durant plusieurs heures. Dans mon cas, j'ai préféré ne rien faire car il y avait pas mal de vent et l'air était sec. Il n'y avait pas beaucoup d'humidité la nuit. De plus, il y a eu des pénuries de stocks de bougies au niveau des fournisseurs, car la demande a été importante en France ces dernières semaines. En Côte-d'Or, nous ne sommes pas systématiquement équipés, loin de là. Hormis les gelées de l'an passé, la dernière en date remontait à l'année 1981...»*

D'autres moyens de lutte

«Au final, les dégâts engendrés la semaine dernière ne semblent pas être très importants d'après les premiers échos, à l'exception de quelques endroits, notamment à Saint-Romain, Saint-Aubin et certaines zones plus froides».
Benoît Lahaye informe que d'autres moyens sont possibles pour *«lutter»* contre le froid : *«dans cette situation, il est vivement conseillé de limiter, voire d'arrêter les labours pour éviter des remontées d'humidité»*. En plus de la pectine de pomme, certains jus peuvent comprendre des algues selon Benoît Lahaye : *«je ne sais pas si cela se fait par ici, mais je sais que ça existe. Ces opérations ne sont qu'au stade d'essais, il n'y en a que très peu. Ces dispositifs visent à protéger le feuillage jusqu'à environ -2°C, mais en deçà, ils ne sont plus du tout efficaces»*. Le viticulteur cite l'aspersion d'eau, technique notamment utilisée dans le Chablisien : *«elle consiste à projeter de l'eau en permanence sur les plantes. Des gouttelettes gelées viennent protéger les bourgeons et la pousse de la vigne. Le morcellement de nos parcelles n'est guère approprié à ce dispositif qui nécessite un équipement spécifique»*. Benoît Lahaye évoque d'autres secteurs impactés par cette vague de froid : *«il semblerait que le Châtillonnais ait été beaucoup plus touché que nous. Les viticulteurs ont connu la vague de froid quelques jours plus tôt et n'ont pas été en mesure de se protéger. Ces basses températures ont aussi impacté la Champagne et l'Alsace»*.

AURÉLIEN GENEST

Chronique ovine

Ténia : 6 mois de pâturage sont nécessaires avant l'immunisation

Le ténia est le premier parasite digestif des agneaux d'herbe. Les jeunes agneaux ou les animaux qui n'ont jamais pâturé se contaminent dès les premiers brins d'herbe ingérés, en avalant un acarien, l'oribate, qui est l'hôte intermédiaire du ténia. Les premiers signes cliniques peuvent apparaitre sur les agneaux ou les agnelles dès 5 à 6 semaines après la mise à l'herbe. Les animaux présentent alors un mauvais état général avec un déficit de croissance. Des troubles digestifs avec constipation ou diarrhée, un amaigrissement et une laine sèche et cassante sont des signes possibles. Les agneaux manquent de vigueur, avec une anémie possible. Le risque d'enterotoxémie est accru.

Cinq semaines après la mise à l'herbe

Le traitement se fait par administration d'un médicament spécifique du ténia ou d'un produit polyvalent ténia-strongles à partir de 5 semaines après la sortie à l'herbe ou le début de la consommation effective d'herbe. Le renouvellement du traitement, 5 à 6 semaines après la première administration, peut être nécessaire. L'immunité contre le ténia se développe en quelques mois. Ce ne sera donc plus un souci dans la plupart des cas après 6 mois de pâturage.
Pour en savoir plus, vous pouvez consulter la vidéo *«le ténia du jeune agneau»* sur www.idele.fr et www.inn-ovin.fr.

RÉSEAU DE RÉFÉRENCES OVIN DE BOURGOGNE ET LAURENCE SAGOT
(INSTITUT DE L'ELEVAGE – CIIRPO)



Une vidéo est disponible sur le sujet sur www.idele.fr dans la série la chronique ovine en image.

Fertilisation

Des épandeurs d'engrais toujours plus précis

La gestion de la largeur et de la modulation affine l'épandage avec à la clé des gains agronomiques et économiques.


VICON

La coupure d'une section se fait selon le principe du recouvrement, donc fermer une section ne revient pas à épandre zéro kilo d'engrais sur la ou les section(s) fermée(s).

Les outils de précision trouvent leur place sur les épandeurs centrifuges, permettant d'optimiser l'épandage d'engrais dont l'enjeu est agronomique, économique et environnemental. *«Avec l'évolution des largeurs de travail et des nappes, il devient indispensable de disposer de la coupure de sections»*, confie Emmanuel Piron de l'Irstea. La modulation de dose et la gestion de largeur, au-delà d'apporter du confort à l'utilisateur, permettent une répartition de l'engrais plus précise se caractérisant par un développement des cultures plus uniformes au sein de la parcelle grâce à la limitation des sous-surdosages. Si la coupure de sections s'est largement démocratisée, la modulation de dose est en cours de démocratisation, mais beaucoup d'agriculteurs y songent. L'économie liée à la modulation et à la coupure est difficile à quantifier. Elle est estimée par certains à environ 10 % selon le parcellaire. Au-delà de l'économie, c'est surtout la répartition qui est améliorée dans les parcelles exiguës et aux formes particulières.

Le nombre de «*sections*» proposées varie selon les constructeurs, mais il est essentiel de garder en tête qu'elles ne sont pas comparables à celles d'un pulvérisateur. La coupure d'une section se fait selon le principe du recouvrement, donc fermer une section ne revient pas à épandre zéro kilo d'engrais sur la ou les section(s) fermée(s).

Quatre solutions pour gérer la largeur

Quatre grands types de gestion de largeur existent sur le marché. La fermeture droite-gauche, impliquant la fermeture des trappes de manière indépendante, est le premier pas vers la gestion de la largeur et correspond souvent au premier niveau d'équipement proposé par les fabricants. Cette solution est proposée par de nombreux constructeurs.

La gestion du point de chute avec une vitesse des disques constante est majoritairement utilisée pour agir sur la position de la nappe et réguler sa largeur. Les constructeurs se différencient par le nombre de sections proposées : de huit chez Bogballe, Amazone et Kuhn, à une section pour deux mètres de largeur (18 sections pour 36 mètres) chez Kverneland et Vicon.

Autre solution, la modulation du régime de rotation des disques est adoptée par Amazone sur ses épandeurs dotés d'un entraînement hydraulique des disques avec réglage manuel de l'alimentation sur seize sections gérées automatiquement.

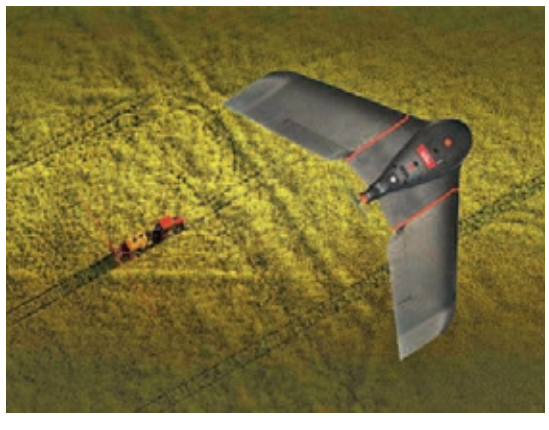
Dernier principe, l'intervention conjointe sur le régime des disques et sur le point de chute est utilisée par Kuhn et Amazone. Le premier propose d'agir sur trois paramètres simultanément : le débit, le point de chute et le régime de rotation des disques par leur animation hydraulique. Avec ce système, le constructeur annonce une gestion en continu de la largeur de travail, sans section. Amazone offre un dispositif avec seize sections automatiques en jouant sur le système d'introduction et la vitesse des disques sur les ZA-TS.

Pour affiner les réglages, les constructeurs ont développé des solutions de contrôle. Le dispositif de pesée EMC Kuhn mesure le débit réel sur chaque disque indépendamment et l'ajuste par rapport à celui attendu. D'autres dispositifs, l'Argus Twin chez Amazone et l'Axmat chez Kuhn, contrôlent la répartition transversale de la nappe et sa position pour ensuite ajuster les réglages.

MICHEL PORTIER

Un drone agricole plus abordable pour Airinov

L'eBee SQ de SenseFly est un nouveau drone dédié à l'agriculture de précision. Doté d'un logiciel de planification de vol simplifié pour l'agriculture eMotion Ag, il propose un pilotage automatique, une autonomie plus importante que l'eBee (une heure) et traite trois hectares par minute à 150 mètres d'altitude. Après avoir transféré les données du capteur agronomique Sequoia de Parrot, ces dernières sont rapidement traitées en quelques heures sur la plateforme First et transformées en cartes NDVI. Avec un tarif de 9 490 euros, contre 12 900 euros minimum pour un eBee, ce drone se veut plus accessible.



L. VIMOND
www.airinov.fr

▶ Des professionnels à votre service

Entrepreneur agricole
RECHERCHE TRAVAUX MOISSONS
sur région bourgogne
Coupes spéciales colza, maïs, tournesol.
FLORENT PROMMER 21 Fontangy - 06 81 32 69 56
eta.prommer@gmail.com

L'Eleveur Bourguignon
• Barrières d'herbage de 2 à 6 m
• Nourrisseur à veau 3 m
12, Rue de la Coopérative
21320 Pouilly en Auxois - 03 80 90 66 60

Panneaux sandwichs
Tôles couvertures
Tôle bardage
Tôle imitation tuile
Fer - Grillage
Panneaux de clôture
Cuve - Remorque
BECKER Frères Le PRO de la tôle
58310 ARQUIAN - 03 86 39 70 94 - sarlbecker@orange.fr
58800 CORBIGNY - 03 86 20 19 66 - becker.freres@orange.fr

Vous souhaitez figurer dans cette rubrique ? 03 80 78 90 35

▶ Nouveautés

Un vibroculteur simple


BONNEL

Simple, robuste et léger, le vibroculteur de Bonnel est composé de cinq rangées de dents (10 cm d'espacement entre dents), précédées de lames niveleuses, sauf derrière les roues du tracteur où prennent place des effaces-traces. Il se décline en largeurs de 6,50 et 8,30 m.

Une pailleuse à deux démêleurs


LUCAS.G.

LucasG propose la pailleuse-distributrice Castor 60R2 qui se démarque par ses deux démêleurs, permettant d'offrir un gabarit plus compact (moins long et plus haut) et un débit de chantier supérieur avec des balles cubiques de très haute densité. Acceptant tout type de fourrage, elle peut recevoir une balle cubique ou deux balles rondes.

Un parechoc de lestage


HB

Pour protéger les autres usagers de la route, HB propose un parechoc se plaçant sur le relevage avant. D'une largeur réglable de 2,15 à 3 m, il peut recevoir un pied escamotable, une boîte à outils, une signalisation et des feux de gabarit à leds. D'un poids de 310 kg, ce parechoc se décline avec masse atteignant 985 ou 1 540 kg.

Complément de gamme chez Taurus

Taurus complète sa gamme de pneumatiques Point 65, réservée pour des tracteurs de 65 à 180 ch, avec trois nouvelles dimensions.
Dimensions 600/65 R34
151A8/151B, 600/65 R38
153A8/153B, 650/65 R38
157A8/157B.

Bovins

Gros bovins vifs *(prix moyen en kg carcasse)* — *Les marchés en Sud-Est Centre*

Marchés	cat.	Sancoins 19/04/2017	Bourg-en-Bresse 25/04/2017	St Christophe-en B. 19/04/2017	National 19/04 au 25/04/17
Vaches viande (V)	U	-	-	3,96 €	3,89 €
	R	3,60 €	3,60 €	3,70 €	3,56€
	O	-	3,30 €	-	3,22 €
Vaches mixte (M)	R	-	-	-	3,30 €
	O	3,05 €	3,05 €	-	3,12 €
Vaches lait (L)	O		-	-	2,86 €
	P	2,68 €	2,65 €	-	2,61 €
Génisses VML	U	-	4,30 €	4,65 €	4,28 €
	R	4,00 €	3,70 €	3,93 €	3,64 €
	O	3,85 €	3,10 €	-	3,18 €
Taureaux VML	URO	-	2,60 €	2,85 €	2,73 €

VML : *type viande , mixte et lait*

Tendances locales

Sicafome (prix moyen au kg vif) — Marché de Moulins-Engilbert du 25/04/2017

Broutards 6-12 mois	E	U	R	
-200 kg	-	-	-	
200-250 kg	-	3,06	2,79	
250-300 kg	-	2,98	2,67	
300-350 kg	2,99	2,81	2,66	
350-400 kg	-	2,87	2,58	
400-450 kg	-	2,62	2,49	
450-500 kg	-	-	-	
Laitonnes 6-12 mois	E	U	R	
-200 kg	-	-	-	
200-250 kg	-	2,85	2,72	
250-300 kg	-	2,74	2,57	
300-350 kg	-	2,66	2,57	
350-400 kg	-	2,56	-	
Taurillons 12-18 mois	E	U	R	
300-350 kg	-	-	-	
350-400 kg	-	-	-	
400-450 kg	-	-	-	
450-500 kg	-	-	-	
500-600 kg	-	-	-	
600 kg et +	-	-	-	
Génisses 12-24 mois	E	U	R	
300-350 kg	-	2,70	2,44	
350-400 kg	-	2,57	-	
400-450 kg	-	2,48	-	
450 kg et +	-	2,41	-	
Taureaux	E	U	R	
+500 kg	-	1,74	1,60	
Vaches	E	U	R	O
- 5 ans	2,54	2,14	1,93	-
5 -10 ans	-	2,32	1,91	1,60
+10 ans	-	1,88	1,77	1,50
Génisses	E	U	R	
24-36 mois	2,85	2,25	2,02	

Bovins : 804

Broutards-Taurillons : La vente est rapide et les cours ne subissent pas de grands changements. On observe toutefois que l'écart de tarifs à tendance à augmenter entre la bonne marchandise jeune facile à valoriser et les fins de lots âgés, et médiocres plus difficile à placer.

Laitonnes - Génisses : Commerce très soutenu malgré des apports qui restent importants. Très peu d'invendus avec des cours qui reprennent quelques centimes.

Taureaux : Présentation plus importante. meilleure demande et légère hausse.

Vaches- Génisses 3 ans : La vente se déroule sur un bon rythme. Les besoins sont réels, mais les cours n'évoluent pas et restent dépendants du déficit de valorisation des bovins gras dans les abattoirs.

NB : La date de clôture d'annonces est désormais fixée au vendredi 17h30.

NB : Nos cotations sont établies à partir de poids bruts (sans déduction de jeûn).

Sicagemac (prix au kg vif) — Marché de Corbigny du 24/04/2017

Bovins (312)		
Broutard	Prix moy. *(animal)*	Prix moy. *(kg)*
270 à 380 kg	690 - 1020	2,57 - 2,76
410 à 550 kg	1090 - 1260	2,27 - 2,66
Laitonnes		
255 à 310 kg	560 - 790	2,13 - 2,62
320 à 415 kg	750 - 960	2,29 - 2,73
Taureaux		
755 à 1150 kg	1160 -1840	1,34 - 1,60
Génisses		
370 à 480 kg (16-24mois)	720 - 1010	1,96 - 2,29
510 à 660 kg (24-36mois)	1040 - 1560	1,94 - 2,45
Vaches		
Vaches légères	760 - 1140	
Vaches entre deux	1150 - 1260	
Vaches lourdes	1270 - 1700	

Présentation de qualité hétérogène en broutards. Le placement est difficile en ordinaires, cours reconduits en sujets de bonne qualité. Apports importants en femelles, la demande reste orientée sur les lourdes à des tarifs très fermes. Vente rapide et totale en taureaux à des cours plus soutenus.
Présentation de meilleure qualité en vaches maigres entraînant un placement plus rapide à des cours fermes. Peu invendus.

Bovin gras : 7

Vaches de viande : 3,50 à 3,88 kg de viande

Vente globale à des tarifs facilement reconduits.
Prochain marché bovin le mardi 2 mai 2017, aux horaires suivants : déchargement 11h et vente à partir de 13h.

SA des Grivelles (prix au kg vif) -Tel. 02 46 65 01 79 — Marché de Sancoins (18) du 11/04/2017

Broutards	U	R	O
<200 kg	-	2,88	
200 à 250 kg	-	-	
250 à 300 kg	2,88	2,76	
300 à 350 kg	2,82	2,61	
350 à 400 kg	2,74	2,59	
400 à 450 kg	2,69	-	
450 à 500 kg	2,53	2,43	
Laitonnes	U	R	
150 à 200 kg	-	-	
200 à 250 kg	2,80	2,47	
250 à 300 kg	2,75	2,47	
300 à 350 kg	2,62	2,40	
350 à 400 kg	2,51	2,42	
Taureaux			
+ 500 kg	1,61	-	
Génisse			
(24-36 mois)	2,21	-	
Vaches			
- 5 ans	2,11	1,93	-
de 5 à 10 ans	2,03	1,81	-
+ 10 ans	1,80	1,65	1,43

Broutards-Taurillons : Les cours restent attractifs dans les bons lots de plus de 350 kg. Pour les plus légers, la qualité a tendance àbaisser, et les cours s'en ressentent. Aucun invendu.
Laitonnes - Génisses : L'offre est pléthorique cette semaine. Les cours sont en léger recul, notamment en lourdes grassouillettes. malgré tout, l'ensemble des lots à trouver preneur grâce à un nombre d'acheteurs assez conséquent.
Taureaux : Cours reconduits.
Vaches - Génisses de 3 ans Belle présentation et bonne valorisation dans la bonne qualité, ainsi que dans les herbagères.

Broutards *(6 à 12 mois, prix au kg vif)* — *Marché de Bourg-en-Bresse du 25/04/2017*

Cat.	U	R	O
Charolais			
Mâles légers de 250 à 300 kg	2,90 €	2,65 €	-
Mâles moyens de 300 à 350 kg	2,75 €	2,55 €	-
Mâles lourds de 350 à 400 kg	2,65 €	2,45 €	-
Femelles légères de 250 à 300 kg	2,60 €	2,40 €	-
Femelles moyennes de 300 à 350 kg	2,45 €	2,25 €	-
Femelles lourdes de 350 à 400 kg	-	2,15 €	-
Croisés charolais			
Mâles légers de 250 à 300 kg	2,75 €	2,50 €	-
Mâles moyens de 300 à 350 kg	2,60 €	2,40 €	-
Mâles lourds de 350 à 400 kg	2,55 €	2,30 €	-
Femelles légères de 250 à 300 kg	2,40 €	2,00 €	-
Femelles moyennes de 300 à 350 kg	2,35 €	2,00 €	-
Femelles lourdes de 350 à 400 kg	2,25 €	2,00 €	-

Tendance : Cours reconduits mais vente toujours calme en marchandise moyenne. Les animaux non-vaccinés sont pénalisés.

Bovins

Bovins destinés à l'engraissement *(prix au kg vif départ exploit.)* — *Cotations Dijon 17/04 au 23/04/17*

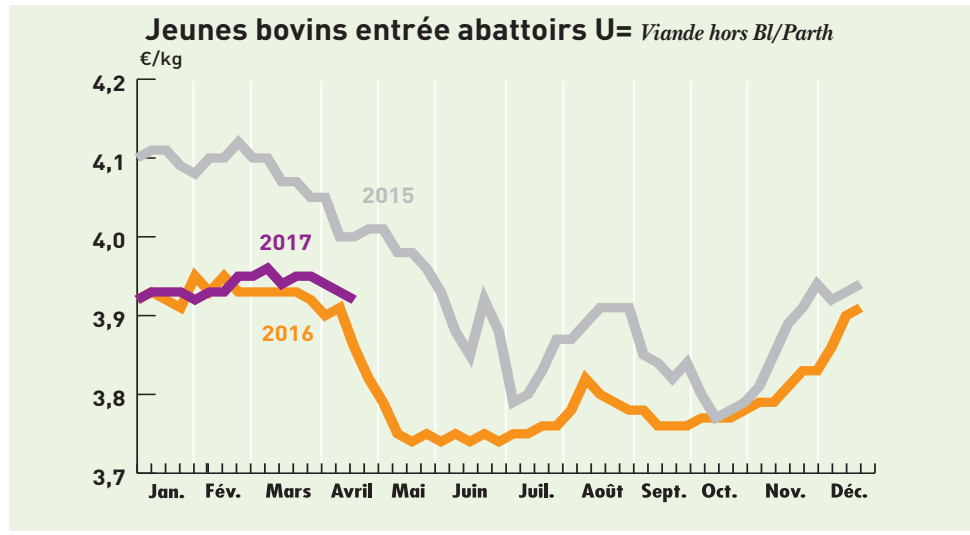
Mâles 6-12 mois	E	U	R
250 kg	-	-	-
300 kg	-	2,77 €	-
350 kg	-	2,72 €	-
400 kg	-	2,61 €	-
Mâles 12-24 mois			
450 kg		2,48 €	-
500 kg	-	2,35 €	-
Femelles 6-12 mois			
270 kg	-	2,51 €	-
Femelles 12-24 mois			
400 kg	-	2,37 €	-

Tendance :
Marché à l'équilibre, offre faible.

Gros bovins morts entrée abattoir *(en euros/kg net, frais de transport inclus)* — *Cotations Bassin Centre-Est du 17/04/17 au 23/04/17*

Jeunes Bovins 12 à 24 mois	E	U=	R=	R-	O+	O=	P+
Viande hors BI/Parth	-	3,92 €	3,72 €	-			
Races mixte		-	-	3,47 €	3,45 €	-	
Races lait					-	-	-
Bœufs	E	U=	R=	R-	O+	O=	P+
Races à viande	-	-	-	-		-	-
Races mixte	-	-	-	-		-	3,00 €
Races lait						-	2,99 €
Vaches	U=	U-	R+	O+	O=	P+	P=
Viande hors BI/Parth - 10 ans +350 kg	4,08 €	3,97 €	3,85 €	3,54 €			
Charolaise - 10 ans + 350 kg	4,04 €	3,95 €	3,83 €				
Limousine -10 ans +350 kg	-	-	-				
Races mixte				3,33 €	3,27 €	-	
Races lait					-	2,95 €	2,89 €
Génisses	U=	U-	R+	R=	O=	P+	
Mixte lait	-	-	-	-	-	-	
Viande +350 kg	4,51 €	4,30 €	4,07 €	3,90 €			

Tendance : Offre limitée en vaches.



Gros bovins morts entrée abattoir *(en euros/kg net, frais de transport inclus)* — *Cotations du Bassin Grand Sud du 17/04/17 au 23/04/17*

Jeunes Bovins 12 à 24 mois	U+	U=	R+	R=	0+	O=	P+	P=
Viande hors BI/Parth	3,97 €	3,94 €	-	-				
Vaches								
Viande hors BI/Parth - 10 ans +350 kg	4,68 €	4,57 €	4,16 €	4,05 €	-			
Charolaise - 10 ans +350 kg	-	-	3,99 €	3,86 €				
Races mixte					3,36 €	3,33 €		
Races lait						-	2,98 €	2,95 €
Génisses	U=	U-	R+	R=	0+			
Viande mixte lait	-	-	-	-	-	-		
Viande +350 kg	4,61 €	4,49 €	4,29 €	-				

Tendances

SEM. 17/2017

Bovins de boucherie

Les disponibilités sont plus étoffées avec un rattrapage du férié de la semaine passée. Les transactions sont calmes, avec des tarifs qui néanmoins se maintiennent dans les femelles haut de gamme ou de qualité bouchère. Le placement des animaux « cœur de gamme » progresse doucement, mais face aux tarifs pratiqués dans ces gammes de marchandise, les GMS mettent en place des promotions qui ciblent plus l'entrée de gamme pour le prix. L'écart de valorisation avec le marché reste conséquent et un certain nombre d'éleveurs qui constatent que la répartition de ces primes est peu équitable et surtout très aléatoire. Le commerce est assez fluide dans le bétail de choix secondaire. En laitières, avec l'approche de la fin des vacances, la demande est plus régulière et doit surtout faire face au recul de l'offre engendrée par les travaux de saison. La tendance est positive dans les vaches Frisonnes et Montbéliardes. En jeunes bovins, nos débouchés exports vers l'Italie sont peu dynamiques, mais les tarifs se stabilisent avec un écoulement régulier sur la France.

Broutards

Les volumes sont en progression, mais la demande est également plus régulière après une semaine perturbée. La qualité de l'offre et l'état sanitaire envers la vaccination FCO donnent le tempo commercial. La belle marchandise vaccinée convenant aux pays tiers, l'Italie, l'Allemagne ou l'Espagne se tient, mais les transactions se montrent plus sélectives dans les broutards de second choix avec un peu plus d'offres et surtout une plus grande hétérogénéité dans les lots. Dans les femelles, la vente est régulière avec des tarifs stables pour les bonnes femelles Charolaises ou Limousines vaccinées, mais le placement est calme avec des tarifs réduits dans la moyenne marchandise vers l'Espagne.

Veaux d'élevage et d'engraissement

Le mouvement de yoyo au niveau des apports sur les marchés, imposés par la succession de férié, est peu favorable à une évolution positive des prix. Les tarifs sont stables depuis quelques semaines dans les bons veaux Frisons ou Montbéliards. Les transactions sont en revanche laborieuses dans les Abondances et les croisés laitiers avec trop de report pour les besoins exprimés. Les tarifs se maintiennent dans les très bons veaux croisés Montbéliards, la vente se montre plus sélective dans les Charolais ou croisés allaitants ordinaires ou plus légers. ■

Laurent Chupin

Ovins

Sicafome *(prix moyen au kg vif)* — *Marché de Moulins-Engilbert du 10/04/2017*

Agneaux (326)	E *(mini-maxi)*	U *(mini-maxi)*	R *(mini-maxi)*
Gras (-38 kg)		-	-
Gras (38-44 kg)	-	2,68 - 3,05	2,26 - 2,65
Gras (44-50 kg)	-	2,62 - 2,80	2,38 - 2,76
Gras (+50 kg)	-	1,97 - 2,61	1,95 - 2,64
Laitons (-38 kg)	-	3,21 - 3,76	2,76 - 3,18
Laitons (38-44 kg)	-	3,14 - 3,76	2,78 - 3,10
Laitons (+44 kg)	-	2,72 - 3,63	-
Brebis (115)	U *(mini-maxi)*	R *(mini-maxi)*	O *(mini-maxi)*
(-60 kg)	-	0,95 - 1,34	0,66 - 0,74
(+60 kg)	1,25 - 1,50	0,96 - 1,41	-
Divers			
Béliers (11) :	1,02 - 1,78	0,96 - 1,61	
Agneaux maigres : 64 à 80 €	-	2,23 -2,43	-
Caprins (0) : **10 à 40 €**		-	0,34 - 2,12
Boucs :			
Divers (1) :			

Ovins : 817 . 98% de vendus

Agneaux : L'offre est en nette hausse cette semaine. D'un côté, de nombreux éleveurs ont préparé des lots de laitons de bonne qualité pour satisfaire les besoins traditionnellement exprimés à l'approche de Pâques et les cours sont plutôt satisfaisants.
De l'autre côté, d'autres éleveurs profitent de cette embellie saisonnière pour liquider les derniers agneaux gris qui sont, quant à eux, de qualité bien moyenne mais qui trouvent tout de même preneur.

Brebis : L'offre est constante, tout comme les besoins. les cours sont facilement maintenus avec aucun invendu.

Béliers/Caprins : Bonne vente grâce à une demande suivie.

Prochain merché le lundi 24 avril (pesée 7h30 et Vente 9h00). L'heure de clôture d'annonce est desormais fixée au vendredi 17h30.

Sicagemac (prix au kg vif) — *Marché de Corbigny du 10/04/2017*

Ovins : 30	Prix moy. *(animal)*	Prix moy. *(kg)*
Agneaux gras	90 - 120	2,20 - 3,16
Brebis	79 - 110	1,13 - 1,25

Vente rapide et globale à des tarifs stables en rapport avec la qualité présentée.

Prochain marché le lundi 24 avril 2017 aux horaires habituels.

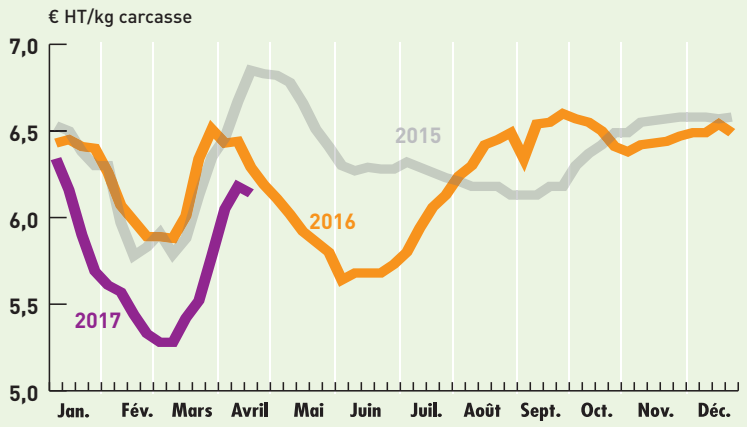
prix entrée abattoir, HT exprimé en euros/kg de carcasse (5e quartier inclus) — *Cotations zone Sud - FranceAgriMer du 17/04/17 au 23/04/17*

	Poids	U	R	O
Couvert	13 -16 kg	-	**6,22 €**	**5,59 €**
Couvert	16-19 kg	-	**6,26 €**	**5,53 €**
Gras	13 -16 kg	-	-	-
Gras	16-19 kg	-	**5,18 €**	**4,98 €**

prix moyens pondéré, entrée abattoir HT exprimé en euros/kg de carcasse (5e quartier inclus) — *Cotations FranceAgriMer du 17/04 au 23/04/17*

Prix moyen pondéré des agneaux	Moyenne agneaux Rungis	Prix moyen pondéré des brebis
6,14 €	**7,26 €**	**2,43 €**

Prix moyen pondéré des agneaux



Cotations régionales des agneaux et brebis de boucherie du 17/04/2017 au 23/04/2017

Prix «entrée-abattoir» HT exprimé en euro/kg de carcasse (5ème quartier inclus) frais de transport inclus

AGNEAUX		COTATIONS RÉGIONALES							
		ZONE NORD				ZONE SUD			
État engraissement	Conformation	de 13 à 16 kg	de 16 kg à 19 kg	de 19 kg à 22 kg	+ de 22 kg	de 13 à 16 kg	de 16 kg à 19 kg	de 19 kg à 22 kg	+ de 22 kg
2 (ciré)	U Var.	-	7,39 -0,05	7,30 -0,07	-	-	-	-	-
	R Var.	6,89 -0,04	6,71 -0,20	6,55 -0,01	-	6,41 0,01	6,53 0,01	-	-
	O Var.	5,82 -0,11	5,73 -0,14	5,77 0,09	-	5,68 -0,06	5,59 -0,06	-	-
3 (couverts)	U Var.	-	7,28 0,02	7,19 -0,03	6,17 -0,11	-	-	6,49 0,15	-
	R Var.	6,86 =	6,73 -0,07	6,52 -0,03	5,81 0,21	6,22 0,13	6,26 0,09	6,08 0,14	5,52 0,30
	O Var.	5,85 -0,07	5,87 -0,04	5,90 0,17	5,27 0,28	5,59 0,02	5,53 -0,03	5,44 -0,01	-
4 (gras)	U Var.	-	-	-	-	-	-	-	-
	R Var.	-	-	-	-		5,18 -0,01	4,98 -0,07	4,46
	O Var.	-	-	-	-		4,98 -0,04	-	-

Zone nord : Agneaux : Marché d'après Pâques calme avec des cours reconduits dans l'ensemble. Brebis : Peu d'offre et de qualité moyenne. **Zone sud :** Application du réseau.

Commentaire FNB

ATTENTION, pas de commentaire FNB de la situation et des perspectives de marché gros bovins finis cette semaine :

INFORMATION : « Les éleveurs dénoncent toujours les modalités de formation des prix qui ont pour seul objectif de conserver des niveaux de cotations les plus bas possibles. Ces modalités consistent à déterminer un prix de base (communiqué à FranceAgriMer pour les cotations) puis un complément de prix versé plusieurs semaines après l'abattage (non communiqué à FranceAgriMer). Elles s'appliquent tout particulièrement aux bovins valorisés « Eleveur & Engagé ». Les cotations publiées par FranceAgriMer ne reflètent donc pas la réalité de la valorisation des bovins à l'entrée abattoir ».

Commentaire FNB de la situation et des perspectives de marché bovins maigres (au 24 avril) :
«Cours reconduits malgré plus de tension sur les animaux lourds (marché algérien).»

Porcins

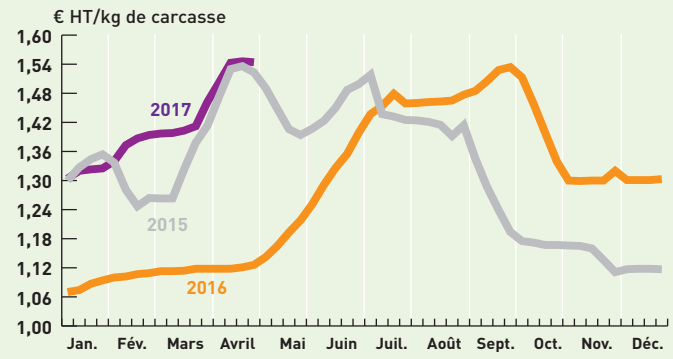
Porcs charcutiers cadran de Plérin (8 149 porcs présentés) — *Cotations du lundi 24 avril 2017*

prix moyen (sur une base de 56 TMP) : **1,564 €**

Porcs abattus en Rhône-Alpes — *Cotations FranceAgriMer du 14/04/17 au 20/04/17*

1,73 € /carcasse euros

Plérin du lundi



Veaux

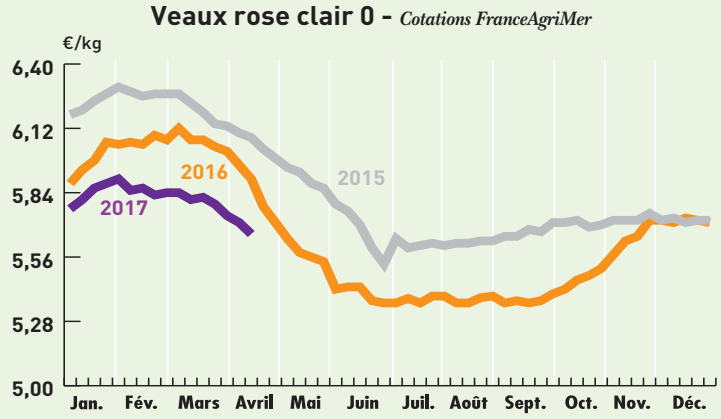
Veaux de boucherie *(kg net entrée abattoir)* — *Cotation nationale FranceAgriMer du 17/04/17 au 23/04/2017*

Cat.	Blanc	Rose clair	Rose	Rouge
E	-	**8,29 €**	-	-
U	**9,88 €**	**7,40 €**	**5,87 €**	-
O	-	**6,48 €**	**4,59 €**	**4,09 €**

Jeunes veaux *(prix mini-maxi en euros)* — *Marchés régionaux du 24/04/17 au 28/04/17*

	Apport	Mâles Croisement	Femelles Croisement	Mâles Montbéliards	Laitiers
St-Laurent-de-Chamousset *(veau d'engrais.10j-4 sem (supérieure élevage)*	**76**	**530 - 580 €**	**320 - 380 €**	**250 - 290 €**	-
St-Etienne *(veau 45 à 50 kg - Mixte/Mixte - Mixte/Viande)*		**170 - 260 €**	**100 - 120 €**	**115 - 145 €**	**95 - 120 €**
St-Etienne *(veau 50 à 60 kg - Mixte/Mixte - Mixte/Viande)*		**270 - 380 €**	**180 - 240 €**	**195 - 230 €**	**130 - 160 €**
St-Etienne *(veau conformation superieure)*		**430 - 520 €**	**260 - 330 €**	**240 - 280 €**	**INC**
Bourg-en-Bresse *(veau 45-50 kg engrais)*		**150 - 250 €**	**120 - 170 €**	**80 - 170 €**	**60 - 80 €**

Veaux rose clair O - *Cotations FranceAgriMer*



Equins

(prix moyens, kg hors taxe, entrée abattoir) — *Cotations FranceAgriMer du 17/04/17 au 23/04/17*

	Poulains	Chevaux légers	Chevaux lourds	Export kg vif
Extra	**3,20 €**	**2,80 €**	-	-
Bons	**3,00 €**	**2,50 €**	**2,50 €**	

Céréales

Marché du 25 avril 2017

N: Nominal; **C**: Camion; **TC**: Train Complet; **P**: Péniche; **A**: Acheteur; **V**: Vendeur; **OA**: Option Acheteur; **OV**: Option Vendeur. **BPMF**: blé panifiable meunerie française. Tous les prix s'entendent en négoce (et non en culture), stade de gros, départ hors-taxe.

BLÉ TENDRE	RÉCOLTE 2016				
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**	
Sud Côte-d'Or	meunier 74 kg/hl	avr.-juin	155	V	C
	68 kg/hl	avr.-juin	142	T	C
	fourrager 70 kg/hl	avr.-juin	145	V	C
Nord Côte-d'Or	meunier 74 kg/hl mini		inc.		C
	68 kg/hl /12 fourrager		inc.		C
Aube	meunier	avr.-juin	145	N	C
	fourrager 70 kg/hl	avr.-juin	137	N	C
MAÏS	**RÉCOLTE 2016**				
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**	
Aube		avr.-juin	169 à 170	N	C
Pois	**RÉCOLTE 2016**				
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**	
Côte d'Or/ Yonne/ Aube	fourrager	avr.-mai	210	N	C
Luzerne déshydratée	**RÉCOLTE 2016**				
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**	
Aube	17% 1ère main	avr.	183	T	
Luzerne déshydratée	**RÉCOLTE 2017**				
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**	
Aube	17% 1ère main	avr.	183	T	
Pulpes de betteraves	**RÉCOLTE 2017**				
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**	
Aube	18% 1ère main	5 de juin	174	T	
	18% 1ère main	11 de juin	176	T	

Matériel

Tracteur

38 - Vends cause cessation tracteur Ford 6610 charrue Huard, pulvérisateur Hardy, semoir Kuhn vibro + herse.
✆ **06 25 17 06 71**

38 - Vds comb. Doublet reccord 3 m porte à court lame av. dents.
✆ **04 74 84 72 44 HR**

38 - Vds trac BM 350, 1962 avec carte grise.
✆ **04 74 84 72 44 HR**

38 - Tracteur Zetor 8145, 4 rm, 86 cv, an. 90, 5050 H, 1ere main + chargeur Faucheux + godets : 11500 euros.
✆ **04 74 59 90 41**

42 - Vds round baller Hesston 5650 en tb état
✆ **04 77 63 51 09**

76 - Recherche un tracteur Ford, en 4 cylindres, dans la série 10 ou 40, en 4x4.
✆ **06 21 49 50 89.**

84 - Vds chiots Montagne des Pyrénées nés 01/04/17, 3F + 3M dispo. 01/07/2017, non LOF, tat. mère 2HAB152. Poss. voir sur place. Prix : 300 euros.
✆ **06 86 10 53 75**

Travail sol

38 - Vds vibroculteur 3m bon état 250 euros
✆ **04 74 28 11 84**

84 - Vends planteuse lavandin Sfoggia 1 rang à pince. B.E.
✆ **06 86 86 84 30**

Récolte

38 - Vds faucheuse conditionneuse Kuhn FC200, 2m, 4 assiettes: 400 euros.
✆ **06 38 22 32 55**

39 - Cessation - Vds presse balles cubiques Supertino 60x80x120, faucheuse conditionneuse frontale Kuhn 3m, autochargeuse Ema 27 mètres cubes
✆ **03 84 51 45 12**
06 81 94 29 10

58 - VENDS faucheuse pendulaire JF GX 3202, lamier Kuhn, état neuf (réf. 1701)
✆ **03 86 84 20 22**
06 72 88 02 42

58 - VENDS cause cessation Round Baller Feraboli extrême LT 265, TBE, 16 000 euros, - andaineur double Kuhn GA, 6501, TBE, 3 campagnes, 10 000 euros, - faucheuse GMD 602 Kuhn, BE, 2 500 euros. Luzy (réf. 16VB2)
✆ **03 86 30 15 63 HR**

71 - Vends presse Vicon haute densité 8080 entreprise, TBE, cause cessation.
✆ **06 76 99 18 69**

Arbo-viti

26 - Vds calibreuse abricots map + tapi alimentation 3m semoir céréales Nodet.
✆ **06 32 23 09 91 (HR)**

Irrigation

26 - Vds tuyaux diam. 70-76 + coudes, vannes, etc - vibro 3.20m - cultivateur 3.20m. Laiiser message et numéro.
✆ **04 75 47 00 91 (12H)**

Cave

69 - Vend étiqueteuse sertisseuse à colle - détendeur à azote pour cuve à vin.
✆ **04 74 03 46 23**

Agri. divers

01 - RECHERCHE presses MD, - round baller Welger et Class, - semoirs maîs Nodet, - cover crop, - charrues, - tracteur MF - Fendt, - mois. batteuses (réf. 160D)
✆ **06 79 26 53 50**

01 - Vds chargeur T10S Mailleux avec adapt. JD - tracteur JD 6300 Premium mot. neuf - porte char rampe hydro - faucheuse Kuhn GMD 44 - mixeur à lisier le tout bé
✆ **06 85 17 96 95**

18 - Vends cellule, 1.000 q, marque Privé, gaines de ventilation, tube de reprise, état proche du neuf.
✆ **03 86 69 27 91.**

21 - Vends cause retraite Benne GILIBERT 11 T, - presse BR CLASS variant 260, - faucheuse CLASS Disco 2700, - rouleau ondulé Jean de Bru 6,30, - semoir à céréales KUHN 3 m avec options, le tout TBE (réf. 160A)
✆ **06 67 09 42 08**
06 08 67 90 76

21 - VENDS salle de traite 2 x 5 Westfalia décrochage automatique, pompe à anneau d'eau, - pulvé 24 m. Seguip pour pièces, - roues étroites 400 95 46 (réf. 170D)
✆ **06 76 93 93 13**

21 - RECHERCHE mois. batteuses, - presses moyenne densité et presses à balles rondes, tracteurs Claas, John Deere, New Holland, Fahr, Welger, MF, Renault, Fend. (réf. 170A)
✆ **06 29 81 80 05**

30 - Vds cultivigne et décompacteur Gardell, cover-crops 22- 36- 40- 44 dis, bennes 10- 12- 15 T, chisel et canadien 3 m, charrues nonstop 3- 4 socs, semoirs 2,5- 3- 4 m, www.desmier-agri.com
✆ **04 66 24 26 11**

38 - Vend couteau sur chargeur pour couper balles enrubannage : 800 euros.
✆ **06 77 99 16 99**

38 - Cause cessation vends monte bottes fao 9 mètres moteur élec. 380 w peu servi, prix : 550 euros à débattre.
✆ **06 44 08 50 53**

38 - Vends presse IH 422 rateau Rémy et faucheuse doigt mobile.
✆ **06 11 59 28 07**

38 - Vds épand. fumier Devès 7 T 4 roues, c. ensil. vis à grain diam 140, L 4 m, ensil. JD 1m60 rouleau packer 2 m trainé.
✆ **04 74 84 72 44 HR**

38 - Rech. pirouette Fahr pour pièce ou en état de marche + Vds voiture Saxo 1,5 D pour pièces + attelage.
✆ **04 74 58 44 41**

38 - Vends tracteur international 433 année 1983 New Holland 5050 - 5 000 heures, Secoueur à cable Rousset, Elymgue neuve, Lève palettes 3 points
✆ **06 82 79 50 87**

38 - Vds Broyeur de prairies, Silofarmer 2,80m, Cuve à Mazout 3000 métallique, Vis à grains
✆ **06 82 23 73 20**

38 - Vds Giro andaineur Kuhn 280 BE - Vds Pirouette Fahr 4 toupies - le tout en bon état
✆ **04 76 65 03 15 HR**

39 - Vds cause retraite, matériel presse, silo, broyeur, surélévateur, faneuse foin, piquets de clôture fers
✆ **06 38 67 33 25**

42 - Vds Round baller 545 + pièces moteur JD série 40.
✆ **06 08 41 95 96**

43 - Vds FAUCHEUSE CONDITIONNEUSE Kuhn 303 GL année 2003 bon état prix à débattre.
✆ **06 60 70 48 06**

69 - Vds Roon Baller Fiatagri 5540 - Faucheuse Kuhn 4 disques faneuse andaineuse - Rouleau - Herse pliable - Charrue bisocs manuelle.
✆ **04 76 05 25 70**

71 - Cause cessation vends matériel, tracteurs, herse 4 m, semoir 4 m, pulvé, divers.
✆ **06 24 78 62 81 le soir**

89 - VENDS roues Trelleborg Twin 400/55 - 22.5 conti HSR 385/55 - 22.5 - Good Year 40 x 19 - 19.5 - PN Mich. 245/170 - 19.5 (réf. 1702)
✆ **06 80 03 12 03**

Elevage

71 - Vends tunnel type poulailler 9,30 m, tubulaire à démonter, 22 et 30 mètres.
✆ **06 72 19 14 46**

Véhicule

Utilitaire

01 - Vds bétaillère Mercédès état impeccable cause cessation
✆ **04 74 51 92 28**
ou 06 72 60 56 50

26 - Vds C15 1993 km 143521 bon état prix à débattre.
✆ **06 21 00 54 51**

38 - A v. Vito 111 CDI 233000 kms, année 2004, CT ok, caisson isotherme groupe froid changé en 2014.
✆ **06 80 43 18 51**

84 - RECH tout véhicule ancien voiture camion utilitaire Citroën hy Peugeot et autres, état indifférent.
✆ **06 66 48 74 05**

Tourisme

89 - VENDS voiture Citroën BX 140, bon état, essence, beige, année 1986, 1 400 euros à débattre (réf. 1602)
✆ **06 74 72 18 82**

Achat-Vente

Récolte

01 - Vds 60 balles rondes foin 2016 prix 60 E la tonne
✆ **06 76 38 25 03**
ou 04 74 52 90 66 hr

70 - Agri vend livre paille foin de qualité paiement comptant
✆ **06 86 08 38 02**
ou 03 84 32 30 91

Fourrage

07 - Recherche andains de paille 2017. Étudie toutes propositions.
✆ **06 85 12 73 24**

Propriété

21 - RECHERCHE exploitation agricole ou terres agricoles ACHAT ou LOCATION, région St Jean de Losne, Nuits St Georges, Genlis, Plaine. Ecrire à Terres de Bourgogne -1 rue des Coulots - CS 80075 - 21110 Bretenière (réf. 1106)
TERRES DE BOURGOGNE

Foncier

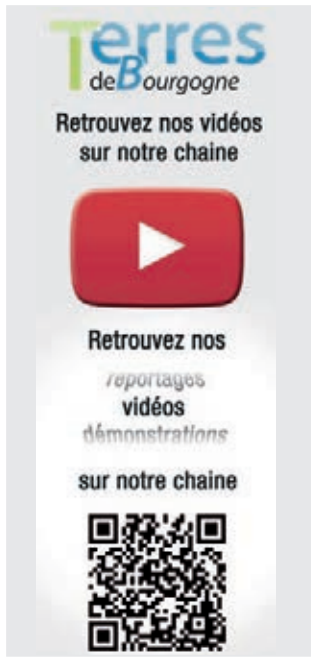
Rech. **expl. culture ou élevage.** Vente ou Loc.
C2F-Agri 04 70 58 32 82

Terrain

07 - Vends exploitation petits fruits framboises nord Ardèche un seul tenant avec irrigation producteur avec circuit indépendant de distribution
✆ **06 11 73 58 22**

39 - JH expérimenté cherche foncier vignes ou terres AOC (achat ou loc.) pour projet d'installation sud Revermont. Sérieux et motivé
✆ **06 19 88 88 87**

Bâtiment



Divers

01 - Vds scie circulaire tri-phasée Gaubert n°4 mot 3 cv lame 600 mm + 1 lame suppl. avec 25m câble tbé 375 euros
✆ **06 15 11 59 32**

38 - Vds piquets châtaignier 1m80, semoir engrais Vicon 300 L.
✆ **04 76 07 25 48**

89 - VENDS matériel de récolte et de transport de fourrage «M.D.», possibilité clients et fournisseurs (réf. 160C)
✆ **06 80 03 12 03**

Offre

Emploi

01 - Recherche salarié polyculture élevage
✆ **06 73 17 95 80**

18 - Exploitation agri recherche saisonnier, 4 mois, juillet à octobre, permis B, motivé, autonome, salaire à débattre, temps plein.
✆ **06 63 78 01 80**

Vos bétons glissent ?
Une solution
Le surfaçage thermique
Luc Papeta / 06 20 01 48 74
Réhel - 56800 Ploërmel
www.decapage-tounet.fr
Déplacement sur toute la France
tounet

ESPACE Affaires

ALLIANCE
Remorque Lambert
CU 18 T
Tandem 130 - Côtés H 1150
+ Rehausses H 550
16 990 € Franco base
www.lambert-sa.com
53440 La Chapelle au Riboul
02 43 00 75 31

CENTRAL PIECES
02 43 05 17 10
Pièces détachées neuves pour tracteurs
SAME - LAMBORGHINI
HURLIMANN - DEUTZ FAHR
Nouveau site e-commerce
www.central-pieces-agri.com

BOUÉ S.A.R.L.
RAINURAGE OU SCARIFICATION DES BETONS GLISSANTS
RAINURAGE CAILLEBOTIS
DÉCOUPE BÉTON POUR POSE DE RACLEURS
bouesarl@orange.fr ● www.boue-sarl.com
02 99 47 89 36

POUR TOUTE RÉSERVATION
CONTACTEZ
VOTRE SERVICE COMMERCIAL
REUSSIR HABITUEL

BÉTONS OU CAILLEBOTIS GLISSANTS ?
. RAINURAGE / SCARIFICATION BÉTON
. RAINURAGE CAILLEBOTIS
. RAINU'RAIL®
découpe béton pour racleurs auto.
Vermot
www.vermot-rainurage.com
N°Vert 0 800 77 01 85
APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE

FOURNITURE ET POSE DE GÉOMEMBRANES
ASQUAL
Firestone
Couverture de toiture
SODAFGÉO
ÉTANCHÉITÉ
Fosses à lisier
B.T.S.
Réserves d'eau
POCHES SOUPLES
www.sodafgeo.fr
ZI Le Petit-Bourbon - 85170 BELLEVILLE-SUR-VIE - Tél. 02 51 24 40 15
Fax 02 51 24 40 09 - contact@sodafgeoetancheite.fr

CHARPENTE - COUVERTURE - BARDAGE
DEPUIS 30 ANS
UNISERVICE
BATIMENTS EN KIT
ECONOMIQUE • ESTHETIQUE • DURABLE • SIMPLE
POSSIBILITÉ DE MONTAGE I GARANTIE DECENNALE I ELEVAGES I VITICOLE I STOCKAGE I PME-PMI I CHEVAL
Tél. : 05 65 81 29 66 - www.batiments-kit-uniservice.com

Elan
✆ 01 49 84 94 28
LE MASQUE PROTECTEUR AIR▸ACE
SPÉCIAL POUSSIÈRES ET ODEURS
Le masque AIR▸ACE, très ergonomique, apporte confort, sécurité et économie à tous ceux, éleveurs, techniciens, vétérinaires, qui sont confrontés quotidiennement aux problèmes de poussières et d'odeurs dans les élevages porcins, avicoles et cunicoles (Ne convient pas pour les traitements de cultures).
• CONFORT, très léger (250 g environ), conçu pour supprimer les problèmes de buée tellement désagréables notamment pour les porteurs de lunettes.
• SÉCURITÉ du filtre à poussière certifié CE EN 143 P2, conçu pour protéger contre les particules en suspension dans l'air et dans l'eau, auquel peuvent être adjoints si nécessaire un filtre anti-odeur au charbon actif et une visière de protection.
• ÉCONOMIE
• EFFICACITÉ ET SIMPLICITÉ D'UTILISATION
1 - La grille facile à ouvrir pour changer les filtres.
2 - L'ossature du masque facilite la circulation de l'air. - La soupape supérieure (aspiration) répartit l'air extérieur uniformément sur toute la surface du filtre.
- La soupape inférieure (expiration) rejette l'air humide d'expiration vers le bas sans contact avec le filtre.
64 € TTC FRANCO DE PORT
RÉF. 176001
BON DE COMMANDE
à faire parvenir, accompagné de votre règlement par chèque à l'ordre de : REUSSIR - ELAN
4/14 rue Ferrus - Hall B - 3ème étage
CS 41442 - 75683 PARIS Cedex 14
Elan ✆ 01 49 84 94 28
N° RÉFÉRENCE | QUANTITÉ | PRIX unitaire € TTC | PRIX total € TTC
176001 | | 64,00 | ,
TOTAL À PAYER € TTC - Franco de port ,
SOCIÉTÉ :
Adresse :
Ville :
Code Postal : Tél. :
Livraison sous 8 jours et sous réserve des stocks disponibles.
Conditions de vente disponibles sur demande. RCS Caen 388 308 637
EAT - Photos non contractuelles

OFFRE PARTAGE SALARIAL

Le groupement d'Employeurs Agri Ressources 21 Recherche

des exploitations agricoles intéressées par un salarié à temps partiel sur le secteur de Saulieu, Précy sous Thil. Le salarié est actuellement occupé les lundi et vendredi. Ancien exploitant agricole, puis salarié, il maîtrise parfaitement les tâches qui lui sont confiées.
Niveau de qualification : Niveau 2, échelon 1, emploi spécialisé.
Disponible les mardi, mercredi et jeudi.

Si vous êtes intéressé : GE AGRI RESSOURCES 21
Sabine Gondeaux 1 rue des Coulots - 21110 Bretennière
geagricoles21@gmail.com

18 - SR CHER recrute un salarié agricole, productions végétales Orientation conduite de matériel et entretien d'installation. Exploitations céréalières du Cher, recherchent tractoristes sérieux et autonomes. Apte à tous travaux de production, vous serez chargé d'exécuter des tâches de conduite de cultures et d'entretien des installations et matériels. Vous devrez maîtriser la conduite et le réglage de l'ensemble des outils et matériels de production végétales (y compris épandages et récolte) et posséder les techniques nécessaires à leur entretien. Etre en mesure de mener des chantiers de réparation ou d'aménagement, intérieurs et extérieurs, de bâtiments professionnels, de matériels, et d'installations diverses sera un plus apprécié. Poste CDD temps plein de 5 mois, base 35 h. Rémunération : 1.550 euros brut/mois, négociable selon expérience. Permis B et véhicule indispensable. Entrée en fonction juin 2017. Envoyez vos CV à SR CHER, 2701 route d'Orléans, 18230 Saint-Doulchard ou cher@servicederemplacement.fr. Contact téléphonique possible.
✆ **02 48 23 45 89.**

69 - Dupont Clément propose enrubannage avec presse enrubanneuse.
✆ **06 11 87 36 86**

69 - Exploitation viticole beaujolais cherche tractoriste. contact@terresdorees.fr
✆ **04 78 47 93 45**

89 - RECHERCHE chauffeur pour récolte de foin «pressage MD», poste évolutif à élément très compétent (réf. 170B)
✆ **06 80 03 12 03**

Service

69 - Eta Rivoire - tous semis maïs, céréales, prairie, etc multiespèce, fertilisation sur labour, simplifié, sur prairie en direct.
✆ **06 61 52 27 99**

Demande

Emploi

71 - Couple recherche travaux dans les vignes pour les travaux en vert.
✆ **06 22 65 86 06**

Animaux

Bovin

01 - Cse cess. vds vaches Montb au lait terme M-J-J-A TGS CL 9600 + bacs 1000 l avec flotteur râtelier BR - Gaec des Dombes 01 Ars/Formans
✆ **06.63.20.52.79**

FOIRE CONCOURS

FEMELLES ET BŒUFS CULARDS D'ENGRAISSEMENT
Vente au cadran dès 8h30
VENDREDI 12 MAI 2017
à Moulins-Engilbert (58)
Renseignements au 03 86 84 28 75

03 - Elevage LENA Olivier 03360 Urçay VENDS reproducteurs LIMOUSINS 17 - 18 mois, fils de Cyclone (RRE VS), Gagneur (Top Price Lanaud), Hondo (RRVS) (réf. 150B)
✆ **06 28 02 04 05**

15 - Eleveur salers Vend 8 vaches suitées et 2 prêtes à vêler, IBR A, BVD OK.
✆ **06 71 11 50 63**

18 - Vends choix de TB reproducteurs charolais, HBC, nés en décembre 2015 et janvier 2016 tous hivernés au pré et aptes à la saillie, avec toutes garanties sanitaires et livraison assurée. Prix très raisonnables. SCEA Bonnichon H. et J., 18170 Le Châtelet.
✆ **06 81 38 47 12 ou 02 48 56 21 49 ou 06 07 91 98 08.**

18 - EARL Breton, 18 Germigny l'Exempt, vds choix de reproducteurs HBC 12-14 mois, dociles, qualités maternelles et viandes.
✆ **06 82 25 17 13.**

21 - Elevage charolais GAEC HENRIOT vends 1 taureau adulte 4 ans, veaux d'1 an reproducteurs, origine IA, vêlage facile, garanties sanitaires. (réf. 0307)
✆ **06 21 88 22 77**

21 - El. HBC VENDS taureaux adultes et veaux reproducteurs 16 mois CHAROLAIS, IND IBR, TGS. GAEC Choubley 21210 La Motte Ternant (réf. 100A)
✆ **06 76 65 35 98 (Laurent) - 06 37 23 32 07 (Baptiste)**

21 - El. Charolais HBC VEND gros reproducteurs 16 mois aptes à saillir, TGS. GAEC LECHENAULT Frères - St Thibault (réf. 1408)
✆ **06 24 24 69 93**

21 - VENDS taureau adulte HBC et veaux reproducteurs 16 mois, IBR A. Tursin S. - Villargoix (réf. 1504)
✆ **06 85 51 56 86**

21 - Elevage charolais HBC, EARL GABORY Bruno - Jeux les Bard VEND 1 taureau 5 ans, origine Bernard Dessauny, cause consanguinité + veaux de 15 mois, IBR A, GS. (réf. 16VB1)
✆ **06 87 43 40 33**

38 - Vends un taureau Limousin 15 mois trés bonne origine IA TGS calme.
✆ **06 72 64 60 26**

38 - Vds 10 génisses Montbéliardes pleines IA terme septembre, bonne génétique vaccinées FCO.
✆ **06 83 93 04 19**

38 - Vds vaches pleines Limousine + laitonnes indemne IBR
✆ **07 83 99 47 72**

39 - Vds cse retraite vaches charol. avec leur veau, bonne origine, garantie sanit. Jonnier Nicole.
✆ **03 84 81 23 59**

42 - Vds taureaux Charolais 17 mois HBC TBO livr. assur. - Cuisset Jm St Germain Lespinasse
✆ **06 30 92 60 12**

42 - Vds 10génisses Blondes Aquit. convenant montagne - IRRA -livr. assur.
✆ **06 86 57 38 41**

42 - Vds taureau Charolais 3 ans Herd Book indem Ibr veaux visibles
✆ **06 81 47 85 94**

58 - Eleveur limousin VEND taureaux aptes pour la saillie HBL ou non, ind. IBR, TGS. David Thoulé - Le Couault - Diennes Aubigny (réf. 010F)
✆ **03 45 82 90 10 06 10 09 65 69**

58 - VENDS veaux reproducteurs, - taureau 3 ans, HBC, IBR A, TB qualité et origines. Martinet Damien - Ternant (réf. 1105)
✆ **06 50 30 32 26**

58 - EARL BATHO Serge VEND taureaux 2 ans, - veaux 15 mois et 1 adulte 3 ans, naisseur Hatenon - Cyrano - Glamour (réf. 140A)
✆ **06 83 68 07 96**

58 - - 21 - Elevage charolais HBC, GAEC de Beaumont - Aligny en Morvan et EARL Guenot Nicolas - Allerey VEND taureaux 16 mois à partir de 1 800 euros et 2 ans, IND IBR, livraison toutes distances (réf. 120H)
✆ **06 70 34 71 84**

58 - VENDS reproducteurs CHAROLAIS 12 - 15 mois, HBC. GAEC Touillon-Moiron - Decize (réf. 140B)
✆ **06 19 82 08 94**

58 - VENDS taureaux CHAROLAIS 2 ans, bonne origine, TGS. EARL du Champ-Morin 58250 Saint Seine (réf. 1402)
✆ **06 78 59 03 92**

58 - VENDS veaux reproducteurs, - taureaux 2 - 3 - 5 ans, HBC, IBR A, TGS. EARL Berger Stéphane - Ternant (réf. 170C)
✆ **06 25 72 20 74 06 03 61 72 87**

58 - VENDS taureaux LIMOUSINS 1 an et 2 ans, bonne conformation, IBR A (réf. 1703)
✆ **06 86 50 09 09**

69 - Vend taureau 18 mois charolais inscrit. Génisses de 2 ans et 1 an toutes garanties sanitaires. Livraison possible.
✆ **06 85 73 49 86**

69 - Eleveur limousin HBL veut taureau reproducteur inscrit 3 ans fils de Bavardage, TGS, très calme, déjà utilisé sur génisse. Livraison possible.
✆ **06 82 22 56 77**

69 - Vds génisses PH 6 à 15 mois.
✆ **06 86 78 26 01**

71 - Elevage limousin vend taureaux 18 mois, 2 ans, TGS, calmes, vêlage facile fin d'os. Livraison possible.
✆ **06 81 99 18 93**

71 - Vds T.B. taureaux repro. charolais, HBC, 2 et 3 ans, IBR A, au pré. Dumont J.-P.
✆ **06 07 57 55 40**

71 - Elevage charolais HBC vend bons taureaux de 2, 3 et 5 ans, IBR A, TGS, livraison possible. Ducert Claude, Martigny-le-Comte.
✆ **06 07 75 81 61**

71 - Choix de taureaux charolais HBC, 12 à 17 mois, TGS, IBR A, livraison. Chatillon J.-M., Mesvres.
✆ **06 15 93 22 70**

71 - Vends taureau ch. 4 ans, IBR A, HBC, vêlage facile, docile. Gaec du Bois de Vesvres.
✆ **03 85 79 40 83**

Caprin

38 - A v. 2 boucs d'IA Saanen 1 et 2 ans bonne génétique + 10 chevrettes de 2 mois.
✆ **06 80 43 18 51**

Ovin

74 - Achète agneaux gras ou maigres, brebis pleines ou suitées, réformes, chèvres pleines ou en lait. Paiement comptant.
✆ **06 08 06 98 65**

Chien

58 - VENDS chiots type Berger des Pyrénées, (3 femelles), bon pour garde et troupeau, n° mère 7229E425C30, non LOF, n° SIREN 43499794600018, nés le 15/02/17 (réf. 150C)
✆ **06 14 26 16 97**

71 - VENDS chiots (2 femelles) type BRIARD Fauve nés le 06/01/17, non LOF, parents bons gardiens, vaccinés, pucés, n° siren : 421527870, n° mère : 2FRW268 (réf. 150E)
✆ **06 59 35 75 80**

71 - Vds chiots Berger allemand, portée de 2, nés le 06.02.2017, 1 M, 1 F, n° mère : 250268712240390, non Lof, n° siren : 442 653 362.
✆ **06 83 13 82 29**

Chasse-Gibier

07 - Spécialiste lapins de Garenne repris en parc adaptation garantie livraison documentation
✆ **06 82 28 12 19**

Dans le cadre de son développement
Recherche
MAGASINIER (H/F)
pour son site de Venoy
Poste à pourvoir de suite
Contacter M. Rondeau Didier au 03 86 44 00 19

DAFP MATERIEL AGRICOLE — CASE IH AGRICULTURE

PETITES ANNONCES 3, 10 ou 27 départements

Annonces réservées aux particuliers - Le journal accepte les petites annonces jusqu'au lundi 12h00.

1 REMPLISSEZ VOTRE GRILLE *(en lettres capitales lisibles, une lettre par case, une case blanche entre chaque mot)*

La ligne supplémentaire : 3,05 €TTC

❒ **Annonce encadrée : 3,05 €TTC** ❒ **Annonce domiciliée au journal : 4,57 €TTC**

2 COCHEZ LA ZONE DE DIFFUSION DE VOTRE CHOIX ET LE NOMBRE DE PARUTION (S)

❒ **RÉGIONALE - 3 départements**
(Côte d'Or, Nièvre, Yonne)
❒ 1 Parution **10 €**
❒ 2 Parutions **15 €**
❒ Parution supplémentaire **5 €**
(identiques et consécutives)

❒ **GRANDE RÉGION - 27 départements**
(Ain, Allier, Ardèche, Cher, Corrèze, Côte d'Or, Creuse, Doubs, Drôme, Isère, Jura, Loire, Haute-Loire, Meurthe et Moselle, Meuse, Moselle, Nièvre, Puy de Dôme, Bas Rhin, Rhône, Saône-et-Loire, Haute-Saône, Savoie, haute-Savoie, Vosges, Territoire de Belfort, Yonne)
❒ 1 Parution **29 €**
❒ 2 Parutions **43€**
❒ Parution supplémentaire **15 €**
(identiques et consécutives)

❒ **VALLÉE DU RHÔNE ET BOURGOGNE - 10 départements**
(Ardèche, Côte d'Or, Drôme, Gard, Isère, Nièvre, Rhône, Saône-et-Loire, Yonne, Vaucluse)
❒ 1 parution **17 €** ❒ 2 parutions **26 €** ❒ Parution supplémentaire **10 €** *(identiques et consécutives)*

3 COCHEZ LA RUBRIQUE DE VOTRE CHOIX

❒ Tracteurs
❒ Matériels de travail du sol
❒ Matériels de récolte
❒ Matériels de traitement
❒ Matériels arbo-viti
❒ Matériels de distribution
❒ Matériels d'épandage
❒ Matériels d'irrigation
❒ Matériels forestiers
❒ Matériels travaux publics
❒ Matériels de cave
❒ Matériels de manutention
❒ Matériels de station
❒ Matériels de taille
❒ Materiels agricoles divers
❒ Véhicules utilitaires
❒ Véhicules tourisme
❒ Ventes/achats de récoltes
❒ Cultures sous abris
❒ Plants/pépinières/Droits à produire
❒ Bâtiments professionnels
❒ Propriétés achat/ventes
❒ Terrains
❒ Locations agricoles
❒ Locations autres
❒ Offres d'emplois
❒ Demandes d'emplois
❒ Propositions commerciales
❒ Offres de service
❒ Mariage-rencontres
❒ Divers
❒ Animaux divers
❒ Bovins
❒ Caprins
❒ Ovins
❒ Porcins
❒ Equins
❒ Volailles/Lapins
❒ Chiens
❒ Chasse/gibier

4 JOIGNEZ VOTRE RÉGLEMENT ET ENVOYEZ LE TOUT À TERRES DE BOURGOGNE

Nom :
Prénom :
Adresse :
.....
Code Postal :
❒ Je joins un chèque de €TTC à l'ordre de Terres de Bourgogne
❒ Je règle par CB la somme de €TTC
carte N° |_|_|_|_| |_|_|_|_| |_|_|_|_| |_|_|_|_|
expire fin |_|_|/|_|_| signature:
Banque

Terres de Bourgogne
1 rue des Coulots CS 80075
21110 Bretenière
Tél.: 03.80.78.90.40
Fax : 03.80.70.08.02

Votre justificatif comptable

A découper et à conserver
parue le:.....
Nom - Prénom :.....
Adresse :
.....
.....
Collez ci-dessous votre annonce parue dans le journal

Montant :.....TTC
(dont TVA 20 % soit.....€)

Selon l'Arrêté du ministère de la Culture et de la Communication du 22 décembre 2016 modifiant l'arrêté du 21 décembre 2012 relatif au tarif annuel et aux modalités de publications des annonces judiciaires et légales, le tarif des annonces légales de Terres de Bourgogne est fixé pour l'année 2017 à 1,81 € HT le millimètre colonne pour les départements de la Côte d'Or et de la Nièvre et à 1,88 € HT le millimètre colonne pour le département de l'Yonne. Ce prix est établi selon les prescriptions et la présentation imposées par ledit arrêté sur la base du nombre de lignes de référence de 40 signes (espaces inclus), composées en corps 6,5 exprimé en point pica, soit une hauteur de 2,288 mm/ligne.

CÔTE D'OR

SUCCESSION

La Directrice régionale des finances publiques de Côte-d'Or, 25 rue de la Boudronnée 21047 Dijon cedex, curatrice de la succession de Mme BARRACHIN Raymonde décédée le 12/08/2012 à chatillon sur seine (21) a établi l'inventaire et le projet de règlement du passif. Réf. 0212006195/IS.

AL211719168

La Directrice régionale des finances publiques de Côte-d'Or, 25 rue de la Boudronnée 21047 Dijon cedex, curatrice de la succession de Mme BARRACHIN Raymonde décédée le 12/08/2012 à chatillon sur seine (21) a établi le compte de la succession qui sera adressé ultérieurement au TGI. Réf. 0212006195/IS.

AL211719170

La Directrice régionale des finances publiques de Côte-d'Or, 25 rue de la Boudronnée 21047 Dijon cedex, curatrice de la succession de Mme SECULA ANNA décédée le 25/07/2010 à NOLAY (21) a établi l'inventaire et le projet de règlement du passif. Réf. 0212005021/IS.

AL211719171

DIVERS

MENUISERIE PACOTTE ET MIGNOTTE

Société Par Actions Simplifiée
au capital de 1 000 000 euros
Siège social : 17 rue de la Brot
ZI Saint Apollinaire BP 47415
21074 Dijon Cedex (Côte d'Or)
016 650 111 RCS Dijon

L'Assemblée générale du 14 avril 2017, statuant aux conditions de quorum et de majorité requise pour les Assemblées générales ordinaires, et après avoir constaté l'expiration du mandat des commissaires aux comptes, décide de ne pas renouveler le mandat de commissaire aux comptes :

• **Titulaire :** Monsieur Philippe MASSON exerçant professionnellement 44 rue Boson - 38200 Vienne,

• **Suppléant :** la société CA - CONSULTANTS AUDITEURS ASSOCIES, SELAS au capital de 330.250 euros, dont le siège social est situé 555 chemin di Bois – BP 174 – 69141 Rillieux-La-Pape, immatriculée au RCS Lyon D 334 961 554,

Pour avis.

AL211719150

SCI SILVA

SCI au capital de 76 224,50 euros
Siège social : 23 boulevard de la Défense
21000 Dijon
428 651 665 RCS Dijon

L'AGE en date du 23/03/2004 a décidé de proroger la durée de la société de 99 années, ce qui aura pour conséquence de porter cette durée jusqu'au 10/06/2103, sauf nouvelle prorogation ou dissolution anticipée.

L'article 5 des statuts a été modifié en conséquence.

Modification au RCS de Dijon.

Pour avis,

La gérance.

AL211719176

NOMINATION

CB-CHOCOLATERIE DE BOURGOGNE

SAS Au capital de 1.000.000 euros
Siège Social : 11 rue de Cluj Zae Cap Nord
21000 Dijon
809 631 252 R.C.S. Dijon

Aux termes des décisions de l'Associé Unique en date du 5 avril 2017, Mme Céline BOIDEVEZI demeurant 17 rue de la Malardière 21121 Daix a été nommée en qualité de directeur général, à compter de ce jour, pour une durée indéterminée.

AL211719165

BANQUE POPULAIRE BOURGOGNE FRANCHE-COMTE

Société Anonyme coopérative de Banque Populaire à capital variable.
Siège social : 14 boulevard de la Trémouille
21000 Dijon,
RCS de Dijon : 542 820 352

Avis

Lors de l'assemblée générale ordinaire du 13 avril 2017, les sociétaires présents ou réputés présents, représentés ou ayant voté à distance, possédaient 7 623 477 parts sociales soit l'équivalent de 148 657 801,50 euros de capital sur un total de 551 933 460 euros de capital, soit un quorum de 26,93 %. Le quorum de 20 % étant dépassé, l'assemblée générale pouvait valablement délibérer.

L'assemblée générale ordinaire a :

- Ratifié la nomination en qualité d'administrateur de Madame Delphine de la BROSSE, née le 23 février 1973, domiciliée à Dijon, 6 rue Viollet le duc, pour une durée de trois ans expirant à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2019,

- Ratifié la nomination en qualité de censeur de Monsieur Pierre JOUSSIER, né le 5 juillet 1947, domicilié 2E rue de l'Ouche à Dijon, pour la période écoulée entre le 21 février 2017 et le 13 avril 2017.

Le Conseil d'Administration

AL211719166

TRANSFERT DE SIÈGE

FLASH CREDIT

SARL au capital de 10000 euros,
47 rue des godrans 21000 Dijon.
RCS Dijon 538801093

À compter A.G.E du 20-04-2017: Transfert du siège social à: 88 boulevard des bourroches , 21000 Dijon. Statuts mis à jour. Formalités au RCS de Dijon.

AL211719160

MODIFICATION DE CAPITAL

RACINES SAS

SAS au capital de 293.280 €
Siège social : 25, rue Charles Giraud
21190 Meursault
799 428 222 RCS Dijon

Suivant décisions du Président du 28 mars 2017 et de l'Assemblée du 9 février 2017, le capital social a été réduit pour être ramené de 352.000 € à 293.280 €.

Le dépôt légal sera effectué au GTC de Dijon.

AL211719163

VECTOPLAST

SARL au capital de 120 000 €
Siège social : 6 Rue Jacques Germain
21420 Savigny les Beaune
478 269 772 RCS Dijon

Avis de modification

Suivant décisions extraordinaires du30/12/2016, l'Associée Unique a décidé de réduire le capital social de 120 000 € à 63 000 € par voie de

réduction du nombre des parts.

L'article 7 des statuts a été modifié en conséquence.

Poir avis.

La Gérance

AL211719179

ADDITIF

MR SERVICES

SAS au capital de 15 000 €
31 rue du Faubourg Gallas
21310 Arceau

Erratum à l'annonce parue le 21/04/2017 dans TERRES DE BOURGOGNE, il fallait lire également : admission aux assemblées et droit de vote : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription des titres au nom de l'associé, au jour de l'assemblée, dans les comptes de titres de la société. Tout associé a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Pour avis.

AL211719161

CONVOCATION

SOCIETE COOPERATIVE AGRICOLE BRUNE EXPANSION
42, rue de Mulhouse -
21000 Dijon

AVIS DE CONVOCATIONS

Les sociétaires sont convoqués aux Assemblées Générales qui auront lieu le **MERCREDI 10 MAI 2017 à la Salle Anatole France à Venarey les Laumes (21)**

1) Assemblée de section EST à 10 heures

le VENDREDI 12 MAI 2017 chez Mr LEBEAU Armel, Les Morételières, 85430 Aubigny

2) Assemblée de section OUEST à 10 heures

Ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal de l'AGO du 24/06/2016
- Rapport de gestion du conseil d'administration
- Rapport technique & financier de l'exercice 2016
- Rapports du commissaire aux comptes
- Mise aux voix de ces rapports, approbation des comptes et quitus aux administrateurs
- Affectation du résultat
- Constatation de la variation du capital social
- Renouvellement du tiers sortant des administrateurs
- Fixation de l'allocation globale pour les indemnités aux administrateurs
- Questions diverses
- Election des délégués de section

Les associés coopérateurs ont la faculté, à partir du quinzième jour précédant la date de cette assemblée, de prendre connaissance au siège de la coopérative des rapports du conseil d'administration et des commissaires aux comptes ainsi que du bilan, du compte de résultat et des subdivisions éventuelles et de l'annexe dudit exercice.

Le Président

AL211719167

CROSSJECT

Société anonyme à Directoire
et Conseil de surveillance
au capital de 8.813.702 euros
Siège social : 6 rue Pauline Kergomard
ZAC Parc Mazen Sully - 21000 Dijon
438 822 215 RCS Dijon

Avis de convocation

Les actionnaires de CROSSJECT sont informés qu'ils seront réunis en Assemblée Générale Mixte le mercredi 17 mai 2017 à 10H15 au siège social : 6,rue Pauline Kergomard – ZAC Parc Mazen 21000 Dijon, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

À caractère ordinaire :

1. Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2016 - Approbation des dépenses et charges non déductibles fiscalement,

2. Affectation du résultat de l'exercice,

3. Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés et approbation de la convention nouvelle,

4. Renouvellement de Monsieur Philippe Monnot, en qualité de membre du Conseil de Surveillance,

5. Renouvellement de Monsieur Eric Nemeth, en qualité de membre du Conseil de Surveillance,

6. Ratification de la nomination provisoire de la Société Nationale des Poudres et Explosifs (SNPE) en qualité de membre du Conseil de Surveillance,

7. Renouvellement de la Société Nationale des Poudres et Explosifs (SNPE), en qualité de membre du Conseil de Surveillance,

8. Ratification du transfert de siège social du Parc des Grands Crus – 60L, avenue du 14 juillet – 21300 Chenove, au 6 rue Pauline Kergomard - ZAC Parc Mazen Sully - 21000 Dijon,

9. Autorisation à donner au Directoire à l'effet de faire racheter par la société ses propres actions dans le cadre du dispositif de l'article L. 225-209 du Code de commerce, durée de l'autorisation, finalités, modalités, plafond,

À caractère extraordinaire :

10. Autorisation à donner au Directoire en vue d'annuler les actions rachetées par la société dans le cadre du dispositif de l'article L. 225-209 du Code de commerce, durée de l'autorisation, plafond,

11. Délégation de compétence à donner au Directoire pour augmenter le capital par incorporation de réserves, bénéfices et/ou primes, durée de la délégation, montant nominal maximal de l'augmentation de capital, sort des rompus,

12. Délégation de compétence à donner au Directoire pour émettre des actions ordinaires donnant, le cas échéant, accès à des actions ordinaires ou à l'attribution de titres de créance, et/ou des valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires avec maintien du droit préférentiel de souscription, durée de la délégation, montant nominal maximal de l'augmentation de capital, faculté d'offrir au public les titres non souscrits,

13. Délégation de compétence à donner au Directoire pour émettre des actions ordinaires donnant, le cas échéant, accès à des actions ordinaires ou à l'attribution de titres de créance, et/ou des valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires, avec suppression de droit préférentiel de souscription par offre au public, durée de la délégation, montant nominal maximal de l'augmentation de capital, prix d'émission, faculté de limiter au montant des souscription ou de répartir les titres non souscrits,

14. Délégation de compétence à donner au Directoire pour émettre des actions ordinaires donnant, le cas échéant, accès à des actions ordinaires ou à l'attribution de titres de créance, et/ou des valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires, avec suppression de droit préférentiel de souscription par une offre visée au II de l'article L. 411-2 du Code Monétaire et Financier, durée de la délégation, montant nominal maximal de l'augmentation de capital, prix d'émission, faculté de limiter au montant des souscription ou de répartir les titres non souscrits,

15. Délégation de compétence à donner au Directoire en vue d'émettre des actions ordinaires donnant, le cas échéant, accès à des actions ordinaires ou à l'attribution de titres de créance, et/ou des valeurs mobilières donnant accès à actions ordinaires, avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit de catégories de personnes répondant à des caractéristiques déterminées, durée de la délégation, montant nominal maximal de l'augmentation de capital, prix d'émission, faculté de limiter au montant des souscriptions ou de répartir les titres non souscrits,

16. Autorisation d'augmenter le montant des émissions en cas de demandes excédentaires,

17. Délégation de compétence à donner au Directoire pour augmenter le capital par émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital avec suppression de droit préférentiel de souscription au profit des adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise en application des articles L. 3332-18 et suivants du Code du travail, durée de la délégation, montant nominal maximal de l'augmentation de capital, prix d'émission, possibilité d'attribuer des actions gratuites en application de l'article L. 3332-21 du code du travail,

18. Mise en place d'une obligatoire de déclaration de franchissement de seuils statutaires – Modification corrélative des statuts,

19. Mise en harmonie des statuts,

20. Délégation à donner au Conseil de surveillance pour mettre en conformité les statuts avec les dispositions législatives et réglementaires,

21. Modification de l'article 24 des statuts,

22. Pouvoirs pour les formalités.

A – Modalités de participation à l'Assemblée Générale

Conformément aux dispositions du Code de Commerce, les actionnaires sont informés que la participation à l'assemblée est subordonnée à l'inscription des titres au nom de l'actionnaire ou de l'intermédiaire inscrit pour son compte, au deuxième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris :

— soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la Société,

— soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.

Conformément à l'article R.225-85 du code de commerce, la date d'inscription est fixée au 15 mai 2017, zéro heure, heure de Paris.

Cette inscription doit être constatée par une attestation de participation délivrée par l'intermédiaire habilité et annexée au formulaire de vote à distance ou de procuration ou à la demande de carte d'admission établie au nom de l'actionnaire.

B – Modalités de vote à l'Assemblée Générale

1. Les actionnaires désirant assister à cette assemblée pourront demander une carte d'admission :

— pour l'actionnaire nominatif : auprès de CIC Service Assemblées 6, avenue de Provence 75452 Paris Cedex 09

— pour l'actionnaire au porteur : auprès de l'intermédiaire gestionnaire de son compte titres.

2. A défaut d'assister personnellement à l'assemblée, les actionnaires peuvent choisir entre l'une des trois formules suivantes :

— Adresser une procuration à la société sans indication de mandataire, ce qui équivaut à donner pouvoir au président de l'assemblée générale,

— Voter par correspondance,

— Donner une procuration à un autre actionnaire, à leur conjoint ou à leur partenaire pacsé.

Les actionnaires désirant être représentés ou voter par correspondance devront :

(a) Pour les actionnaires nominatifs, renvoyer le formulaire de vote qui leur a été adressé avec le dossier de convocation, à l'établissement bancaire désigné ci-dessus,

(b) pour les actionnaires au porteur, demander le formulaire de vote et ses annexes à l'établissement financier dépositaire de leurs titres de telle sorte que la demande parvienne à cet intermédiaire six jours avant la date de l'assemblée, soit le 11 mai 2017 au plus tard.

Les formulaires de vote par correspondance ne seront pris en compte qu'à la condition d'être reçus par CIC, à l'adresse ci-dessus mentionnée, au plus tard le 13 mai 2017 et être accompagnés, pour ceux provenant des actionnaires au porteur, d'une attestation de participation.

Les modalités de participation à l'assemblée générale par visioconférence ou par un moyen de télécommunication n'ont pas été retenues pour cette assemblée générale.

3. Conformément aux dispositions de l'article R 225-79 du code de commerce, la notification de la désignation et de la révocation d'un mandataire peut être effectuée par voie électronique selon les modalités suivantes :

– pour les actionnaires au nominatif pur : en envoyant un e-mail à l'adresse électronique suivante : proxyag@cmcic.fr en précisant leurs nom, prénom, adresse et leur identifiant ainsi que les nom et prénom du mandataire désigné ou révoqué ;

– pour les actionnaires au nominatif administré ou au porteur : en envoyant un e-mail à l'adresse électronique suivante : proxyag@cmcic.fr en précisant leurs nom, prénom, adresse et références bancaires complètes ainsi que les nom et prénom du mandataire désigné ou révoqué puis en demandant à leur intermédiaire habilité qui assure la gestion de leur compte titres d'envoyer une confirmation écrite à CIC Service Assemblées 6, avenue de Provence 75452 Paris Cedex 09.

Seules les notifications de désignation ou de révocation de mandats dûment signées et complétées pourront être prises en compte.

4. Conformément aux dispositions de l'article R.225-85 du code de commerce, lorsque l'actionnaire aura déjà exprimé son vote par correspondance, envoyé son pouvoir ou demandé sa carte d'admission, il ne pourra plus choisir un autre mode de participation à l'assemblée.

5. L'actionnaire qui a déjà exprimé son vote à distance, envoyé un pouvoir ou demandé sa carte d'admission peut à tout moment céder tout ou partie de ses actions. Cependant, si le transfert de propriété intervient avant le deuxième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris, la société invalide ou modifie en conséquence, selon le cas, le vote exprimé à distance, le pouvoir ou la carte d'admission. A cette fin, l'intermédiaire teneur de compte notifie le transfert de propriété à la société ou à son mandataire et lui transmet les informations nécessaires.

6. Aucun transfert de propriété réalisé après le deuxième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris, quel que soit le moyen utilisé, n'est notifié par l'intermédiaire habilité ou prise en considération par la société, nonobstant toute convention contraire.

C – Questions écrites des actionnaires

Conformément aux dispositions de l'article R 225-84 du Code de Commerce, les actionnaires peuvent poser des questions écrites au Président du Directoire. Ces questions doivent être adressées au siège social de la société, par lettre recommandée avec accusé de réception ou par voie électronique à l'adresse suivante : aginfo@crossject.com au plus tard le quatrième jour ouvré précédant la date de l'assemblée générale, soit le 11 mai 2017 Elles doivent être accompagnées d'une attestation d'inscription en compte.

D – Documents d'information préassemblée

Conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables, tous les documents qui doivent être tenus à la disposition des actionnaires dans le cadre des assemblées générales seront disponibles au siège social de la société, 6, rue Pauline Kergomard – ZAC Parc Mazen Sully – 21000 DIJON dans les délais légaux, et sur le site Internet de la société à l'adresse suivante : www.crossject.com

Le Directoire

AL211719173

CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Information (Art.1397 al 1 et 2 c.civ)

Suivant acte reçu par Me Leguy notaire à Avallon, le 21.04.2017, M.Christian Bony né à Nuits Saint Georges (21) le 06.03.1946 et Mme Nicole Coiret, son épouse, née à Gergueil (21) le 14.08.1949, demeurant ensemble à Malain (21), 34 rue de l'église, mariés sous le régime légal de la communauté de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union célébrée à Malain le 02.08.1969, ont convenu de modifier leur régime matrimonial pour adopter le régime de la communauté universelle avec clause d'attribution intégrale au survivant des époux.

Pour toute opposition élection de domicile est faite à Me Leguy, 4 rue de Lyon Avallon (89200)

Pour avis

AL211719181

MODIFICATION DE STATUTS

ISOLE PLUS

SARL au capital de 20 640 €
126 rue de la Pièce Léger
21160 Marsannay La Cote
513 822 619 RCS Dijon

Avis de transformation

Décisions de l'associée unique du 01/04/2017 : Transformation de la société en SAS, sans création d'un être moral nouveau. Cette transformation a entraîné la modification des anciennes mentions devenues caduques qui sont remplacées par celles-ci-après : Forme : SAS. Admission aux assemblées et droit de vote : Tout associé a le droit d'assister aux assemblées, sur justification de son identité et de l'inscription de ses actions dans les comptes de la société. Chaque membre de l'assemblée a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. Agrément : Agrément des cessions d'actions à des tiers à la majorité de la moitié des associés. Nouveaux organes de direction : Président : Jean-Gilles FEVRE, Fleurey sur Ouche (21410) 10 rue des Coquelots, Directeur général : Franck RAIMONDO, Bussy la Pesle (21540), 5 rue de l'Allemagne. Commissaire aux comptes : titulaire : AUDITIS SAS, représentée par M. Philippe DANDON, 5 rue René CHAR -21000 Dijon, suppléant : Mme Céline FLEURY, 5 rue René CHAR -21000 Dijon. Les autres caractéristiques sociales demeurent inchangées. Dépôt légal au greffe du tribunal de commerce de Dijon.

Pour avis, le représentant légal.

AL211719152

PIERRE'ART

SAS au capital de 7.000 €
Siège social : Hameau de Grandmont
21360 Montceau Et Echarnant
503.908.261 RCS Dijon

L'assemblée générale extraordinaire du 14/04/2017 a décidé la transformation de la Société en Société par actions simplifiée à compter du 14/04/2017. Cette transformation entraîne la publication des mentions suivantes :

Forme : Ancienne: SARL. **Nouvelle**: SAS

Administration : **Ancienne**: **Gérant** : Sébastien BERTHAUD. **Nouvelle**: **Président** : Sébastien BERTHAUD demeurant Route de Montceau 21360 Lusigny-Sur-Ouche.

Mentions complémentaires :

Admission aux assemblées et droit de vote : Tout associé a le droit de participer aux décisions collectives quel que soit le nombre d'actions qu'il possède. Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel à la quotité du capital qu'elles représentent. Chaque action donne droit à une voix au moins.

Agrément : Les actions ne peuvent être cédées à des tiers non associés autres que le conjoint, les ascendants ou descendants du cédant qu'avec l'agrément préalable de la collectivité des associés.

RCS Dijon

Pour avis,

AL211719174

SARL ABC'NET

Par décisions du 19/04/17, l'associé unique de la Société à responsabilité limitée SARL ABC'NET au capital de 7 500 € dont le siège est à Longvic (21600) 10 D rue de la Renouille, 450 551 783 RCS Dijon, a décidé la transformation en Société par actions simplifiée à compter du même jour. Cette transformation entraîne les modifications suivantes.

Forme : Ancienne mention : Société à responsabilité limitée

Nouvelle mention : Société par actions simplifiée Nouvelle Dénomination : ABC'NET

Capital : Ancienne mention : 7 500 € divisé en 750 parts sociales de 10 €.

Nouvelle mention : 7 500 € divisé en 750 actions de 10 € entièrement libérées.

Administration Ancienne mention : Gérant : M. Mohamed HALI demeurant à Hauteville Les Dijon (21121) 52 rue d'Ahuy.

Nouvelle mention : Président : M. Mohamed HALI.

Admission aux assemblées et droit de vote : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé dispose autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Agrément : Les cessions d'actions sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés statuant à la majorité des voix.

Nouveau siège social à compter du même jour : 28 rue de Chanzy, 21000 Dijon.

Pour avis,

AL211719178

CESSION

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Par Assp du 2.1.2017, enregistré au service des impôts de Dijon, bordereau 2017/532, case 3, le 10 avril 2017, Mr Lesage Olivier, 33 rue Sambin, 21000 Dijon, a cédé à la société Atelier Olivier Lesage Paysagiste Concepteur, SARL, capital : 22 000€, 33 rue Sambin, 21000 Dijon, en cours d'immatriculation au RCS de Dijon, un fonds de commerce de Paysagiste Concepteur, sis et exploité 33 rue sambin, 21000, Dijon. Propriété et jouissance : 1.1.2017. Prix : 20 000€. Les oppositions seront reçues dans les 10 jours de la dernière en date des publications légales, au fonds cédé, 33 rue sambin, 21000, Dijon

AL211719153

GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

CAPNORD - LIVRAISON

Société coopérative d'entreprises
de transports
à responsabilité limitée à capital
variable au capital plancher de 3 960 euros
Siège social : 1D, rue des Herbiottes
21160 Marsannay la Côte
447 557 794 RCS Dijon

L'AGM du 6/04/2017 a pris acte de l'expiration du mandat de cogérante de Mme Christelle LOUBOT et du non renouvellement de son mandat et a nommé, à compter du 6 avril 2017, en qualité de nouveau cogérant Mr Antoine NOBRE demeurant 21, rue Sainte Anne 39100 Sampans pour une durée de quatre ans soit jusqu'à l'issue de l'assemblée qui statuera sur les comptes clos en 2020. Pour avis

AL211719144

EURL FINANCIERE DU CLOS SAINT-PIERRE

Société à responsabilité limitée
Au capital de 800 Euros
Siège social : 14, Allée de la Cude
21370 Velars sur Ouche
453 040 420 R.C.S. Dijon

Aux termes de décisions en date du 12 novembre 2013, l'associé a pris acte du départ de Mlle Christine DANDON, gérante, puis il a nommé en qualité de nouvelle gérante, à compter du même jour, pour une durée indéterminée, Mme Laurence COLL nom d'usage VERSAILLE demeurant 74, Rue Surson à 33300 Bordeaux.

Pour avis.

AL211719155

L'Ô A LA BOUCHE

Société à responsabilité limitée
au capital de 7 622,45 euros
Siège social : 11, rue Basse
21200 Levernois
353 302 920 RCS Dijon

Aux termes d'une délibération en date du 31 Mars 2017, la collectivité des associés a pris acte de la décision prise par Monsieur Gilbert CHIROL de démissionner de ses fonctions de cogérant pour cause de départ à la retraite avec effet au 31 Mars 2017 et a nommé en qualité de nouvelle cogérante Madame Annie CHIROL, demeurant 11, rue Basse – 21200 Levernois, pour une durée illimitée à compter du 1er Avril 2017.

Pour avis.

AL211719162

NON DISSOLUTION

FP FORMATION CULTURE

SAS au capital de 500 €
9 allée des Acacias - 21121 AHUY
811 002 575 RCS DIJON

Décision de l'associée unique et Président du 14/04/2017, il résulte que, statuant dans le cadre des dispositions de l'article L.225-248 du Code du com., l'associée unique a décidé de ne pas dissoudre la société. Dépôt légal au greffe du tribunal de commerce de DIJON. Pour avis, le président.

AL211719020

DISSOLUTION LIQUIDATION

ISOLES PRO

SAS en liquidation au capital de 1 000 €
126 rue de la Pièce Léger
21160 Marsannay La Côte
822 831 087 RCS Dijon

Avis

PV d'AGE du 10/04/2017 : Décision de dissolution anticipée de la société, suivi de sa mise en liquidation à compter du 10/04/17. Liquidateur : Jean-Gilles FEVRE, Fleurey Sur Ouche (21410) 10 rue des Coquelots, a qui ont été conféré les pouvoirs les plus étendus pour terminer les opérations sociales en cours, réaliser l'actif et acquitter le passif. Siège de la liquidation : Marsannay La Côte (21160) 126 rue de la Pièce Léger. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes concernant la liquidation devront être notifiés. Dépôt des actes relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de Dijon.

Pour avis, le Président

AL211718991

FIDUCIAL SOFIRAL

Société d'Avocats
6 rue Louis de Broglie
21000 Dijon

SARL MORTIER PERE ET FILS

Société à Responsabilité Limitée
en liquidation au capital de 39 600 euros
Siège : 21290 Bure Les Templiers
Siège de liquidation :
15 ter Boulevard Voltaire - 21000 Dijon
RCS Dijon 317 342 434
SIRET 317 342 434 00014

Avis

L'Assemblée Générale réunie le 07 avril 2017 a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Monsieur Thierry VANDENBROUCQUE de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.

Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de Dijon, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis

Le Liquidateur

AL211719177

AVIS DE CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un ASSP en date du 18/04/2017 à Saint-Rémy (21), il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : S.A.S.

Dénomination : C. 2 FICHET

Siège Social : 11 Rue Haute de la Damassue 21500 Saint-Rémy

Objet : Création de support de communication, peinture en bâtiment

Durée : 99 années à compter de son immatriculation au Greffe du tribunal de Dijon

Capital : 3 000 €

Président : Madame COPIN Christine épouse FICHET demeurant 11 Rue Haute de la Damassue 21500 Saint-Rémy

Immatriculation : au Registre du Commerce et des Sociétés de Dijon

Cessions d'actions : Toutes sont soumises à agrément à la majorité simple des voix dont disposent les associés participant à la consultation, le cédant ne prend pas part au vote.

Pour avis, le Président

AL211719146

DAMD

Avis de constitution

Aux termes d'un acte SSP en date à Lyon du 01/04/2017, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société à responsabilité limitée

Dénomination sociale : DAMD

Siège social : 41 rue Buffon, 21000 Dijon

Objet social : la fourniture de prestations de services d'aides à la personne en général, de tous âges, notamment la garde d'enfants à domicile, à temps complet, partiel ou de manière occasionnelle, l'aide à la parentalité

Durée de la Société : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Dijon

Capital social : 5 000 euros

Gérance : Madame Sophie GANGNON, demeurant 27 Cours Aristide Briand – 69300 Caluire et Cuire

AL211719147

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un ASSP en date du 18/04/2017 à Saint-Rémy (21), il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : S.A.S.

Dénomination : C. 2 FICHET

Siège Social : 11 Rue Haute de la Damassue 21500 Saint-Rémy

Objet : Création de support de communication, peinture en bâtiment

Durée : 99 années à compter de son immatriculation au Greffe du tribunal de Dijon

Capital : 3 000 €

Président : Madame COPIN Christine épouse FICHET demeurant 11 Rue Haute de la Damassue 21500 Saint-Rémy

Immatriculation : au Registre du Commerce et des Sociétés de Dijon

Cessions d'actions : Toutes sont soumises à agrément à la majorité simple des voix dont disposent les associés participant à la consultation, le cédant ne prend pas part au vote.

Pour avis, le Président

AL211719146

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte S.S.P. en date à Auxonne (21) du 04/04/2017, il a été constitué une société à actions simplifiées SAS présentant les caractéristiques suivantes:

Dénomination: JEFS

Siège: 15 rue d'heidesheim 21130 Auxonne

Objet: commerce de solutions économiques aux entreprises et particuliers.

Durée: 99 ans

Capital: variable de 100€

Gérance: M Fabien Vernochet rue de la croix d'argent 21110 Collonges les premières et M Leneuf Sylvain 15 rue d'heidesheim 21130 Auxonne.

Exercice du droit de vote: Toute action donne droit a une part nette proportionnelle à la quantité de capital qu'elle représente

Tout associé peut participer aux assemblés sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions.

Immatriculation de la société au R.C.S. de Dijon.

La gérance

AL211719148

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution de la société LAZARE CARNOT.

Forme : SARL.

Siège : 34 Place Carnot 21200 Beaune.

Objet : l'activité de bar, brasserie, restaurant traditionnel, de traiteur, de fabrication, transformation et confection de tous produits touchant aux activités précitées, l'achat et la vente de vins et spiritueux, de souvenirs, de produits régionaux, ainsi que la vente à emporter.

Capital : 100.000 euros.

Durée : 99 ans.

Gérance : M. Stéphane GUIDOT demeurant Boulevard Maxime Lecouvreur, La Montagne, 21200 Beaune et M. Frédéric LARCHER demeurant 81 Grande Rue de la Croix Rousse 69004 Lyon

RCS Dijon.

Pour avis.

AL211719151

AVIS DE CONSTITUTION

Par Assp du 12.1.2017, il a été constitué une SARL dénommée : ATELIER OLIVIER LESAGE PAYSAGISTE CONCEPTEUR. Capital : 22 000€. Siège : 33 rue Sambin, 21000 Dijon. Objet : Profession de Paysagiste concepteur. Durée : 99 ans. Gérance : Mr Lesage Olivier, 33 rue Sambin, 21000 Dijon. Immatriculation au RCS de Dijon

AL211719154

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Marigny-Les-Reullée (21200) du 20 avril 2017, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société Civile Immobilière

Dénomination sociale : TRAK

Siège social : 8, rue Henri Drost - 21200 Marigny-Les-Reullée

Objet social : - l'acquisition, la cession, la construction et la propriété de tous biens immobiliers, à usage d'habitation, professionnel, commercial, industriel ou agricole,

- la mise en valeur, l'administration, la gestion et l'exploitation par bail, location ou autrement, de tous immeubles ainsi acquis ou édifiés, dont elle aura la propriété ou la jouissance, - l'acquisition de terrains à bâtir afin de procéder à l'édification d'un immeuble à usage commercial ou domestique, la location ou vente en totalité ou par fraction dudit immeuble, - la prise de tous intérêts et participations dans toutes sociétés, - éventuellement et exceptionnellement l'aliénation du ou des immeubles devenus inutiles à la Société, au moyen de vente, échange ou apport en société. La Société pourra également consentir tout cautionnement et toute garantie même hypothécaire sur son patrimoine tant pour la réalisation de son objet social que pour le développement de l'activité économique réalisé directement ou indirectement par ses associés.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 1 000 Euros constitué uniquement d'apports en numéraire

Gérance : M Yann GUIGUEN et Mme Agnès MONTCHOVET demeurant ensemble à Marigny-Les-Reullée (21200) 8, rue Henri Drost

Clauses relatives aux cessions de parts : agrément requis dans tous les cas ; agrément des associés représentant au moins les trois-quarts des parts sociales

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de Dijon.

AL211719159

NIÈVRE

DÉSIGNATION

ESPACE AVENTURES

Par décision du 06/04/2017 de la société ESPACE AVENTURES, SAS au capital de 31000 € ayant son siège fixé 13 rue des Grands Prés, 58000 NEVERS, RCS NEVERS 817 705 486, Patrick OVISE, 22 rue d'Auberre 58000 ST ELOI, démissionnaire de son mandat de Directeur général a été désigné Président en remplacement de David SCHNEIDER, démissionnaire de son mandat de Président.

Pour avis. Patrick OVISE

AL581719172

NOMINATION

SAS POIRIER

Capital 600 000 €
St Loup 58200 Cosne Cours sur Loire
RCS Nevers 325 793 339

L'AG du 31/03/2017 a nommé la SAS ELYAPAUL 9 impasse des Bouchets 45170 Neuville aux Bois, RCS Orléans 478161169, Président à compter du 01/04/2017, en remplacement de Stéphane MALECOT. RCS Nevers

AL581719150

MODIFICATION DE CAPITAL

DAVEMARIS

Société à responsabilité limitée
au capital de 6 000 euros
porté à 387 990 euros
Siège social : 7 rue des Morins,
58320 Pougues Les Eaux
535 209 654 RCS Nevers

Par décision du 11 avril 2017, l'associé unique a décidé une augmentation du capital social de 281 400 euros par incorporation de réserves, ce qui entraîne la publication des mentions suivantes :

Article 7 – Capital Social Ancienne mention : Le capital social est fixé à six mille euros (6 000 euros)

Nouvelle mention : Le capital social est fixé à deux cent quatre-vingt-sept mille quatre cents euros (287 400 euros)

Aux termes de cette même décision, l'associé unique a décidé une augmentation du capital social de 100 590 euros par apports en numéraire, ce qui entraîne la publication des mentions suivantes :

Article 7 – Capital Social Ancienne mention : Le capital social est fixé à deux cent quatre-vingt-sept mille quatre cents euros (287 400 euros)

Nouvelle mention : Le capital social est fixé à trois cent quatre-vingt-sept mille neuf cent quatre-vingt-dix euros (387 990 euros).

Aux termes de cette même décision, l'associé unique a également décidé de réduire la durée de la Société pour la ramener à 30 années, soit jusqu'au 11 octobre 2041, et de modifier en conséquence l'article 5 des statuts.

Pour avis La Gérance

AL581719147

SARL S.E.F.C.O.

Société à responsabilité limitée
au capital de 7 622,45 euros
porté à 18 000,00 euros
Siège social :
23 - 25 Bvd Camille Dagonneau,
58640 Varennes Vauzelles
431756550 RCS Nevers

Par décision du 14/04/2017, l'associée unique a décidé une augmentation du capital social de 10 377,55 euros par apports en numéraire, ce qui entraîne la publication des mentions suivantes :

Ancienne mention : Capital social : 7 622,45 euros

Nouvelle mention : Capital social : 18 000,00 euros

Pour avis

La Gérance

AL581719156

RECTIFICATIF

PHARMACIE LEBAS - TRAMECON

Société en liquidation en Nom Collectif
au capital de 479 757,06 euros
Siège social : 27 rue des Forges - 58800 Corbigny
Siège de la liquidation : Chemin de Marcy
58800 Chitry Les Mines
377 505 763 RCS Nevers

Dissolution-Rectificatif

Aux termes d'une délibération du Liquidateur de la société PHARMACIE LEBAS - TRAMECON en date du 13 février 2017 et suite à une erreur matérielle, il résulte que la dissolution anticipée de la Société et sa mise en liquidation sous le régime conventionnel a été décidée à compter du 13 février 2017.

Pour avis.

AL581719146

MODIFICATION DE STATUTS

SARL BOWLING PAILLARD

Société À Responsabilité Limitée
au capital de 7 622.45 €
Siège social : ZAC de Marzy
58180 Mazy
418 284 642 RCS Nevers

Avis de transformation

Aux termes d'un procès-verbal des décisions de l'associé unique du 01/04/2017, il résulte la transformation de la société en société par actions simplifiée, sans création d'un être moral nouveau. Cette transformation a entraîné la modification des anciennes mentions devenues caduques qui sont remplacées par celles-ci-après :

Forme: société par actions simplifiée

Admission aux assemblées et droit de vote : Tout actionnaire a le droit d'assister aux assemblées, sur justification de son identité et de l'inscription de ses actions dans les comptes de la société. Chaque membre de l'assemblée a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Agrément : Agrément des cessions d'actions à des tiers par les actionnaires.

Nouveaux organes de direction : Président : M. Philippe PAILLARD, demeurant à Torteron (Cher) 2 rue du Rond Point, L'associé unique a également décidé de modifier la dénomination sociale pour adopter, à compter du 01/04/2017, celle suivante : BOWLING PAILLARD. A l'exception des modifications qui précèdent, les autres caractéristiques sociales demeurent inchangées. Dépôt légal au greffe du tribunal de commerce de Nevers.
Pour avis, le représentant légal.

AL581719144

AVIS DE LA SAFER

safer Bourgogne Franche-Comté

SAFER DE LA NIÈVRE

La SAFER Bourgogne Franche Comté (département 58) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :

parcelles de bois à vendre sur les communes suivantes :

Cmne de LIVRY:

66 a 15 ca - Vignes de la croix: ZO-46[317]-47

Cmne de LAROCHEMILLAY:

2 ha 73 a 58 ca - Bois des crottelees: F-35-36 - La goutte au four: F-152 - Les corseries: E-156 - Les petites corseries: E-216-227 - Les sarrauts: F-165-168-170-178-192-194

Et, par extension, Cmne de VILLAPOURCON:

24 a 03 ca - Les mouillats: E-286

Cmne de LAROCHEMILLAY :

27 a 30 ca - Le grenier: F-304

Cmne de PREPORCHE:

6 a 38 ca - Les gouttes: ZL-51

Cmne de VILLAPOURCON:

42 a 35 ca - La reu: D-2070

Cmne de VILLAPOURCON:

51 a 00 ca - Les corseries: D-1748

Cmne de VILLAPOURCON:

3 ha 08 a 32 ca - Bois de lissard: C-1748 - Bois de moncoue: D-106 - Buisson des baumes: D-1271 - Chez daveau: D-258 - La charriere: D-389 - La vigne: D-779 - Les batugoniats: D-909 - Les futiaux: D-470 - Sous la ravelotte: D-1648-1660

Cmne de VILLAPOURCON:

1 ha 29 a 64 ca - Bois mousseau et des goutt: F-660 - Chanve: A-364 - Lorsellee: A-38

Cmne de VILLAPOURCON:

1 ha 46 a 83 ca - Bois de moncoue: D-117-122 - Les terres noires: D-15-30

Cmne de VILLAPOURCON:

1 a 60 ca - L ichard: E-758

Cmne de VILLAPOURCON:

5 ha 93 a 36 ca - Bois des boulats: AM-123 - La charbonniere: AE-43 - Le tureau: AE-7 - Les fontenaux: AM-157 - Les tureaux: AM-140-141 - Mouilles du guet: AE-96-97-100-101 - Mouloise du ry: AM-257 - Pres verny: AE-51

- Sous lardille: AM-260-261(J)-261(K)

Cmne de VILLAPOURCON:

65 a 59 ca - La chataigneraie: D-1836 - Les chenellots: D-789 - Les futiaux: D-460 - Les trembles: D-926 - Sous la ravelotte: D-2241[1674]

Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit **au plus tard le 09/05/2017** à Safer Bourgogne Franche Comté, 6 rue du Ravelin 58000 NEVERS , Tél.: 0386214000 où des compléments d'information pourront être obtenus.

Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com, où vous pourrez géo localiser les parcelles et télécharger les fiches candidatures.

AL581719170

FiDAL

Société d'Avocats
13 rue du 19 mars 1962
71000 Sancé

SAS SIROT

SAS au capital de 100.000 €
Siège : 7 B Avenue de la Gare
58150 Pouilly sur Loire
379213184 RCS de Nevers

Aux termes du procès-verbal du 31 décembre 2016, l'assemblée générale mixte a décidé :

- de transférer le siège social, à compter du 1er janvier 2017, à Varennes Vauzelles (58640) - ZI des Chamonds,

- de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis.

AL581719145

SARL CID GESTION
Le Moulin de Chazeau
58110 Rouy

SARL ACE TRANSPORT

En assemblée générale extraordinaire du 31 mars 2016 il a été décidé Changement de gérant et de siège.

SARL ACE TRANSPORT - 30 rue de la tour - 77410 Villevaude

M. Nourry Frédéric gérant donne sa démission à compter du 31 mars 2016

Mme Dupont Alice nouvelle gérante élue à durée illimitée reprend à compter du 1er avril 2016

Concernant le siège social il quitte à partir du 1er avril 2016 le 30 rue de la tour 77410 Villevaude pour aller à Rouy 58110

Nouvelle adresse du siège

SARL ACE TRANSPORT Chez SARL CID Gestion Le Moulin de Chazeau 58110 Rouy

Les formalités seront faites au greffe du Tribunal de Commerce de Nevers.

Pour publication.

AL581719151

CUMA DES PIERRES

N° d'agrément : 58-301
RCS Nevers 329 403 471

Modification

L'Assemblée Générale Extraordinaire de la CUMA «DES PIERRES» à St Sulpice, réunie le 10 Avril 2017, a décidé

- de mettre en conformité ses statuts avec l'arrêté du 25 mars 2009,

- de transférer son siège social de Chez Mr Bourry André – Sury – 58270 St Jean Aux Amognes à Mairie de St Sulpice – Le Bourg – 58270 St Sulpice.

Le Président de la CUMA

Mr Olivier VIEUX

AL581719162

ANNONCES LEGALES
03 80 78 90 42

FUSION

AVIS DE PROJET DE FUSION

L'association Union Régionale des Associations de Communes Forestières de Bourgogne (URACOFOR)

- L'Union Régionale Des Communes Forestières de Bourgogne (URACOFOR), association loi 1901 déclarée à la Préfecture de la Nièvre le 10/04/2012 sous le N°W58100051 dont le siège social est à la Maison du parc régional du Morvan – Saint-Brisson (58230) ayant pour objet la formation des élus, les actions de développement local, la participation à l'élaboration et au suivi de la politique forestière et la représentation des communes propriétaires de forêt,,

- L'association Union Régionale des Associations de Communes Forestières de Franche-Comté (URACOFOR), association loi 1901 déclarée à la Préfecture du Doubs le 27/12/2003 sous le N°W251000368 dont le siège social est à la Maison de la Forêt et du Bois – 20, rue François Villon – Besançon (25041), ayant pour objet la formation des élus, les actions de développement local, la participation à l'élaboration et au suivi de la politique forestière et la représentation des communes propriétaires de forêt, ont établi le projet de leur fusion par voie d'absorption de l'URACOFOR de Bourgogne, par l'URACOFOR de Franche-Comté.

Le projet de fusion a été établi sous la condition suspensive de l'approbation par les assemblées générales extraordinaires des deux associations du projet de fusion lesquelles sont prévues le 31 mai 2017 dans des lieux différents.

Parution du présent avis dans le département de la Nièvre.

Les documents prévus à l'article 15-4 du décret n° 2015-832 du 7 juillet 2015 sont déposés au siège social de l'URACOFOR de Bourgogne à l'attention de ses membres.

Pour avis

La Présidente, Anne-Catherine LOISIER.

AL581719159

CESSION

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte du 31/03/2017, enregistré au SPFE de NEVERS le 13/04/2017, N° 2017A00565, LINGERIE NEVERS, SARLU au capital de 7500 € ayant son siège à Nevers, 10 rue des Ardillers, RCS Nevers 449 660 943 a cédé à ZTT, SASU au capital de 40000 € ayant son siège à Nevers, 10 rue des Ardillers, RCS Nevers 824 419 063, un fonds de vente de prêt-à-porter et lingerie exploité à Nevers, 10 rue des Ardilliers, connu sous le nom ETAM LINGERIE, moyennant le prix de 280000 €, (Incorporels : 177000 € : Corporels : 103000 €), payé comptant avec entrée en jouissance le 28/03/2017. Les oppositions seront reçues au cabinet de Me Olivier LEVOIR, avocat, 10 rue Saint-Martin 58000 Nevers où il a été fait à cette fin élection de domicile dans les dix jours de la dernière en date des publicités légales et pour la correspondance relative auxdites oppositions au cabinet de Me Pierre-Henri SAMYN, avocat, 7 rue du Palais, CS 488, 79028 NIORT, séquestre du prix.

Pour avis : Valérie Clément.

AL581719091

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 1er avril 2017, à Murlin, enregistré au SERVICE DE LA PUBLICITE FONCIERE ET DE L'ENREGISTREMENT de Nevers 1, le 12 avril 2017, Dossier 2017 07887 - Référence 2017 A 00588,

La société MAISON CHARLOIS, société par actions simplifiée au capital de 386.000 €, Le Bourg 58700 Murlin, 308 983 162 R.C.S. Nevers

A vendu à :

La société TECHNOAK , société par actions simplifiée au capital de 10.000 €, Le Bourg 58700 Murlin, 819 403 882 R.C.S. Nanterre

Un fonds de commerce de Fabrication et vente de machines et maintenance sis Le Bourg 58700 Murlin.

Ladite cession a eu lieu moyennant le prix principal de 350.000 €.

L'entrée en jouissance a été fixée au 1er avril 2017.

Les oppositions seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des insertions légales à l'adresse suivante Le Bourg 58700 Murlin pour la validité et la correspondance.

Pour avis.

AL581719168

GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

NEVERAL

SNC au capital de 8000 €
Siège social : Rue Léonard de Vinci,
Lotissement les Commailles,
58640 Varennes-Vauzelles
480 555 564 RCS de Nevers

L'AG Mixte du 19/04/2017 a nommé en qualité de gérant M. BOISROBERT Olivier, demeurant 2 Rue du Petit Puits, 45000 Orléans en remplacement de M. LIGONNET Arnaud, à compter du 19/04/2017. Modification au RCS de Nevers.

AL581719153

Société d'Avocat Gilbert MARTIN
14, rue Georges Dufaud
58000 Nevers

SCI LES LOGIS

Société Civile au capital de 1.200 €
Siège social : Rue Charleuf
58360 Saint Honoré Les Bains
433 390 531 RCS Nevers

Il résulte d'un acte SSP en date du 07 avril 2017 que M. Michel LEBLANC dt 14 A rue Charleuf – 58360 Saint Honoré Les Bains a été désigné en qualité de nouveau gérant en remplacement de Mme Corinne ZURKIRCHEN.

Pour avis, M. LEBLANC.

AL581719158

LES PYRAMIDES

Société à responsabilité limitée
au capital de 1.000 €
Siège social : 47 Rue Saint Genest
58000 Nevers
820 585 313 R.C.S. Nevers

Aux termes du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés en date du 15 Mars 2017, Il a été décidé.

D'accepter la démission de Madame HALEMA FATIMA, de son poste de cogérante, et la vacance du poste de la cogérance à compter du 15 Mars 2017.

Modification sera faite au R.C.S. de Nevers.

AL581719167

DISSOLUTION LIQUIDATION

SCI VILLENEUVE

Société civile immobilière en liquidation
au capital de 600 000 euros
Siège social : Le Bourg 58300 Verneuil
Siège de la liquidation :
Le Bourg 58300 Verneuil
498 265 230 RCS Nevers

L'AssemblÉe Générale réunie le 30.03.2017 a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Nicole BOS de son mandat de liquidateur, donné à cette dernière quitus de sa

gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de Nevers,

en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis

Le Liquidateur.

AL581719141

SCI LA CROIX DE VIE

Capital social : 1 500 Euros
Siège social :
49 rue François Mitterand
58270 Saint Benin d'Azy
R.C.S. Nevers 440 822 252

Le 10 février 2017, l'assemblée générale extraordinaire a approuvé les comptes de liquidation, a déchargé le liquidateur de son mandat, lui a donné quitus de sa gestion et a constaté la clôture de liquidation à compter du 10 février 2017.

La société sera radiée au RCS de Nevers.

Pour avis.

AL581719089

EARL GOUJON EN LIQUIDATION

Fragny - 58370 Villapourçon
Au capital de 263 300 euros
RCS Nevers - 489 672 485

L'assemblée générale réunie le 1er avril 2017, a approuvé les comptes définitifs de liquidation, déchargé M. GOUJON Alain de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et prononcé la clôture de la liquidation. Comptes définitifs déposés au RCS de Nevers.

Pour avis, le liquidateur.

AL581719090

GT PROTECTION PRIVEE

SASU au capital de 1000 €
Siège social : 24 Route de Varzy,
58210 La Chapelle-Saint-André
807 711 767 RCS de Nevers

L'AGE du 10/01/2017 a décidé la dissolution de la société et sa mise en liquidation amiable à compter du même jour, nommé en qualité de liquidateur M. LITIM AMMAR, demeurant 119 Av Gabriel Peri, 95870 Bezons, et fixé le siège de liquidation au siège social.

Modification au RCS de Nevers

AL581719163

GT PROTECTION PRIVEE

SASU au capital de 1000 €
Siège social : 24 Route de Varzy,
58210 La Chapelle-Saint-André
807 711 767 RCS de Nevers

L'AGE du 10/01/2017 a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur, M. LITIM AMMAR, demeurant 119 Av Gabriel Peri, 95870 Bezons pour sa gestion et l'a déchargé de son mandat, et constaté la clôture des opérations de liquidation à compter du même jour.

Radiation au RCS de Nevers

AL581719164

CAR CONSULTING & SERVICES

SARL au capital de 6.000 €
Siège : Immeuble Saint Martin
20 Rue Saint Martin 58000 Nevers
514672427 RCS de Nevers

L'assemblée générale par une décision en date du 15 février 2017, après avoir entendu le rapport de M. Arthur ROIDOR, liquidateur, a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur et décharge de son mandat, et constaté la clôture des opérations de liquidation.

Les comptes de liquidation seront déposés au RCS de Nevers.

Pour avis,

le liquidateur

AL581719171

➜ AVIS DE CONSTITUTION

SO.J.V.S. – SOCIÉTÉ D'AVOCATS
Me Jean-Livier CABOCEL
ZAC EUROPARC
354, rue Marius Lacrouze
71850 CHARNAY LES MACON

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous seing privé en date du 15/04/2017, a été constitué le GAEC MARCONNET dont le siège social est sis à CHIDDES (58170) – « Champfournier », agréé par le Préfet de la Nièvre, après avis de la CDOA GAEC réunie dans sa séance du 13/02/2017 sous le n° 821.

L'immatriculation du groupement interviendra auprès du RCS de Nevers.

our Avis,

AL581719074

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 11 avril 2017 à Cosne-Cours-Sur-Loire, il a été constitué une Société en nom collectif.

Dénomination sociale : Snc asmin

Forme : Société en nom collectif.

Objet : presse, jouets, librairie, papeterie, maroquinerie, prestations de services, débit de boissons et tabac, PMU, Française des jeux

Capital social : 1 000 euros.

Siège social : 11 Avenue de la paix, 58200 Cosne-Cours sur Loire

Durée : 99 années à compter de l'immatriculation au Registre du commerce et des sociétés.

Apports en numéraire : 1 000 euros.

Gérant : Monsieur Yusuf Cimendag demeurant 38 Rue Honoré de Balzac, 58200 Cosne-Cours sur Loire

Associé : Monsieur Ciwan Cimendag demeurant 38 Rue Honoré de Balzac, 58200 Cosne-Cours sur Loire

Cessions de parts : Toutes cessions aux tiers non associés sont soumises à l'agrément d'une assemblée générale extraordinaire.

La société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés tenu au Greffe du tribunal de commerce de Nevers (Nièvre).

Pour avis et mention, le gérant.

AL581719078

Legalys Conseils
Route d'Orléans - BP 89 -
18230 St Doulchard

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Nevers du 01/04/17, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société à responsabilité limitée

Dénomination sociale : FT PRESTATIONS

Siège social : 10 Place Carnot - 58000 Nevers

Objet social : toutes prestations de services et conseils utiles à la gestion, à l'organisation, à la direction et au développement des entreprises ou personnes morales, la prise de participations de quelque manière que ce soit dans toutes entreprises ou toutes personnes morales, quelle que soit la forme ou l'objet, la gestion centralisée de la trésorerie du groupe ;

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS de Nevers

Capital social : 10 000 euros

Gérance : Monsieur Flavien THIBAULT dmt 25 bis rue de Rémigny - 58000 Nevers.

Pour avis, la Gérance.

AL581719142

Office Notarial P. JOURDIER
& J-C REROLLE
8, rue Carnot, 58300 Decize

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte reçu par Me REROLLE notaire associé à Decize (58300) le 1er avril

2017, il a été constitué une société à responsabilité limitée ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale :TABLE'JM

Objet social : RESTAURATION TRADITIONNELLE et toutes activités s'y rapportant

Siège social : Nevers(58000), 33 rue Saint Etienne.

Capital : HUIT MILLE EUROS(8.000,00 €)

Gérance :

Monsieur Jean Claude André OBERY, cuisinier, et Madame Nathalie BLANCHET, fonctionnaire territorial, à Saincaize-Meauce (58470) 137 Avenue Georges Maréchal

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS Nevers.

Pour avis.

AL581719143

Alciat-Juris
SOCIÉTÉ D'AVOCATS

ALCIAT-JURIS - SELARL D'AVOCATS
Me Arnaud SARLAT
Siège Social : Bourges
4 rue Porte Jaune
Cab. Sec. : Vierzon
5 ter rue de la Gaucherie
Nevers - 6 rue Hoche

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution pour une durée de 99 ans de la société AVENTURE RAFTING ET COMPAGNIE, SARL à associé unique au capital de 5.000 euros, dt le siège social est à Brassy (58140), Le Bourg, en cours d'immatriculation au RCS de Nevers qui a pour objet la gestion et l'exploitation d'un parc de loisirs et d'écotourisme proposant des activités en lien avec la nature, parcours aériens, activités aquatiques et ou en eaux vives telles que canoë, canoë kayak, rafting, hydrospeed, canoraft, randonnée en kayak, canyoning, activités en plein air telles que V.T.T, parcours aventure, rando-escalade, escalade, et généralement tous sports nature, dt le gérant est M. Kamel OUABDESSELAM, dmt à à Brassy (58140), Le Bourg.

Pour insertion : le Gérant.

AL581719152

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous seing privé en date du 7 avril 2017, à Saint Benin d'Azy, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : GIREAUD.

Forme : entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée.

Siège social : 29 route de Sauvry, 58270 Saint Benin d'Azy.

Objet : Activité de travaux publics, tous travaux de maçonnerie et toutes activités accessoires.

Durée de la société : 99 années à compter de son immatriculation au RCS.

Capital social fixe : 7 500 euros divisé en 100 parts sociales de 75 euros chacune.

Montant des apports en numéraire : 7 500 euros.

Gérance : Gireaud, Benjamin, 29, route de Sauvry, 58270 Saint Benin d'Azy.

La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Nevers.

Pour avis.

AL581719154

Alciat-Juris
SOCIÉTÉ D'AVOCATS

ALCIAT-JURIS - SELARL d'Avocats
Me Anne NEYRET
Siège Social : Bourges
4 rue Porte Jaune
Cab. Sec. : Vierzon
5 ter rue de la Gaucherie
Nevers - 6 rue Hoche

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution pour une durée de 99 ans de la SAS MYF, au capital de 102 790 euros, dt le siège social est à Cosne sur Loire (58200) 1, rue Jean Jaurès, en cours d'immatriculation au RCS de Nevers, qui a pour objet toutes prestations au service des entreprises en matière de conseils, d'assistance pour les affaires et la gestion, management, animation et gestion commerciale ; la prise de participations par voie d'apport, d'achat, de souscription ou autrement dans toutes sociétés ; l'exploitation de tous brevets et marques, notamment par voie de licence;

Dont le Président est :

M. Franck NABET, né à Paris (XII) le 11/09/1978, dmt à Varennes Vauzelles (58640), 3, rue Claude Bernard.

Chaque actionnaire pourra participer aux assemblées générales. Chaque action donne droit à une voix.

Les cessions d'actions, y compris entre associés, sont soumises au respect du droit de préemption.

Sous réserve du droit de préemption, les cessions d'actions sont libres entre associés. Toutes les autres cessions sont soumises à agrément à la majorité des associés représentant les deux tiers des droits de vote.

Pour insertion : le Président.

AL581719155

AVIS DE CONSTITUTION

Au terme d'un acte sous seing privé en date du 1er avril 2017, il a été constitué une Société Civile Immobilière.

Dénomination sociale : DES ENTREPRENEURS

Forme de la société : SCI

Capital : 1 000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire divisé en 1 000 parts.

Siège social : Z.I. Le Tremblât - 1 Rue des Entrepreneurs - 58200 Cosne Cours sur Loire.

Objet social : La Société a pour objet : la propriété par voie d'acquisition, d'apport ou autrement; la gestion, l'exploitation, la location, la mise à disposition, à titre onéreux ou gratuit, à court terme ou à long terme, part bail ou autrement, de tous immeubles ou fractions d'immeuble, bâtis ou non bâtis, biens et droits immobiliers dont elle pourra devenir propriétaire ou avoir la disposition à un titre quelconque.La prise de participation dans toutes sociétés civiles ayant pour objet la propriété, la gestion et l'exploitation de tous immeubles, biens et droits immobiliers. Elle peut faire toutes opérations se rapportant à cet objet ou contribuant à sa réalisation, pourvu que celles-ci n'aient pas pour effet d'altérer son caractère civil.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés.

Gérance : Monsieur Sébastien ALLIMANN demeurant La Vallée du Rocher - 18220 Rians & Monsieur Fabrice MOREL demeurant 53 Rue de Paris - 58440 La Celle sur Loire.

La société sera immatriculée au registre du Commerce et des Sociétés de Nevers.

Pour avis, La Gérance.

AL581719157

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé en date du 14 avril 2017, il a été constitué à effet du 1er avril 2017 une Société Civile, présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : Société Civile GABRIEL

Objet social : Prise et gestion de participations financières

Siège social : 21 rue des Gominets, Boisgibault, 58150 Tracy sur Loire

Capital : 1 000 € constitués de parts sociales

Gérance : Nicolas GAUDRY et Sandy GAUDRY, demeurant 13 rue de l'Etang, Boisgibault, 58150 Tracy sur Loire

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Nevers

Clause d'agrément : Les parts sociales ne peuvent être cédées, à des tiers étrangers à la société qu'avec le consentement unanime des associés.

Associés indéfiniment responsables : Nicolas GAUDRY et Sandy GAUDRY née RAFFAITIN, demeurant 13 rue de l'Etang, Boisgibault, 58150 Tracy sur Loire

Pour avis, Les gérants.

AL581719160

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous seing privé du 14 avril 2017, a été constituée à effet du 1er avril 2017 une Société Civile Immobilière, présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : SCI Les RIMETTES

Siège social : 21 rue des Gominets, Boisgibault, 58150 Tracy sur Loire

OBJET : l'acquisition, l'aménagement, la mise en valeur, la gestion, la location, l'administration ou autrement de tous immeubles et biens immeubles; l'emprunt de tous fonds nécessaires à la réalisation de cet objet

Durée: 99 années à compter de son immatriculation au RCS

Capital: 1 000 euros par apport en numéraire

Gérance : Nicolas GAUDRY et Sandy GAUDRY, demeurant 13 rue de l'Etang, Boisgibault, 58150 Tracy sur Loire

Cession de parts : Les parts sociales ne peuvent être cédées, à des tiers étrangers à la société qu'avec le consentement unanime des associés.

Immatriculation: RCS Nevers

Pour avis et mention, les gérants.

AL581719161

Legalys Conseils
Route d'Orléans - BP 89
18230 St Doulchard

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP en date à Montigny Sur Canne le 20/03/17, il a été constitué, pour 99 ans, une société civile d'exploitation agricole dénommée SCEA ELEVAGE MARTIN, dont le siège est à Montigny Sur Canne (58340) - « Les Coupes de Pouligny »

Objet : L'exercice d'activités réputées agricoles au sens de l'article L 311-1 du Code rural et de la pêche maritime. L'acquisition, la prise à bail, l'exploitation de tous biens agricoles soit directement, soit par voie de fermage, de métayage, de mise à disposition de la société des biens dont les associés sont locataires ou selon toutes autres modalités La vente et éventuellement la transformation conformément aux usages agricoles des produits de cette exploitation.

Capital : 10.000,00 euros (apports en numéraire).

Gérance : Mme Elisabeth MARTIN dmt à Montigny Sur Canne (58340) - « Les Coupes de Pouligny »

Cession de parts : Les parts sont librement cessibles entre associés - toute autre cession ne peut intervenir qu'avec l'agrément des associés, représentant plus des trois quarts des parts sociales, donné par décision collective extraordinaire.

Immatriculation au RCS de Nevers

Pour avis, la gérance

AL581719169

YONNE

Société ARCHIBALD

Résidence Le Palais
1, Rue de l'Épée 89100 Sens

AVIS DE DÉPÔT D'ÉTATS DE CRÉANCES SALARIALES
Article R. 625-3 du code de commerce

au titre de la procédure suivante :
CHARPENTIS SARL A ASSOCIE UNIQUE
Redressement Judiciaire du 21/04/2015
Liquidation Judiciaire du 20/10/2015
9, Rue Paul Bert 89140 Pont-sur-Yonne

L'ensemble des relevés des créances salariales a été déposé au greffe du Tribunal de Commerce de Sens le 13 avril 2017.

La date de la présente publicité fait courir le délai prévu à l'article L. 625-1 du Code de Commerce.

Pour avis, le Mandataire Judiciaire.

AL891719113

au titre de la procédure suivante :
NUANCE DECO SARL A ASSOCIE UNIQUE
Liquidation Judiciaire du 20/10/2015
1, Rue de l'Artisanat 89100 Paron

L'ensemble des relevés des créances salariales a été déposé au greffe du Tribunal de Commerce de Sens le 13 avril 2017.

La date de la présente publicité fait courir le délai prévu à l'article L. 625-1 du Code de Commerce.

Pour avis, le Mandataire Judiciaire.

AL891719114

au titre de la procédure suivante :
HUBERT Sébastien
Liquidation Judiciaire du 21/07/2015
11, Rue du Général Dubois Appartement 245 89100 SENS

L'ensemble des relevés des créances salariales a été déposé au greffe du Tribunal de Commerce de Sens le 11 avril 2017.

La date de la présente publicité fait courir le délai prévu à l'article L. 625-1 du Code de Commerce.

Pour avis, le Mandataire Judiciaire

AL891719116

TRIBUNAL DE COMMERCE D'AUXERRE

Extrait des minutes du greffe

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 24/04/2017 prononçant, suivant les dispositions des articles L.626-28 et L.622-12 du Code de Commerce, la clôture de la procédure pour exécution du plan de sauvegarde au profit de la **SA SOLARGIL** La Batisse 89520 MOUTIERS EN PUISAYE. RCS Auxerre 334518370. CIP 2678.

AL891719175

➜ NOMINATION

SNC LAUGELOT

Société en nom collectif
au capital de 3 000 euros
Siège social : 8 route de Vézannes
89360 Bernouil
435 145 289 Rcs Auxerre

L'assemblée générale du 4 avril 2017 a nommé, en qualité de gérant,

M. Maxime Laugelot, demeurant 10 route de Vézannes à Bernouil (89360), pour une durée illimitée.

Pour avis, la gérance.

AL891718954

SAINT MARC TRANSPORT

SAS au capital de 328.000 €uros
Siège social : Merry Sur Yonne (89660)
Domaine de Saint Marc
318 201 415 RCS Auxerre

Aux termes de l'assemblée générale ordinaire du 13 Avril 2017, Monsieur Sébastien MERCURE demeurant à Dijon (21000) – 35 Rue Vannerie a été nommé Président en remplacement de Monsieur Bruno MASSIAS JURIEN DE LA GRAVIERE, démissionnaire

AL891719154

C.D.L.

Société par actions simplifiée
au capital de 5 000 euros
Siège social : 8 Rue des Chaumes,
89300 Joigny
801 161 704 RCS Sens

Aux termes d'une délibération en date du 15/02/2016, l'Assemblée Générale Extraordinaire :

- a pris acte de la démission de Mme Delphine LABORDE de ses fonctions de Directeur Général à compter du 15/02/2016 et a décidé de ne pas procéder à son remplacement.

- a décidé de remplacer à compter du 15/02/2016 la dénomination sociale C.D.L. par SASU C.D.L. et de modifier en conséquence l'article 3 des statuts.

Pour avis – Le Président.

AL891719167

➜ TRANSFERT DE SIÈGE

BISTRO VILLETTE

Société à responsabilité limitée
au capital de 5.000 €
Siège social :
20 B, boulevard de la Convention
89100 Sens
479 802 480 R.C.S. Sens

Aux termes d'une décision en date du 30 mars 2017, l'associé unique a décidé de transférer le siège social du 20 B, boulevard de la Convention - 89100 Sens au 2, place Salvador Allende, 93230 Romainville à compter du jour de sa décision et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

La Société, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Sens sous le numéro 479 802 480 fera l'objet d'une nouvelle immatriculation auprès du Registre du commerce et des sociétés de Bobigny.

Pour avis

La Gérance.

AL891719125

DUSY'S

SARL au capital de 5.000 €
Siège social : 19 boulevard du Pont Neuf
89100 Sens
512 832 072 RCS Sens

L'AGE du 05/04/2017, a décidé de transférer le siège social au 97 rue Sauveur Tobelem - 13007 Marseille. Radiation au RCS de Sens et immatriculation au RCS de Marseille

AL891719148

EACR

Société par actions simplifiée
au capital de 131 000 euros
Siège social : ZI du Voy
51230 Fère Champenoise
817 467 897 RCS Reims

Aux termes d'une décision en date du 01/03/2017, l'associé unique a décidé de transférer le siège social ZI du Voy - 51230 FèreChampenoise au 1 rue Charles Laubry – 89600 Saint Florentin à compter du 01/03/2017 et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Président : Mr Raphaël CANTIELLO, demeurant 7 rue de Malgouvernes – 89320 Arces Dilo.

La Société sera radiée du RCS de Reims et immatriculée au RCS d'Auxerre.

AL891719172

➜ MODIFICATION DE CAPITAL

METAL PROTECTION

Société à responsabilité limitée
au capital de 150 000,00 E porté à 230 000 E
Siège social : 4 Chemin de la Rigole
89220 Bleneau
506 450 188 RCS Auxerre

Des décisions de l'associée unique du 31/12/2016, il résulte une augmentation du capital d'une somme de 80 000 euros, portant le capital

de 150 000 euros (ancien montant), à 230 000 euros (nouveau montant).

Pour avis, la gérance.

AL891719103

FIM ELECTROMECA

SARL au capital de 1 500 euros
porté à 70 000 euros
29 Rue de l'Ecce Homo,
89140 Sergines
499 514 545 RCS Sens

Par décision du 01/03/2017, l'associé unique a décidé une augmentation du capital social de 68500 euros par incorporation de réserves, ce qui entraîne la publication des mentions suivantes :

Ancienne mention :

Capital social : 1 500 euros

Nouvelle mention :

Capital social : 70 000 euros

Pour avis

La Gérance

AL891719171

➜ AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

AVIS D'OUVERTURE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Révision du P.O.S. par élaboration
du plan local d'urbanisme
P.L.U. de la COMMUNE DE BEINES

Depuis le 24 avril 2017, une enquête publique relative à la révision du P.O.S. par élaboration du Plan local d'urbanisme – P.L.U se déroule à la mairie de BEINES, aux jours et heures habituels d'ouverture. Elle se terminera le 26 mai 2017.

M. Michel SCHAEGIS a été désigné commissaire enquêteur par le tribunal administratif de Dijon, il recevra en mairie les :

- 24 avril 2017 de 9h00 à 12h00
- 4 mai 2017 de 14h00 à 17h00
- 13 mai 2017 de 9h00 à 12h00
- 26 mai 2017 de 14h00 à 17h00

Pendant la durée de l'enquête, les observations sur le projet du P.L.U. (Plan Local d'Urbanisme) pourront être consignées sur le registre d'enquête déposé en mairie. Elles peuvent également être adressées par écrit au commissaire enquêteur à l'adresse suivante : Mairie de BEINES – 8, rue de la mairie - 89800 BEINES.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public dès qu'ils seront transmis en mairie.

Le maire, M. Jean MICHAUT

AL891718961

➜ MODIFICATION DE STATUTS

EARL DROTHIER

Exploitation Agricole à Responsabilité
Limitée au capital de 68 678,28 euros
Siège social
route de Cravant - 896290 Vincelottes
402 968 648 Rcs Auxerre

Par une décision de l'assemblée générale extraordinaire du 10 avril 2017, la collectivité des associés a décidé de :

– transformer la société, sans création d'un être moral nouveau, en un Groupement Agricole d'Exploitation en Commun. Celui-ci a été préalablement agréé par Monsieur le Préfet de l'Yonne le 3 avril 2017,

– proroger la société d'une durée de 50 ans reportant son terme au 4 décembre 2075.

Les caractéristiques de la société sous sa nouvelle forme sont les suivantes :

Dénomination sociale : Gaec de Napali.

Forme : Groupement Agricole d'Exploitation en Commun régi par les articles 1832 à 1870-1 du Code civil, L.323-1 et suivants du Code rural et de la pêche maritime, et par les décrets pris pour leur application.

Objet : Exercice d'activités réputées agricoles au sens de l'article L.311-1 du code rural.

Capital social : 68 678,28 euros.

Siège social : Route de Cravant – 89290 Vincelottes.

Durée : Jusqu'au 4 décembre 2075.

Gérants : M. Philippe Drothier demeurant à Vincelles (Yonne), route de Clamart, et M. Xavier Drothier demeurant à Vincelottes (Yonne), route de Cravant.

Pour avis, la gérance.

AL891719076

GAEC DU CHÂTEAU

Groupement Agricole d'Exploitation
en Commun agréé
au capital de 11 433,68 €
18 Grande-rue - 89290 Vincelles
343 257 028 RCS Auxerre

Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire en date du 18 avril 2017, la collectivité des associés a :

Nommé M. Jules GUILLY domicilié à Vincelles (Yonne), 18 Grande-rue, aux fonctions de gérant à compter de cette date.

Décidé de proroger la durée du groupement de 50 ans, reportant son terme au 6 janvier 2073.

Pour avis, la gérance.

AL891719101

SOCIETE CIVILE DE MOYENS ARDUIN-BILANCETTI

Société civile de moyens
au capital de 6 000 €
Siège social
25 rue de la Mothe – 89120 Charny
RCS Sens 452 820 525

Aux termes d'une délibération en date du 13 avril 2017, la collectivité des associés :

- A constaté la démission de M. aux fonctions de gérant de M. Luc Bilancetti à compter du 13 avril 2017,

- A modifié la dénomination de la société : Société Civile De Moyens Arduin- Sordyl, à compter du 13 avril 2017,

Pour avis, la gérance.

AL891719106

KANA PROMOTION

SAS au capital de 5000 €
Siège social : 66, rue des Renardières
89140 Pont-sur-Yonne
821 234 952 RCS de Sens

L'AGE du 10/04/2017 a décidé d'étendre l'objet social de la société à : La Société a pour objet, directement et indirectement, tant en France qu'à l'étranger : Toutes opérations d'aménagement et de lotissements, toutes opérations immobilières d'achat, vente, et toutes activités connexes ou complémentaires, toutes opérations de promotion immobilière en ce compris, notamment toutes opérations d'achat et de vente dans le domaine immobilier, toutes opérations de construction et de financement relevant de la promotion immobilière. Et plus généralement, toutes opérations, de quelques natures qu'elles soient, juridiques, économiques, financières, civiles et commerciales se rattachant à l'objet indiqué ci-dessus ou à tous autres objets similaires ou annexes, de nature à favoriser, directement ou indirectement, le but poursuivi par la société, son extension ou son développement. Modification au RCS de Sens.

AL891719157

ANNONCES LEGALES
03 80 78 90 42

AJCN

**SARL au capital de 8000 €
Siège social : 3 rue Descourtives,
89600 Saint-Florentin
480 879 873 RCS d' Auxerre**

L'AGE du 31/03/2017, a décidé de transformer la société en Société par Actions Simplifiée, sans création d'un être moral nouveau, à compter du 31/03/2017 et a nommé en qualité de Président Mme ROSIOD épouse LORNE Nadine, Germaine, demeurant 5 rue des Grandes Fontaines, 10130 Villeneuve-au-Chemin. Il a également été nommé en qualité en qualité de Directeur Général : M. LORNE Jean-Claude Camille Auguste, demeurant 5 rue des Grandes Fontaines, 10130 Villeneuve-au-Chemin. Du fait de la transformation, il est mis fin aux fonctions de la Gérance. Accès aux assemblées et vote : Tout actionnaire peut participer aux assemblées, quel que soit le nombre de ses actions, chaque action donnant droit à une voix. Transmission des actions : La cession de titres de capital et de valeurs mobilières donnant accès au capital à un tiers à quelque titre que ce soit est soumise à l'agrément préalable de la collectivité des associés.

Modification du RCS d' Auxerre

AL891719159

LUNETTERIE MIDOUX

**Société Par Actions Simplifiée
au capital de 119 500.00 €
Siège social : 3 rue des Hen nequineries
89100 Villeroy
493 155 048 RCS Sens**

D'un procès-verbal de l'associé unique et Président du 1er avril 2017, il résulte que :

- La dénomination sociale a été modi fiée pour adopter, à compter du 01/04/2017, celle suivante : Lunetterie de Villeroy.

Le nom commercial est : LUNETTERIE MIDOUX

En conséquence, l'article 3 des statuts a été modifié comme suit :

Ancienne mention :

La dénomination de la société est : LUNETTERIE MIDOUX.

Nouvelle mention :

La dénomination de la société est : Lunetterie de Villeroy.

Le nom commercial est : LUNETTERIE MIDOUX.

Dépôt légal au greffe du tribunal de commerce de Sens.

Pour avis, le représentant légal.

AL891719162

SASU C.D.L.

**Société par actions simplifiée
au capital de 5 000 euros
Siège social : 8 Rue des Chaumes,
89300 Joigny
801 161 704 RCS Sens**

Aux termes d'une décision en date du 01/04/2017, l'associé unique a décidé :

- d'étendre l'objet social aux activités de maçonnerie générale, couverture et pose de plaques de plâtres et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts.

- de transférer le siège social 8 Rue des Chaumes, 89300 JOIGNY au ZAC de la Fosse à la Vernière - 89100 Nailly à compter du 01/04/2017 et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis - Le Président

AL891719163

➜ FUSION

AUTOCARS ROPARS
**SARL au capital de 230.000 €uros
Siège social : Saint Fargeau
(89170)
Rue de la Fontaine Choison
812 003 143 RCS Auxerre**

**LES TRANSPORTS ETAISIENS
SAS au capital de 255.200 €uros
Siège social : Ouanne (89560)
Rue du Champ de l'Egland
349 341 339 RCS Auxerre**

Aux termes de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 18 AVRIL 2017, les associés de la Société AUTOCARS ROPARS ont approuvé le projet de fusion signé avec la Société LES TRANSPORTS ETAISIENS, les apports effectués ainsi que leur évaluation. La Société AUTOCARS ROPARS étant propriétaire de la totalité des actions de la Société absorbée depuis une date antérieure à celle du dépôt du projet de fusion au Greffe du Tribunal de Commerce d'Auxerre, la fusion n'a pas donné lieu à une augmentation de capital. La Société LES TRANSPORTS ETAISIENS, absorbée, a du seul fait de la réalisation définitive de ladite fusion, été dissoute de plein droit, sans liquidation, à la même date. Ladite opération a dégagé un mali de fusion de -93.937 €.

AL891719161

➜ GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

LE SAUCIL

**Société à responsabilité limitée
au capital de 10 000 euros
Siège social : 14 Rue du Saucil
89500 Villeneuve sur Yonne
510 616 667 RCS Sens**

Aux termes de l'Assemblée Générale tenue le 14/04/2017, les associés ont pris actes de la démission de M. Didier PROTIN à effet du même jour, et à nommer en remplacement pour une durée illimitée à effet du même jour, Mme Muriel THOMAS demeurant au 2 quai du port aux bois à Villeneuve-sur-Yonne (89500).

Mention sera faite au RCS de Sens.

Pour avis.

La gérance.

AL891719126

CLUB J2

**Société à responsabilité limitée
au capital de 3 000 euros
Siège social : 3 Chemin Tortu,
89100 Saint Clément
824 821 938 RCS Sens**

Aux termes d'une délibération en date du 18 avril 2017, l'assemblée générale ordinaire a nommé en qualité de cogérant, Monsieur Francisco SERRA LEITUGA, demeurant 21 Rue de la République, 89100 Saint Clement, pour une durée illimitée.

Pour avis, la gérance.

AL891719163

➜ NON DISSOLUTION

JMS

**Société Par Actions Simplifiée
au capital de 5 000.00 €
Siège social : 3 rue des Hennequineries
Par d'activité La Bigaserie
289100 Villeroy
815 153 523 RCS Sens**

D'un procès-verbal de l'assemblée générale du 31 mars 2017, il résulte que :

- l'assemblée générale extraordinaire a décidé en application des dispositions de l'article L.225-248 du Code du commerce qu'il n'y avait pas lieu de dissoudre la société bien que l'actif net soit devenu inférieur à la moitié du capital social.

Dépôt légal au greffe du tribunal de commerce de Sens.

Pour avis, le représentant légal.

AL891719160

➜ DISSOLUTION LIQUIDATION

EARL DE BOUNON

**Earl au capital de 22 410,01 euros
Siège social : Bounon
89560 Merry Sec
347 917 569 Rcs Auxerre**

Dissolution et nomination des liquidateurs

Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire du 19 avril 2017, la collectivité des associés de l'EARL DE BOUNON a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 19 avril 2017, et sa mise en liquidation amiable.

Elle a nommé en qualité de liquidateurs, M. Richard LOURY, demeurant à Merry Sec (Yonne), Bounon, et Mme Brigitte LOURY-JOUROT, demeurant à Collonges Les Premières (Côte d'Or), et leur a conféré les pouvoirs les plus étendus pour achever les opérations sociales en cours, réaliser l'actif et acquitter le passif.

La correspondance, les actes et documents concernant la liquidation, doivent être adressés et notifiés à l'adresse du siège social, Bounon, 89560 Merry Sec.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce d'Auxerre (Yonne).

Pour avis, les liquidateurs.

AL891718603

EARL DU VIEUX CHAMPS

**EARL en liquidation
au capital de 75 000 euros
Siège social : 1 rue du Gué
Vieux Champs – 89600 Germigny
478 858 509 Rcs Auxerre
Liquidateur : Mme Marie-Noëlle Maury
17 rue de Jaulges – 89600 Chéu**

Avis de clôture de liquidation

Aux termes d'une décision en date du 30 novembre 2016, la collectivité des associés a approuvé les comptes de liquidation de la société, a prononcé la clôture de la liquidation, donné quitus au liquidateur et l'a déchargé de son mandat.

Le dépôt des comptes définitifs de liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce d'Auxerre (Yonne).

Pour avis, le liquidateur.

AL891718622

SCI RAMI

**SCI au capital de 64000 Euros
8 Les Beaux, Saint Martin Sur Ouanne,
89120 Charny Orée de Puisaye
520761768 R.C.S. Sens**

Par décision de L'AGO en date du 12/04/2017 les Associés ont : - approuvé les comptes définitifs de la liquidation, - donné quitus au Liquidateur, Monsieur Rafaël BARRIENTOS-SOLIS 8 Les Beaux, Saint Martin Sur Ouanne, 89120 Charny Orée de Puisaye, pour sa gestion et décharge de son mandat, - prononcé la clôture des opérations de liquidation à compter du jour de ladite Assemblée. Radiation au RCS de Sens

AL891719124

IPST

**SARL au capital de 3000 Euros
1 rue du moulin, 89100 Saligny
752156182 R.C.S. Sens**

Par décision de L'AGE en date du 31/03/2017 les Associés ont : - approuvé les comptes définitifs de la liquidation, - donné quitus au Liquidateur, Madame FROISSART Pascale 41 rue des rougemonts, 89100 Saligny, pour sa gestion et décharge de son mandat, - prononcé la clôture des opérations de liquidation à compter du jour de ladite Assemblée. Radiation au RCS de Sens.

AL891719155

DEV.CODE.6

**SARL Unipersonnelle
au capital de 1000,00 Euros
14 lieu dit les Courris,
89240 Diges
790388839 R.C.S. Auxerre**

Par décision de L'Associé Unique en date du 14/04/2017 il a été décidé de la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation amiable à compter du 14/04/2017, nommé en qualité de liquidateur Monsieur Nicolas Cornette, 14 14 lieu dit les Courris, 89240 Diges et fixé le siège de liquidation et l'adresse de correspondance au siège de la société. Mention en sera faite au RCS de Auxerre

AL891719165

➜ AVIS DE CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 20 mars 2017, il a été constitué une société dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination sociale : BAURENOV

Forme : SASU

Capital social : 5.000 euros

Siège social : 21BIS RUE GASTON PERRROT, 89100 Sens

Objet social : Chauffagiste, énergies renouvelables et plomberie

Président : Monsieur Vahidin VALJEVAC demeurant 21BIS RUE

GASTON PERROT, 89100 Sens

Clause d'agrément : Les actions sont librement négociables

après l'immatriculation de la société au RCS.

Clause d'admission : Tout actionnaire peut participer aux

assemblées sur justification de son identité ; chaque action

donne droit à une voix.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Sens

AL891718916

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné à la constitution de la SASU : «3S89»

Au capital de 2.000 euros

Siège social : 23 Rue Pasteur 89100 Sens.

Objet : Etanchéité bardage couverture.

Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au registre du commerce et des sociétés de Sens.

Président : M. SUTYEMEZ Ali, né le 01/01/1978 à Pazarcik (Turquie) demeurant 8 Avenue de la Marne LGT 411 89100 Sens.

Nommé pour une durée indéterminée.

AL891718955

CONSTITUTION

Par acte SSP du 8 avril 2017 à Auxerre, il a été constitué une SARL, ayant les caractéristiques suivantes.

Dénomination : MOLINA RESTAURATION SARL

Objet : La prise de toutes participations dans toutes entreprises ou sociétés, quel qu'en soit la nature juridique ou l'objet, par voie d'acquisition de parts ou d'actions, souscription, apport ou autrement et la gestion et la disposition de ces participations.

Siège social : 26, rue des Jonches –Lieudit La Borde – 89000 Auxerre

Capital social : 1.000 euros divisé en1.000 parts sociales de 1 euro chacune.

Durée : 99 ans

Gérant : Olivier MOLINA, 26, rue des Jonches – Lieudit La Borde – 89000Auxerre.

La société sera immatriculée au R.C.S. de Auxerre..

AL891719149

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 12/04/2017 il a été constitué une société
Dénomination sociale : BPBD EUROPE BUSINESS SERVICES

Siège social : 33 boulevard de la Convention, 89100 Sens

Forme : SAS Capital : 15000 Euros

Objet social : conseil, formation, gestion d'espace de co-working, commercialisation de prestations de services, mise à disposition de task-force

Président : Monsieur Benoit PORET demeurant : 33 boulevard de la Convention, 89100 Sens élu pour une durée indéterminée

Admission aux assemblées et exercice du droit de vote : Chaque actionnaire est convoqué aux Assemblées. Chaque action donne droit à une voix.

Clauses d'agrément : Les actions sont librement cessibles entre actionnaires uniquement avec accord du Président de la société.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Sens

AL891719150

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 21/03/2017, il a été constitué une EURL dénommée BARAQUE A.

Siège social : 15 rue de l'église - 89340 Chaumont.

Capital : 1.000€.

Objet : L'exercice de la profession d'architecte et d'urbaniste et en particulier de la fonction de maître d'œuvre et toutes missions se rapportant à l'acte de bâtir et à l'aménagement de l'espace.

Gérant : M. Cristobal, Bautista PARVEX, 15 Rue de l'église - 89340 Chaumont.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Sens.

AL891719151

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 18 avril 2017 à SAINT FARGEAU, il a été constitué une société par actions simplifiée.

Dénomination sociale : BELITHER FONTAINE BATIMENT

Forme : société par actions simplifiée.

Objet : Tous travaux de bâtiment intérieur : plomberie, chauffage, électricité.

Capital social : 7 500 euros.

Siège social : 44 rue Raymond Guérémy, 89170 Saint Fargeau.

Durée : 99 années à compter de l'immatriculation au Registre du commerce et des sociétés.

Président : M. Jérôme FONTAINE, demeurant 44 rue Raymond Guérémy, 89170 Saint Fargeau

Directeur général : M. Thomas BELITHER, demeurant Les Caillots, 89170 Saint Fargeau

Admission aux assemblées et droit de vote :

Pas de distinction entre actionnaires. Chaque action donne droit à une voix. Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel au capital qu'elles représentent.

Cessions d'actions : Toutes cessions d'actions, y compris entre actionnaires, sont soumises à l'agrément donné par décision des associés prise à l'unanimité.

La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés tenu au Greffe du tribunal de commerce d'Auxerre (Yonne).

Pour avis et mention, le président.

AL891719156

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 18 avril 2017 à Carisey, il a été constitué une société à responsabilité limitée à associé unique.

Dénomination sociale : REVINVEST

Forme : Société à responsabilité limitée à associé unique

Objet : Prise de participation dans toute société ou entreprise.

Capital social : 200 000 euros.

Siège social : 1 Pré à la Girarde, 89360 Carisey

Durée : 99 années à compter de l'immatriculation au Registre du commerce et des sociétés.

Gérant : M. Renaud VINCENT, demeurant 1 Pré à la Girarde, 89360 Carisey

La société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés tenu au Greffe du tribunal de commerce d'Auxerre (Yonne).

Pour avis et mention, le gérant.

AL891719158

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué pour une durée de 99 ans sous la dénomination BIO SENS, une SAS au capital de 100.000 €, ayant son siège social à Saint Clément (89) 2, rue de la Gaillarde, ayant pour objet - La vente au détail de produits d'alimentation générale, fruits et légumes, crémerie, vins et spiritueux, d'articles de ménages, de produits d'entretien et divers, sous toutes formes et notamment en libre service ; Accès aux assemblées – vote : tous les associés ont le droit de participer aux assemblées. Chaque action donne droit à une voix. Cession d'actions : le cessionnaire d'actions est soumis à l'agrément préalable des associés. En outre, il a été procédé aux nominations suivantes : Président : M. L. QUIGNARD – 44, rue des Boussicats à Auxerre (89) et DG : M. G. JACQUOT - 7, rue de Brazza à Auxerre (89). La société sera immatriculée au registre du commerce de Sens.

AL891719164

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé du 18 avril 2017

Constitution d'une Société aux caractéristiques suivantes :

Dénomination Sociale : «P.V.F.B »

Sigle : AUBERGE DU POT D'ETAIN

Forme : Société par actions simplifiée

Capital : 10 000 €uros – Apports en numéraire

Siège Social : 24 Rue Bourchardat – 89 440 L'Isle sur Serein

Objet Social. Restaurant, Bar, Hôtel, fabrication de plats cuisinés à emporter, traiteur, vente de produits régionaux alimentaires et non alimentaires, achat et vente d'objets de décoration et articles cadeaux. Evénements festifs, Licence IV.

Durée : 99 années à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés

Président : nommé pour une durée non limitée : Monsieur Fabien PECHERY demeurant : 1 Avenue du Parc – 89440 L'Isle sur Serein.

Immatriculation : Registre du Commerce et des Sociétés d'Auxerre (Yonne).

Admission aux Assemblées et droit de vote : Tout associé peut participer au droit de vote sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Pour avis

La Présidence

AL891719168

**Office notarial
LENDAIS & Associés,
Notaires à Villeneuve sur Yonne
(Yonne),
8 Quai du Commerce.**

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Romain LENDAIS, Notaire de la SCP «Lendais & Associés», titulaire d'un office notarial à VILLENEUVE SUR YONNE (Yonne) 8 Quai du Commerce, le 18 avril 2017, a été constituée une société civile immobilière ayant les caractéristiques suivantes :

La société a pour objet : l'acquisition par voie d'achat ou d'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.

La dénomination sociale est : SCI PARIS NORBOTÉ.

Le siège social est fixé à : Vaumort (89320) , Les Petites vignes 11 route de Villeneuve .

La société est constituée pour une durée de 99 années

Le capital social est fixé à la somme de : MILLE EUROS (1.000,00 EUR) .

Les apports sont en numéraire.

toutes les cessions de parts, quelle que soit la qualité du ou des cessionnaires, sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.

Le premier gérant de la société est : Monsieur Pascal JORET, demeurant à Vaumort (89320), Les Petites Vignes, 11 route de Villeneuve.

La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Sens

Pour avis

Le notaire.

AL891719169

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 11/04/2017, il a été constitué une SASU ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : Le Manoir Déco

Objet social : Vente au détail de meubles, objets de décoration et accessoires pour la maison

Siège social : 65 Grande rue, 89100 Sens.

Capital : 1 €

Durée : 99 ans

Président : Mme PINARBASI Anaïs, demeurant 12 rue de l'ecrivain, 89100 Sens

Admission aux assemblées et droits de votes : Tout actionnaire peut participer aux assemblées

Clause d'agrément : Cession des actions de l'associé unique libre Immatriculation au RCS de Sens

AL891719173

Terres de Bourgogne
www.agribourgogne.fr

RÉDACTION
CÔTE D'OR ET RÉGION 03 80 78 90 40
rédaction@terres-de-bourgogne.net
NIÈVRE 03 86 93 40 26
e.coulombeix@terres-de-bourgogne.net
YONNE 03 86 49 48 13
d.bernerd@terres-de-bourgogne.net

ABONNEMENTS
03 80 78 90 40
abonnement@terres-de-bourgogne.net

ANNONCES LÉGALES
03 80 78 90 42
legales@terres-de-bourgogne.net

PETITES ANNONCES
03 80 78 90 40
pa@terres-de-bourgogne.net

PUBLICITÉ
03 80 78 90 35
pub@terres-de-bourgogne.net

STUDIO GRAPHIQUE
pao@terres-de-bourgogne.net

INTERNET
webmaster@agribourgogne.fr

Adresses utiles

Domaine Maître à Mont-Saint-Jean

Viticulteur par passion du patrimoine

Depuis 40 ans Alain Maître s'évertue à reconstituer le patrimoine viticole de Mont-Saint-Jean, bourg ancestrale de l'Auxois. Viticulteur par opportunité et pour sauver ce patrimoine délaissé, cet autodidacte de la vigne a une obsession : *«le travail propre»*. Ces quelques arpents de chardonnay expriment ainsi le meilleur d'eux-mêmes. Un vin à nul autre pareil, rare, d'une qualité inattendue, qui chante au palais après avoir séduit l'œil.



Alain Maître vend toute sa production à des amateurs qui apprécient la qualité de ces vins rares et généreux. Du pressoir à la cuverie et à la cave il n'y a qu'une largeur de rue.



Bouteille encapsulée à l'ancienne, étiquette collée au lait, ici on ne sacrifie pas au floklore mais on met ses convictions en pratiques.



Tout le matériel est d'occasion ou récupéré comme cette encapsuleuse qui a connu plusieurs vies, mais suffit encore à la tâche.

C'est une « figure », aussi haute en couleur que ce terroir viticole oublié, perché à 450 mètres d'altitude sur les hauteurs de Mont-Saint-Jean, dans l'Auxois, à une portée d'aile du Morvan. Héritier d'un tradition familiale de préservation et de promotion du patrimoine local, Alain Maître a été pris il y a près de 40 ans par une *«passion soudaine et dévorante»* pour ce patrimoine viticole en déserrance, qui a contribué en son temps aux riches heures de Mont-Saint-Jean, au 13ème siècle. Arpent par arpent, il a mis des décennies à acquérir et à restaurer ces micro-parcelles, aujourd'hui plantées à 100% en chardonnay, qui constituent un domaine de 1,2 ha.

Quand on aime ne ne compte pas et là il ne vaut mieux pas compter les investissements consentis en argent et en temps. Ramené à la production, bon an mal an, d'une moyenne de 13 hectolitres (de 0 à 18 hecto) quand les éléments sont favorables, le compte n'y est pas, c'est certain. Et pourtant, ce viticulteur de circonstance persiste à obtenir le meilleur de ses vignes, en s'adaptant aux caprices de Dame Nature. La quantité s'en trouve limitée, mais la qualité est magnifiée. *«Travailler propre»* c'est le maître mot et c'est d'abord respecter la nature en laissant le temps au temps. Les vins se suivent ainsi comme les millésimes, mais ne se ressemblent pas. *«C'est une remise en cause perpétuelle»* et *«une école de patience»* pour *«produire un vin très personnel, le plus proprement possible»*. Ce qui se traduit par *«zéro sulfite, zéro levure, des décotions de prêle pour tout traitement»*, une *«taille traditionnelle»* mais sans trop de contraintes pour la vigne plantée *«large»*. Les pieds sont espacés, *«cela limite les rendements mais améliore la qualité des raisins»*. Le vignoble est conduit en lyre *«ou presque»*, avec un petit air de liberté qui permet à la vigne de rester *«ouverte»* et à *«la lumière de mieux pénétrer au coeur»*.

De petits rendements pour une toute petite production

Au final, les récoltes restent maigres, certaines années vraiment difficiles, rien ne sera mis en fût comme en 2012 et 2015. C'est la passion qui conduit l'action, pas le rapport financier au vu *«des petits rendements pour une toute petite production»* d'un millier de bouteilles environ, commercialisées en direct au domaine, à Mont-Saint-Jean. La passion est communicative et les bénévoles ne manquent pas pour permettre au miracle annuel de se reproduire. L'oenologue en fait partie, les vendangeurs aussi qui doivent tout récolter et mener au pressoir *«en quatre heures de temps»*. Il faudra bien ensuite quatre heures de plus à table pour fêter l'événement.... Le premier jus aussitôt *«tombé»* de l'antique pressoir vertical, aussi vite mis en fût de chêne. Le vin y sera ensuite élevé sur lies pendant 18 mois. Une technique d'élevage utilisée traditionnellement pour les grands vins blancs de Bourgogne, qui assure de meilleures conditions d'évolution du vin, ralentit l'oxydation et apporte une meilleure stabilité dans le temps. *«Aucune manipulation manuelle et aucun rebêchage»*. Ensuite, lors de l'assemblage, il s'agit de *«marier les fûts»* en recherchant toujours un vin qui ne ressemble à aucun autre, dont le caractère change en fonction des années et de l'inspiration du vigneron. Le millésime 2014 révèle ainsi un fond rond et fruité, très long en bouche, les arômes se livrant et s'amplifiant tout au long de la dégustation. *«Un vin de garde»* prévient le vigneron, servi à température ambiante.

Produire propre cela ne se traduit pas uniquement par des pratiques culturales adaptées, toute la chaîne de production, jusqu'à l'embouteillage est concernée. Les bouteilles sont recyclées après lavage (*«c'est plus écologique que le verre recyclé»*), les étiquettes sont collées au lait et l'essentiel du matériel a déjà vécu plusieurs vies, comme l'antique encapsuleuse, une vraie pièce de collection ! Si la conviction idéologique pointe sous le discours, Alain Maître renvoie aussi au simple bon sens, car il est tout simplement *«plus facile de ne rien faire, quand ensuite l'équilibre naturel est restauré, cela va tout seul»*... Seule concession (de taille) à la modernité et à l'organisation du travail : la construction d'un hangar bien intégré dans le paysage. Une façon de préparer l'avenir et la reprise d'un patrimoine si chèrement reconstitué. Car ce vigneron hors norme attend maintenant que d'autres passionnés soient prêts à reprendre le flambeau.

ANNE-MARIE KLEIN